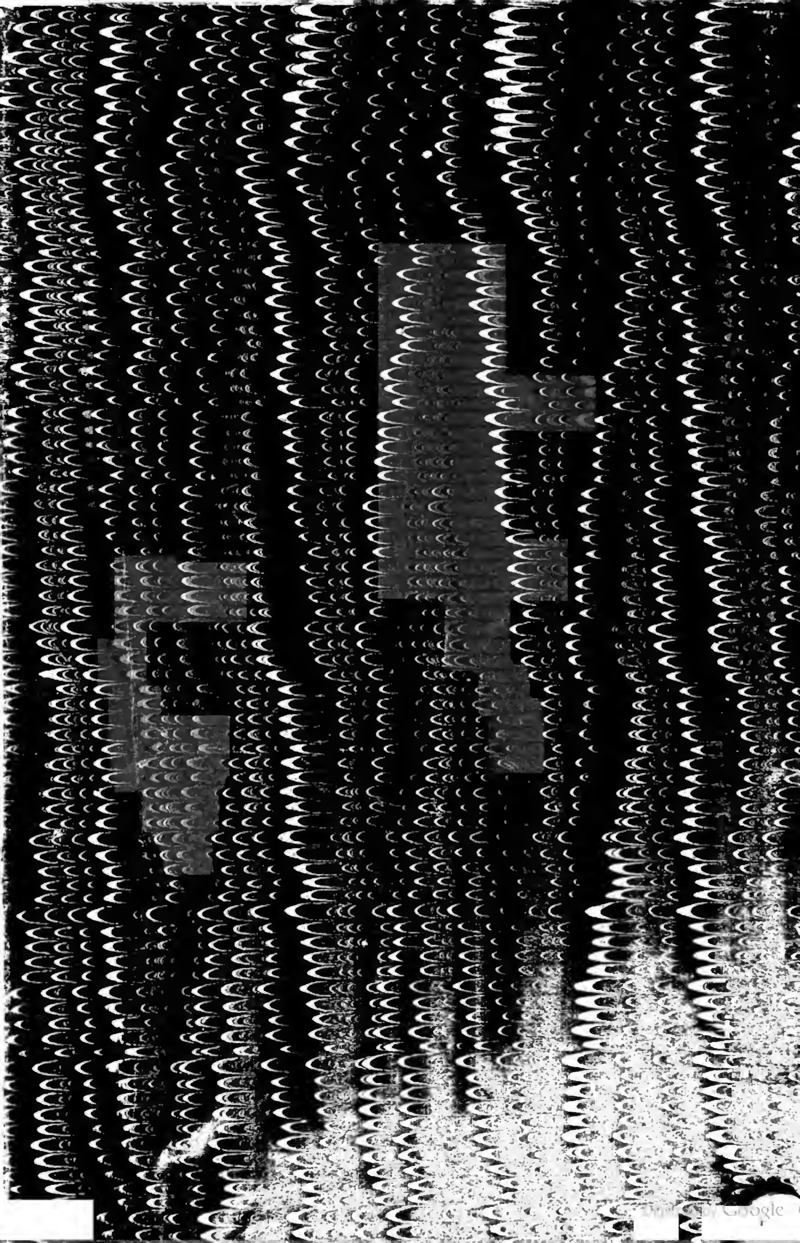






PRÉCIS

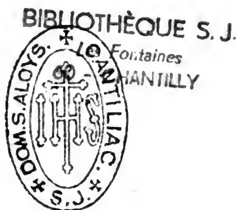
STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE SONGEONS,

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS (OISE).

(*Extrait de l'*ANNUAIRE *de* 1836.)



PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE SONGEONS,

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS (OISE).

---

§. 1. *Topographie physique.*

Le canton de *Songeons* est situé dans la région moyenne et sur la limite occidentale du département de l'Oise et de l'arrondissement de Beauvais, dont il fait partie. Son territoire, placé au Nord-Ouest de la ville de Beauvais, est compris entre la vingt-sixième minute 10ˢ et la vingt-septième minute 36ˢ de longitude occidentale de Paris. Il s'étend entre la vingt-septième minute 04ˢ et la trente-septième minute 41ˢ du quarante-neuvième degré de latitude Nord.

Le périmètre, considéré dans son ensemble, présente un peu obscurément une figure ovale dont la circonférence est entamée par plusieurs échancrures assez profondes. Le territoire de la commune de Ferrières (Seine-Inférieure) forme, vers le Sud-Ouest, une large enclave entre les communes de *Villers-sur-Auchy*, *Hannaches* et *Saint-Quentin-des-Prés*. Deux autres échancrures sont déterminées sur la limite occidentale par les communes de Gancourt et Molagny (Seine-Inférieure), et par celle d'Héricourt-Saint-Sanson, qui appartient au canton de Formerie. Le territoire d'Omécourt, dépendant du même canton, se prolonge au Nord entre ceux de *Loueuse* et de *Saint-Deniscourt*. La commune de Roy-Boissy, du canton de Marseille, pénètre profondément, vers l'Est, entre les territoires de *Thérines* et de *Grémévillers*. La commune de *Lhéraule* fait saillie au Sud-Est, entre les cantons de Marseille et du Coudray-Saint-Germer.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Sud, est d'environ vingt mille mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait par l'angle saillant du territoire de *Saint-Deniscourt*, sur la limite septentrionale, et dont l'autre passerait à l'angle le plus méridional de la commune de *Se-*

nantes, au point de jonction des territoires de *Senantes*, Cuigy et Saint-Germer (canton du Coudray).

Sa plus grande étendue, de l'Ouest à l'Est, peut être évaluée à dix-sept mille cinq cent cinquante mètres, mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles élevées, l'une à la limite occidentale du territoire de *Saint-Quentin-des-Prés*, sur le chemin dit de la Fontaine de Bézy, l'autre à la limite occidentale, sur la ligne médiane de la rivière du Thérain, qui sépare de ce côté le canton de Songeons de celui de Marseille.

La superficie du canton comprend, d'après le résultat des opérations cadastrales, une étendue totale de 19,778 hectares 06,93.

Il est limité, au Nord-Ouest, par le canton de Formerie; au Nord, par celui de Grandvilliers; à l'Est, par le canton de Marseille; au Midi, par celui du Coudray-Saint-Germer; à l'Ouest, par le département de la Seine-Inférieure.

Météréologie. Les variations ordinaires du thermomètre ont lieu entre le dixième degré au-dessous de zéro et le vingtième au-dessus. Le froid ne descend pas plus bas que six degrés dans les hivers doux, et il n'a jamais dépassé d'une manière constante le douzième, bien qu'il en atteigne quelquefois quinze sur le plateau méridional. Les fortes chaleurs sont en général de vingt-deux degrés, et ce n'est que par exception et momentanément qu'elles s'élèvent à vingt-cinq. L'état comparatif de la température ne varie pas sensiblement selon les régions du canton.

Les grands froids commencent du quinze au vingt-cinq décembre, et se maintiennent, avec des intermittences, jusqu'à la mi-février.

Les grandes chaleurs ne se manifestent pas avant la fin de juin et ne dépassent pas, en tems ordinaire, la première quinzaine d'août. La température habituelle d'été règne depuis le quinze juin jusqu'au quinze septembre.

La glace n'a ordinairement qu'une durée momentanée; et lorsqu'elle se maintient, par exception, pendant trente à quarante jours, c'est avec quelques alternatives de dégel. Sa persistance est d'ailleurs plus habituelle dans le pays de Bray que sur le plateau septentrional. Il y a des exemples de glace continue sur le haut Bray pendant cinquante jours sans interruption.

La neige n'est que passagère, mais elle se conserve plus longtems sur le plateau crayeux autour de *Grémévillers*, *Morvillers*, *Loueuse*, *Ernemont*, etc., que sur le pays de Bray, ce qui est l'inverse de la glace.

Les gelées printanières qui commencent à la fin de mars, continuent pendant le mois d'avril; elles se reproduisent quelquefois en mai et même dans les premiers jours de juin; elles sont alors très-nuisibles sur les sols humides et les terres pauvres en humus.

La grêle est un accident tellement rare qu'on en peut citer à peine, dans quarante années, un exemple à *Ville-en-Bray*, et quelques autres dans la région septentrionale autour de *Loueuse* et de *Morvillers*; encore ne causèrent-ils qu'un faible dommage.

Les vents de Sud et d'Ouest règnent généralement en printems et en automne, avec la température humide. Le vent de Sud et ses composés vers l'Est soufflent en été; et lorsqu'ils passent de l'Est vers le Nord, c'est le pronostic certain d'une longue sécheresse. Le Nord et le Nord-Ouest dominent pendant l'hiver.

Le canton, considéré dans son ensemble, est plus disposé à l'humidité qu'à la sécheresse. Cependant l'excès de l'eau produit rarement des dommages considérables, à cause de l'inclinaison presque générale du sol. Quelques parties du plateau septentrional demeurent souvent inondées dans les tems de grandes pluies, mais c'est un accident local et d'une durée toujours très-brève. La vallée du Thérain qui est quelquefois couverte à la suite des orages et des dégels, ne reste ainsi que le petit nombre d'heures nécessaire à l'écoulement des eaux extraordinaires.

Eaux. Les eaux courantes du canton de *Songeons* appartiennent aux bassins des rivières d'Epte et de Thérain.

L'*Epte* (*Etta*) passe sur la limite occidentale du canton, en séparant, au-dessous d'*Hyancourt*, le territoire de *Saint-Quentin* de celui de Cuy (Seine-Inférieure). Son cours qui décrit une double courbe irrégulière et qui ne pénètre pas dans le territoire, peut être évalué à quatorze cent quatre-vingts mètres. Cette rivière n'appartient donc au canton que comme limite sur une petite étendue; sa largeur moyenne est de cinq à six mètres.

Un ruisseau connu sous le nom de *fausse rivière de la Basse-Ramée*, venant de Molagny (Seine-Inférieure), limite aussi le territoire sur une faible longueur, à l'ouest d'*Hyancourt*, et se jette dans l'*Epte* après un court trajet.

L'*Epte* a plusieurs affluens qui prennent leurs sources sur les pentes méridionales du Bray, mais qui ne se réunissent à cette rivière qu'après avoir franchi les limites du canton.

Le ruisseau de la *Bourbière* ou du *Moulin-d'Hardencourt* coule dans le vallon d'*Hécourt* où il naît de deux sources, l'une dans

le village même de *Saint-Quentin*, l'autre entre *Hécourt* et *Haincourt*. Les eaux se réunissent à *Saint-Quentin*, et passent devant *Mothois* pour entrer sur le territoire de Ferrières (Seine-Inférieure).

Le ruisseau de *Pierrepont*, à l'est du précédent, naît, dans le vallon d'*Hannaches*, de deux sources autour de *Mousseux*; il descend aussi vers la commune de Ferrières.

Un ruisseau dit du *Vieux Moulin*, arrose le même vallon; il a une source au-dessous d'*Epluques*, une autre au Trou-Beaudet dans *Bazincourt;* ses eaux grossies de quelques fontaines qui tarissent souvent, se réunissent au-dessous d'*Hannaches* et coulent au sud-ouest. Il reparaît au nord d'*Auchy* pour entrer une seconde fois sur le territoire de Ferrières, après s'être accru, sur la limite, du ruisseau de Pierrepont.

Le ruisseau *des prés de Hagron* naît près du village de ce nom, au lieudit le Rutoir, d'où il descend au midi vers Saint-Germer.

Un autre petit cours d'eau, dit le ruisseau des *Percz*, sort de terre près d'*Amuchy*, passe à *Goulancourt*, y reçoit les provenances de la fontaine du Pont-Martel, et s'écoule ensuite à l'ouest vers le territoire de Saint-Germer.

Tous ces affluens de l'Epte ont leurs pentes vers la vallée de Bray. Plus, à l'est, un autre petit cours d'eau appelé ruisseau d'Eclonde, du nom d'un ancien fief près duquel il prend sa source, entre *Ville-en-Bray* et *Senantes*, descend aussi vers la vallée; mais il se dirige ensuite à l'est, et rejoint dans le canton du Coudray la rivière d'Avelon qui est un affluent du Thérain.

Le *Thérain* traverse, du nord-ouest au sud-est, tout le canton en cotoyant au nord le pays de Bray; il y pénètre en sortant du canton de Formerie par la limite occidentale du territoire de *Fontenay*; il passe presqu'aussitôt au moulin de *Cleutin*, puis à gauche de *Fontenay*, entre les deux rues principales de *Sully*, à droite d'*Escames*, d'*Hémécourt*, de *Songeons*; ensuite à gauche de *La Chapelle-sous-Gerberoy*, dans *Vrocourt* et dans *Martincourt*, et de là à *Crillon* où son cours a été changé et reculé vers la limite d'*Haucourt*; à six cents mètres environ au-dessous du parc de *Crillon*, le *Thérain* entre dans le canton de Marseille.

La direction de la vallée, à-peu-près rectiligne, comprend une étendue d'environ seize mille mètres; mais la rivière décrit de nombreuses circonvolutions qui donnent à sa longueur réelle un développement de plus de vingt-un mille mètres. Il y a quelques anastomoses au-dessus de *Sully*, au-dessous d'*Hémécourt*, au moulin

de *Songeons*, dans les prairies de *La Chapelle*, entre *Vrocourt* et *Martincourt*, et à *Crillon* à cause du déplacement de la rivière. La largeur très-variable du lit peut être évaluée, terme moyen, à huit mètres; le volume des eaux double en hiver. Il y a au-dessous du bois de Rubilly, entre *Songeons* et *Hémécourt*, une source considérable qui s'écoule dans la rivière.

Les affluens du Thérain sont, sur sa rive droite :

Le ruisseau de *Torcy* qui descend du village de ce nom, séparant les territoires de *Fontenay* et de *Sully ;*

Un autre ruisseau allant d'*Hévecourt* vers *Escames ;*

Le ruisseau de *Tahier* qui prend naissance dans les pâtures d'*Hannaches*, et se grossit du ruisseau du *Vivier* venant de *Belle-fontaine ;* il passe à *La Havotière*, au nord de *Wambez*, circule autour du coteau de *Gerberoy*, et se réunit au Thérain au-dessus du moulin de *La Chapelle ;*

Le ruisseau de *Mondevau* qui descend des pentes du haut Bray, passe à *Wambez* et traverse le territoire de *La Chapelle*;

Le ruisseau des *Coutumes*, prenant naissance près de ce village, allant à *Vrocourt*;

Le rû du *Vivier-de Pouillon* qui commence à la fontaine du Liard, traverse le village d'*Hanvoile* et descend à *Martincourt*;

Le rû du *Pré-Grisel*, naissant au lieudit le Grand-Pré entre *Hanvoile* et *Glatigny*, courant vers *Crillon ;*

Le petit ruisseau d'*Haucourt* qui sert aux irrigations;

Et celui des Brochettes qui vient de *Lhéraule*, et entre dans le canton de Marseille avant de rejoindre le Thérain.

Cette rivière se grossit encore à *Crillon* du ruisseau des *Fontaines* qui naît dans la vallée, et se jette dans la vieille rivière sur la rive gauche. Le *Thérain* n'a pas d'autre affluent direct à gauche.

Mais la petite rivière du *Thérinet* est aussi rattachée à son bassin, bien qu'elle n'y retombe que dans le canton de Marseille.

Le *Thérinet* appartient à la région septentrionale. Quoique sa source la plus élevée soit dans le canton de Formerie, comme elle est presque toujours à sec, on considère cette rivière comme naissant dans le vallon de *Saint-Deniscourt*, au-dessous de l'église; elle court au sud-est en passant à *Thérines* et au village d'*Epaty*, après lequel elle entre sur le territoire de Lannoy, canton de Marseille. Sa longueur totale, à partir de l'église de *Saint-Deniscourt*, peut être évaluée à trois mille six cents mètres. Plusieurs sources l'alimentent pendant son trajet sur le territoire de *Thérines*.

Il y a, dans la vallée du Thérain, des sources assez nombreuses

et remarquables par la pureté de leurs eaux; il en existe notamment auprès de l'église de *Fontenay*, à *Escames*, sous le bois de Rubilly, où la principale donne un volume d'eau considérable, à Vrocourt, où la fontaine Marie-Chaussée est quelquefois assez abondante pour alimenter un petit ruisseau; à *Crillon*, sur le côté gauche de la rivière.

On ne trouve d'eau vive ni sur le plateau septentrional ni sur les coteaux qui limitent à droite la vallée du Thérain; et il faut pénétrer de cinquante à soixante-quinze mètres dans la craie, pour rencontrer un niveau d'eau. Le puits de *Gerberoy* a deux cent vingt-cinq pieds, ceux de *Morvillers* et *Loueuse* ont cinquante mètres, ceux de *Grèmévillers* près de deux cents pieds. Il y a au contraire des sources abondantes à l'origine du vallon du Thérinet.

On en voit en bien plus grand nombre sur les flancs des vallons qui sillonnent le pays de Bray. Il en existe à *Glatigny*, *Hannaches*, *Bazincourt*, au Liard et à Benneval au-dessus d'*Hanvoile*, entre *Lantu* et *Ville-en-Bray*, dans le village même de *Senantes*, à *Goulancourt*, *Corbeauval*, *Hécourt*, entre *Hyancourt* et *Mothois* sous le nom de Fontaine-Bezy, etc. : ces fontaines ne tarissent presque jamais, tandis que les puits creusés à la sommité du Bray, à *Bazancourt*, *Beaulevrier*, *Haincourt*, s'épuisent quelquefois, quoique peu profonds.

Il y a des sources légèrement ferrugineuses dans le vallon de *Wambez*.

La plupart des petits ruisseaux du Bray subissent une diminution considérable pendant les sécheresses long-tems prolongées: quelques-uns même, tels que ceux du vallon de *Saint-Quentin* et des environs d'*Hanvoile*, cessent alors de couler.

Il n'y a aucun étang naturel dans l'étendue du canton.

Configuration du sol. Le canton est divisé en deux sections principales, par la vallée du Thérain qui traverse son étendue dans la direction du nord-ouest au sud-est.

La section au nord de la rivière constitue un plateau dont la superficie est sillonnée de ravins, qui ont leur direction générale vers la vallée. L'un de ces ravins, placé vers le nord-est du pays, forme le vallon de Thérinet, qui se divise en deux branches, l'une remontant à gauche de *La Creüse*, tandis que la seconde tourne à l'ouest vers *Saint-Deniscourt* et le canton de Formerie. Un autre vallon plus considérable descend des environs de *Loueuse*, passe entre *Ernemont* et *Beaulieu*, et vient s'ouvrir vis-à-vis le bourg de *Songeons*, après avoir poussé des rameaux vers *Boutavent*, *Longuavesne*, *Limermont*, *Séronville* et *Balleu*. Un troisième, dit

la vallée des Chaudrons, descend du canton de Marseille jusqu'à *Crillon*. Tous ces ravins, sauf celui du Thérinet, sont dépourvus de sources, quoique leur formation et leur agrandissement soient dus évidemment à l'action persévérante des eaux; leurs pentes sont escarpées, leurs contours arrondis, ondulés et souvent découpés. Le côté gauche de la vallée du Thérain présente en outre quelques autres sinuosités devant *Vrocourt*, près du bois de Rubilly et vis-à-vis *Hémécourt*.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, constatées dans cette partie du canton, ont donné : à *La Creüse*, 191 mètres; — à *Loueuse*, 187 mètres; — à l'église de *Morvillers*, 188 mètres; — au moulin de la même commune, 185 mètres; — à *Grémévillers*, 183 mètres; — à *La Chaussée*, sur la limite, 203 mètres.

Le côté droit de la vallée du Thérain forme, depuis le canton de Marseille jusqu'à *Buicourt*, une suite de coteaux qui sont complètement analogues, par leur nature et leur disposition, au versant du côté gauche; le principal de ces mamelons porte le bois de Caumont; un autre au sommet duquel est placé *Gerberoy*, a 175 mètres d'élévation. L'ensemble présente l'aspect d'un rideau divisé par des vallées transversales.

Le reste de la région méridionale constitue ce qu'on nomme le haut Bray, par opposition à la vallée de Bray située au midi, et dont une très-petite partie seulement dépend du canton. Le Bray a une superficie très-allongée dans une direction parallèle au cours du Thérain, et une largeur d'environ deux lieues qui est représentée par la distance de *Buicourt* à Gournay (Seine-Inférieure). Il s'étend vers l'ouest dans le département de la Seine-Inférieure, et à l'est dans les cantons de Beauvais et d'Auneuil. La partie du canton de *Songeons* a deux versans opposés, l'un vers le Thérain, l'autre dans la vallée de Bray; la ligne anticlinale qui est indiquée par une croupe ou une sorte d'exhaussement, passe aux carrières de *Glatigny*, au-dessus de *Lanlu*, à *Montperthuis*, *Boisaubert*, à la Tête-Noire, au-dessus de *Beaulevrier* et à *Bazancourt*. Il y a de nombreux vallons ou ravins sur chacun des versans, dont le périmètre extérieur est découpé en échancrures et prolongemens alternatifs. On remarque principalement au nord-est un vallon descendant de *Torcy* à *Fontenay*; puis, en marchant vers l'est, les vallons d'*Hévécourt* et du *Quesnoy*, celui de *Bellefontaine* à *La Chapelle*, la petite vallée de *Wambez*, une autre évasée dans le haut, rétrécie à son ouverture et qui descend de *Grocourt* vers *Hanvoile*. Le versant du sud-ouest offre le vallon d'*Hécourt*, continu depuis *Haincourt* jusqu'à Gournay, la vallée de *Hannaches* en forme

d'entonnoir ou d'amphithéâtre, un petit ravin entourant *Corbeau-val*, le vallon d'Eclonde qui commence par deux branches au-dessus de *Senantes* et à *Lanlu*, et qui descend à *Ville-en-Bray*. En général, ces mouvemens de terrain n'ont pas d'inclinaison brusque, quoique plusieurs soient escarpés; il n'en est aucun qui ne mette au jour quelques sources. Le haut Bray est formé en entier des pentes et contre-pentes de ces vallons; il n'y a pas à proprement parler de plateau, et on ne voit presque aucune partie du sol qui ne soit plus ou moins inclinée.

On doit remarquer encore que le vallon qui sépare le Bray des coteaux placés sur la rive droite du Thérain, à partir de *Buicourt*, est dépourvu d'eau courante, quoiqu'il soit nettement marqué dans un sol argileux; les ruisseaux qui descendent du haut Bray traversent, à angle droit, ce vallon, pour arriver à la rivière de Thérain.

Les nivellemens opérés sur les hauteurs du Bray, ont donné pour cotes de hauteurs : à *Glatigny*, 180 mètres; — aux carrières de la même commune, 201 mètres; — à la sommité du bois de Crène, entre *Glatigny* et *Lhéraule*, 216 mètres; — à *Hanvoile*, 135 mètres; — à *Lhéraule*, 166 mètres : ces dernières cotes sont prises dans le vallon qui limite le Bray au nord-est. On a constaté au moulin de *Lanlu*, 212 mètres; — à *Boisaubert*, 213 mètres; — au-dessus de *Beaulevrier*, 200 mètres; — à *Bazancourt*, 198 mètres : ainsi le niveau de la ligne anticlinale varie entre 200 et 213 mètres. Plus au midi, *Senantes* est à 186 mètres; *Villers-sar-Auchy* à 190 mètres.

L'inégalité continuelle du sol imprime au pays de haut Bray une physionomie spéciale qui a quelques rapports avec l'aspect des contrées montagneuses. La vue franchit au midi tout l'espace occupé par la vallée de Bray, pour s'arrêter à deux mille mètres sur la grande falaise qui couronne cette vallée vers le sud-ouest : les accidens de terrain, le mélange des bois et des terres nues, les formes contournées des vallons, multiplient à chaque pas les effets pittoresques. La vue est moins variée, mais plus étendue du côté du nord : les collines ou mamelons qui portent *Hanvoile*, *Gerberoy*, et qui séparent ces villages de la rivière du Thérain, se montrent au-dessous de l'œil qui pénètre au-delà la vallée, jusque sur les plateaux des cantons de Formerie et de Grandvilliers. Un tableau plus vaste encore se déploie à l'ouest, d'où l'on découvre, par une échappée immense, tout le pays de Caux, jusqu'aux environs de Dieppe. On jouit à la fois des trois aspects en se dirigeant d'*Hévécourt* ou de *Torcy* vers *Bazancourt*.

L'horizon du plateau septentrional est monotone et limité

comme dans tous les pays de plaine. La vue est arrêtée à une petite distance par les bois ou les clochers; elle se porte au midi jusque vers le milieu du pays de Bray qu'elle ne peut franchir. La vallée du Thérain, au-dessus de *Songeons*, offre un aspect singulier par la quantité de plantations qui la couvrent, et qui dérobent à l'œil les villages dont elle est parsemée; cette verdure contraste avec les pentes sèches et rapides qui se relèvent brusquement au nord; le château de Mercatel, placé à une grande distance en remontant la rivière, domine tout le paysage auquel il semble commander.

Géognosie. L'étendue du canton est divisée, quant à sa constitution géologique, en deux régions très-distinctes. La craie occupe la section septentrionale; les terrains inférieurs au calcaire crayeux forment la section méridionale.

La craie blanche constitue tout le pays situé sur la gauche du Thérain, et elle s'étend en outre sur la rive droite de la vallée, depuis *Haucourt* jusqu'à *Buicourt*. Le bois de Caumont, *Gerberoy*, les coteaux qui séparent *Wambez*, *Hanvoile*, *Glatigny* et *Lhéraule*, de la rivière, sont en craie, et la vallée du Thérain est assise, dans toute cette étendue, sur le calcaire crayeux. Cette roche, se montre à jour dans les pentes un peu escarpées, vis-à-vis *Lhéraule*, et dans le haut du village même, au midi de *Songeons*, autour du bois de Caumont, sous *Gerberoy*, dans la vallée d'*Ernemont*, sur les friches de *Loueuse*, dans la vallée du *Thérinet*, au-dessous de *Bécauvent*, etc.; elle se présente toujours divisée en fragmens qui affectent une forme irrégulièrement cubique ou parallélipipède; mais pour peu que le sol soit entamé, on l'aperçoit en bancs horizontaux traversés par les bandes de silex pyromaques en rognons qui sont propres à la craie supérieure. Ces silex forment des filons ou des plaques minces continues au-dessus d'*Haucourt*.

La craie présente dans le plateau septentrional une masse de plus de cent mètres d'épaisseur qui appartient tout entière à la partie la plus supérieure de cette formation. Les talus qui descendent des hauteurs de *Bécauvent* et de *Longuavesne*, pour former le versant gauche de la vallée de Thérain, sont, au niveau de la rivière, en roche blanche, tendre, mêlée de silex noirs, identiques à la craie de *Loueuse* et du *Thérines*. On la retrouve de même au fond des puits à *Vrocourt*, *Martincourt* et *Crillon*.

La craie occupe le côté nord-est du vallon où sont bâtis les villages de *Lhéraule*, *Hanvoile*, *Wambez*; toutes les pentes au nord-est sont en roche crayeuse qui disparaît au moment où l'inclinaison cesse. Elle tourne au-dessous de *Gerberoy*, et continue sur la lisière du bois de Caumont. Un pli de terrain qui passe au bas des

tuileries et qui descend à *Buicourt*, indique le changement du sol. Au-delà de *Buicourt* il n'y a plus de craie sur le côté droit de la vallée, et ce village n'est même qu'en partie bâti sur la roche crayeuse.

Le terrain superficiel de la craie est formé d'un limon argileux et de silex provenant des couches crayeuses qui ont été détruites ; mais l'aspect et la consistance de ce diluvien varient selon l'inclinaison du sol. Les silex sont accumulés en lit de plusieurs pieds d'épaisseur sur les pentes douces des vallées. Ainsi, on en voit une quantité prodigieuse en montant de *Songeons* à la briqueterie de ce bourg, entre *La Chapelle* et *Vrocourt*, dans le fond de *Riffin*, au-dessus d'*Haucourt*, autour de *Saint-Deniscourt*.

Les cailloux sont parsemés à la surface du sol, lorsque celui-ci n'est pas horizontal; ils disparaissent au contraire sous le limon argileux, lorsque le terrain est sans mouvement : c'est ainsi que la plaine, entre *Loueuse*, *Morvillers* et *Thérines*, n'offre qu'une argile douce sans aucun mélange de silex.

On retrouve quelquefois cette argile dans le fond des ravins où elle a été entraînée lentement par les eaux, et où elle forme des amas qui se distinguent par leur couleur fauve ou rousse. L'église d'*Haucourt* est assise sur un dépôt semblable; on voit aussi ce diluvium roux dans *Songeons* même, au bas de *Longuavesne*, en descendant d'*Ernemont* vers *Loueuse*, entre *Escames* et *Sully*.

Dans d'autres lieux, le diluvium conserve les propriétés de l'argile, et est exploité en cette qualité. Les argilières de *Crillon*, *Martincourt*, *Thérines*, *Songeons* sont ouvertes dans cette substance.

Les friches de *Loueuse* sont couvertes d'une argile rougeâtre, tenace, qu'on retrouve à *Saint-Deniscourt* et au *Ply*, où elle est accompagnée de cailloux nombreux.

Les coteaux de *Gerberoy*, *Martincourt*, *Haucourt*, qui sont inclinés sur toutes leurs faces, offrent très-peu de diluvium argileux ; ils sont couverts de silex brisés, et dans les lieux où la craie vient au jour, comme à *Gerberoy* et près de *Lhéraule*, on remarque que les anfractuosités sont remplies d'une marne argileuse, sèche, brune.

Il existe, vers la limite orientale, un lambeau de terrain qui recouvre immédiatement le calcaire crayeux, et qui n'est lui-même recouvert par aucun diluvium, ou qui se mêle à cette couche superficielle. Ce terrain, d'origine tertiaire, consiste en blocs de grès pétris de moules et d'impressions de coquilles marines. Les blocs sont entassés confusément dans une profondeur qui ne dépasse pas

quelques mètres; les uns sont verticaux, d'autres inclinés sous divers degrés et différentes directions; on n'en trouve point qui soient réellement horizontaux, ce qui prouve qu'ils ont été dérangés de leur situation primitive : toutefois, ils paraissent n'avoir éprouvé qu'un faible déplacement, car ils n'affectent pas les formes arrondies propres aux roches qui ont subi un long transport; leurs dimensions, très-variables, atteignent jusqu'à deux et trois mètres, et l'on voit qu'ils ont dû faire partie de bancs régulièrement stratifiés. Leur couleur est gris-pâle, avec des nuances et des accidens dus à l'influence de l'oxide de fer; ils sont en général assez durs, mais d'une facile désagrègation à la surface; quelques-uns empâtent, sur un de leurs côtés, de petits cailloux roulés.

Ces grès gissent dans un sable grossier souillé d'argile par le mouvement des eaux; ils existent surtout autour de *Frêtoy*, de *Balleu*, et de *Grémévillers;* on les trouve aussi en amas, mais moins épais, sous le village même de *Thérines*, dans le bois Payen près de *Crillon*, et près de *Choqueuse* où de nombreux galets les accompagnent. L'abondance des coquilles dont ce grès est pénétré avait déjà attiré l'attention dans le dix-huitième siècle; le Mercure de France de juin 1748, en fait mention.

Il y a, au lieu dit Manicamp, au-dessus d'*Haucourt*, d'autres grès qui se distinguent de ceux de *Frêtoy* par leur dureté, leur blancheur, leur écorce rougeâtre et leurs formes arrondies; ils ont subi un déplacement évidemment plus considérable, et semblent être compris dans le diluvium argileux qui recouvre la craie.

La vallée du Thérain a un faible lit de tourbe dans le marais d'*Haucourt*.

Il existe aussi dans la même vallée un terrain de transport profondément enfoui, qui recèle des débris de grands animaux. On rencontra en 1501, lorsqu'on creusait les fondations de l'église de *Crillon*, des os énormes que les historiens du tems dirent provenir d'un géant, selon l'opinion générale qui a duré pendant tout le moyen âge.

La section méridionale du canton appartient à la région naturelle qu'on désigne par le nom de Bray, et qui s'étend, comme on l'a dit plus haut, dans le département de la Seine-Inférieure.

Le caractère essentiel du pays de Bray est dans sa constitution géognostique formée des terrains inférieurs au calcaire crayeux. La vallée de ~~l'Oise~~, depuis *Fontenay* jusqu'à *Buicourt*, est ouverte dans les argiles inférieures à la craie chloritée dont il n'existe ici aucune trace, car on passe subitement de la craie blanche qui

constitue les coteaux du plateau supérieur, aux argiles rouges et aux marnes argileuses bleues.

Les couches argileuses se relèvent au-dessus de *Buicourt* contre le coteau crayeux du bois de Caumont. Les entailles pratiquées pour l'usage des tuileries de ce lieu, montrent de haut en bas, d'abord de l'argile diluvienne. . . . . 2 mètres.

Argile verdâtre, contenant des cristaux de gypse . .. 1 60 c.

Marne bleue très-argileuse, à coquilles irisées 1 60

Argile marbrée de blanc et de rouge, mêlée de fragmens de grès ferrugineux,

Marne argileuse blanche et sable blanc micacé,

Sable jaunâtre ferrugineux à zones inclinées, et fragmens de grès.

Il y a plusieurs alternances des argile marbrée, sable blanc et sable ferrugineux, et leurs lits, quoiqu'inférieurs à la marne bleue, apparaissent au-dessus en montant sur la route de Gournay.

Ces couches argilo-sablonneuses se continuent entre le monticule de *Gerberoy* et le Mondevau. On y voit, en partant de la craie, de l'argile ou glaise rouge marbrée, de l'argile gris-bleuâtre, ensuite un lit de marne très-ferrugineuse, ou plutôt d'un vrai minerai de fer cloisonné, très-incliné vers le Thérain, suivi de sable et de grès grossier ferrugineux.

Wambez est sur l'argile bleue.

Le vallon sinueux d'*Hanvoile* montre, dans ses escarpemens, des alternances d'argile et de sable. L'argile rouge et le sable contenant des plaquettes de grès ferrugineux, paraissent dans la grande rue; il y a de l'argile bleue vers le haut du village, au lieu dit la commune Saint-Georges, et du sable blanc micacé sur le chemin de la ferme. Toutes ces couches sont sensiblement inclinées vers la vallée du Thérain. On trouve au lieu dit le Pré-Griselle, un amas d'argile smectique, blanc-jaunâtre, entouré de sable blanc.

Le monticule sur la pente duquel est bâti le village de *Glatigny*, est au sommet en sable bigarré et minerai de fer oxidé en petits fragmens; au-dessous est de l'argile grise et du grès ferrugineux, et plus bas, de la marne ferrugineuse à coquilles marines en lit incliné, de la glaise rouge et du sable. Ici, comme à *Buicourt*, les couches inférieures sont relevées au-dessus de celles qui les recouvrent dans l'ordre géognostique.

Lhéraule est sur le sable ferrugineux qui constitue aussi les coteaux du bois de Crène; ces collines contiennent par place, à une profondeur de plusieurs mètres, des marnes très-argileuses bleuâtres, dont la partie supérieure est pétrie de coquilles marines et

de plantes, et qui sont exploitées pour la fabrication des poteries. Il y a des argiles rouges sur les pentes. L'épaisseur des couches varie, mais leur superposition présente constamment de l'argile marbrée ou rouge, du sable micacé, des glaises bleues et du sable.

Il y a sur tout ce système d'argile et de sable, une étroite bande d'un terrain de transport qui est formé de sable et de cailloux de la craie, à angles émoussés, à écorce jaune ou blanche et à cassure blonde : ce sont des silex pyromaques altérés par leur déplacement, et pareils en tout à ceux qui recouvrent au midi la vallée de Bray. Mais ici cette couche peu consistante, n'est bien visible que sur quelques points; on la remarque en montant de *Fontenay* à *Torcy*, en allant d'*Escames* à *Hévecourt*, au bas de la pâture de Mondevau, vis-à-vis *Gerberoy*, entre *Glatigny* et *Lhéraule*.

On monte de tous côtés en quittant les sables et argiles pour aller au midi vers le centre du Bray; on rencontre, immédiatement après le sable ferrugineux, les roches connues sous le nom de grès vert, qui consistent en quelques bancs d'un grès calcaire, glauconieux, empâtant des fossiles marins. Le grès vert est visible au-dessus de *Torcy*, près d'*Hévecourt*, de *Renicourt*, sur les hauteurs d'*Hanvoile*, et au midi de *Glatigny*, à la limite du canton. Sur tous ces points, le dernier excepté, les bancs ont une inclinaison assez prononcée vers la vallée de Thérain. A *Hévecourt*, l'entaille des carrières laisse voir du haut en bas une roche calcaire en plaquettes ou feuillets, des bancs épais de trente à cinquante centimètres, mêlés de parties compactes et de sable grossier avec de petites coquilles, un banc sans coquilles, dur, à cassure luisante, coloré en bleu; ces couches alternent avec un sable argileux, verdâtre, compacte, qui contient les mêmes fossiles. Aux carrières d'*Hanvoile*, les bancs sont plus nombreux ; le lit supérieur est un véritable grès grossier, verdâtre, sans coquilles; les autres sont pétris de fossiles et coupés par des fissures à parois couvertes de cristaux de chaux carbonnatée; une argile grossière, grisâtre, sablonneuse, sépare les bancs dont l'ensemble repose sur du sable à gros grains. Le grès vert de *Glatigny*, placé sur la ligne médiane du Bray, n'est pas incliné. Le premier banc est une marne blanche, compacte, à surface tuberculeuse, empâtant beaucoup de fossiles; les autres couches offrent une roche cristalline, glauconieuse, coquillère; la dernière est le banc vert sans fossiles, pareil à celui d'*Hanvoile*.

Le grès vert forme le sol de tout l'espace compris entre *Glatigny*, le vallon de *Ville-en-Bray* et la limite méridionale du canton.

En quittant cette bande de grès vert pour aller au midi, on monte encore vers l'axe du haut Bray; on rencontre alors des bancs de calcaire marneux pétri de petites coquilles, notamment d'huîtres et de gryphées, dont l'abondance forme un véritable marbre lumachelle; les tranches des bancs viennent successivement au jour en marchant de bas en haut. Cette roche suit le grès vert, dont elle n'est pas séparée d'une manière brusque et tranchée. Toutes les pentes comprises entre la ligne anticlinale du Bray et le commencement du grès vert, sont couvertes de moellons de lumachelle. Les bancs sont en place entre *Torcy* et *Bazancourt*, dans le village d'*Hévecourt*, au-dessus de *Renicourt*, à *Bellefontaine*, dans les friches de Mondevau, dans le bois de *Grocourt* d'où l'on tire une roche susceptible d'un beau poli, et au-dessus de *Lanlu*. Ils alternent avec des lits de marne argileuse, blanchâtre vers le haut, grise ou bleuâtre au-dessous, contenant les mêmes fossiles qu'on voit de tous côtés à la surface du sol. Les lumachelles sont généralement bleues, mais il y en a aussi de grises et de jaunâtres, ce qui semble dépendre de la couleur des marnes intermédiaires; les parties exposées à l'air depuis long-tems ont une coloration rougeâtre.

Il y a, dans l'espace compris entre *Grocourt*, les carrières d'*Hanvoile* et le moulin de *Boisaubert*, une lumachelle qu'on trouve seulement en morceaux isolés, composée de paludines et autres coquilles lacustres, empâtées dans une marne variée de rouge et de verdâtre.

Après avoir traversé les lumachelles on arrive à la partie centrale du haut Bray, constituée, comme on l'a dit plus haut, par une sorte d'exhaussement qui commence entre les carrières de *Glatigny* et *Lanlu*, et se continue jusqu'à la limite occidentale du canton, vers *Bazancourt*. Cette croupe est parsemée d'une quantité prodigieuse de moellons provenant d'une roche calcaire compacte, jaunâtre, polissable, dont l'aspect est lithographique; on suit constamment ces débris en allant de *Lanlu* à *Boisaubert* où le sol en est tout couvert, en passant au sommet de Mondevau, de-là à la Tête-noire sur la route de *Songeons* à Gournay, entre *Haincourt* et *Renicourt*, et à *Bazancourt* même où les moellons forment une couche d'un à deux mètres de puissance. Le calcaire compacte est en banc continu à texture un peu grenue, dans le village de *Boisaubert*; il alterne partout avec des marnes argileuses bleues, noirâtres, coquillères; il présente aussi quelques alternances avec les lumachelles, et en pénétrant à une faible profondeur on rencontre, notamment à *Torcy*, *Lanlu* et *Boisaubert*, un banc bleu-clair ou grisâtre, mêlé d'huîtres et gryphées, qui a

l'aspect d'une marne endurcie et la dureté du marbre. L'ensemble des couches compactes est caractérisé par la présence de grandes ammonites. Les marnes intermédiaires sont dures, fragmentaires, de couleur rousse au-dessus de *Lanlu*, et contiennent beaucoup de trigonies, dents de poissons, etc. Au-dessous de *Torcy* on trouve au lieu de marne du sable noir, compacte, pétri des mêmes débris.

Ces détails font connaître la disposition relative des terrains sur le versant qui incline vers la vallée de Thérain : on observe une succession pareille sur le versant dont la pente aboutit dans la vallée de Bray; en effet, en descendant du calcaire compacte, on traverse successivement les marbres lumachelles, les grès verts et les sables ferrugineux.

Les lumachelles occupent toutes les pentes du vallon ramifié qui s'étend de *Bois-Aubert* et de *Lanlu* jusqu'au-dessous de *Ville-en-Bray*.

Les parties les plus basses de *Ville-en-Bray* montrent, dans la grande rue, des bancs de lumachelle alternant avec des glaises bleues à gryphées.

On remarque la même roche avec diverses nuances de coloration dans la plaine inclinée de *Boisaubert* et de *Lanlu*; on y retrouve aussi la lumachelle d'eau douce, pétrie de paludines et à teinte verdâtre, qui existe au-dessus des carrières d'*Hanvoile*; ce banc paraît supérieur aux autres, et sa stratification est concordante; une couche de marne verdâtre le sépare des lumachelles à gryphées.

En descendant de *Boisaubert* à *Epluques*, *Bazincourt* et *Hannaches*, on coupe des bancs alternatifs de lumachelle et de marnes argileuses bleues coquillères : ce système se continue au-dessous du village d'*Hannaches*, où l'on voit un banc de calcaire compacte jaune. On traverse des couches semblables en allant d'*Haincourt* à *Hécourt*, *Saint-Quentin* et *Mothois* : les bancs de lumachelles sont en affleurement entre *Haincourt* et *Hécourt*; ils recouvrent de quelques mètres un calcaire compacte d'un bleu clair; les marnes argileuses sont noirâtres et mêlées de fossiles. A *Saint-Quentin-des-Prés*, la lumachelle est déjà sous le grès vert.

Le grès vert constitue le sol à *Mothois*, *Hyancourt*, *Froméricourt*, à la fontaine de Bezy; mais en montant de ces lieux vers *Beaulevrier* et *Bazancourt*, on retrouve bientôt les marnes à gryphées et les lumachelles. Le grès glauconieux existe encore à moitié côte entre *Hannaches* et *Villers-sur-Auchy*; il couvre tout le coteau de *Senantes*. Les carrières de cette commune montrent de haut en bas :

Un banc de grès verdâtre irrégulier, lacuneux;

Deux bancs de calcaire glauconieux avec quelques coquilles;

Un banc plus dur, brillant, pétri de coquilles, trigonies, gryphées, huîtres, peignes, etc., de dents de poisson, formant une bonne pierre;

Un banc d'un grès vert pâle à gros grains, et un autre banc qui se désagrège aisément : l'ensemble n'a pas plus de trois à quatre mètres de puissance.

Le village de *Senantes* est sur le grès vert, mais les lumachelles et les marnes bleues paraissent sur les pentes du coteau. Le grès glauconieux est recouvert sur le chemin de *Goulancourt* et sur celui qui mène à *Boisaubert* d'une marne blanche et dure très-abondante en fossiles, dont il ne reste guère que les moules intérieures.

Le sable ferrugineux recouvre le grès vert au-dessus de *Hyancourt*, mais il a peu d'épaisseur; on y trouve des plaquettes de grès.

Le même sable constitue le sommet de la colline qui porte *Auchy* et *Villers-sur-Auchy*. A *Auchy*, le sable est à gros grains, mêlé de mica; il contient des végétaux et des plaquettes de grès à impressions végétales. A *Villers*, le sable présente des bandes horizontales qui dessinent sa stratification.

Le sable est évidemment superposé au grès vert du côté d'*Hannaches*; mais vers la vallée de Bray, il descend à *Orsimont* et à *Boislévêque* jusqu'aux limites du canton où il a une coloration verdâtre, et où il est mêlé de silex pyromaques nombreux à contours émoussés. En allant de là vers *Goulancourt* et *Amuchy* on est toujours sur le sable ferrugineux qui contient çà et là des fragmens, des plaquettes de grès et des lits ou amas d'argile blanche et jaune. Le grès ferrugineux est plus abondant près de *Corbeauval*; l'argile est grisâtre et empâte des cristaux de gypse autour de *Goulancourt*. On retrouve près d'*Auchy*, d'*Orsimont*, de *Corbeauval* et d'*Amuchy* l'argile bleue propre à la confection des poteries de grès.

Il n'y a pas de diluvium sur la sommité du haut Bray; les moellons de calcaire compacte, et les argiles mêlées à la terre végétale constituent le sol superficiel. Dans les vallons et aux approches du grès vert, le diluvium est formé par les argiles que les eaux ont entraînées. Les moellons de grès glauconieux, de lumachelle et de calcaire marneux, abondent partout, et leur mélange qui est dû à l'action des eaux pluviales, peut induire en erreur sur le gissement relatif de chacune de ces roches.

Il existe un dépôt tourbeux dans les marais d'*Auchy* et de *Villers*.

Ainsi le pays de Bray est composé dans le canton de *Songeons*

d'argiles rouges et bleues, de sables et grès ferrugineux, de grès vert calcaire, de lumachelle et de calcaire compacte marneux (1). La disposition de ces couches offre deux particularités remarquables.

Si l'on suit leur développement dans les cantons limitrophes, on verra qu'elles sont disposées autour d'un axe longitudinal représenté par la sommité du Bray. Ainsi, les grès et sables ferrugineux qui se montrent sur la limite méridionale à *Hyancourt*, *Villers-sur-Auchy*, *Orsimont*, *Goulancourt*, *Amuchy*, tournent au nord dans les cantons du Coudray et de Beauvais, et se continuent sur la limite nord par *Lhéraule*, *Glatigny*, *Hanvoile*, le Mondevau, *Buicourt*, *Fontenay*. Les grès verts décrivent en dedans de cette ligne une autre bande qui, partant de *Hyancourt*, passe à *Mothois*, dans le fond d'*Hannaches*, à *Senantes*, *Ville-en-Bray*, qui remonte au nord dans le canton du Coudray, et tourne ensuite au nord-est par les hauteurs de *Glatigny*, *Hanvoile*, *Buicourt*, *Hévecourt*, *Torcy*. Les lumachelles passant au midi par *Beaulevrier*, *Hécourt*, le valon d'*Hannaches*, la plaine de *Boisaubert*, tournent autour de *Lanlu* pour continuer par *Grocourt*, *Buicourt*, *Hévécourt*, *Torcy* jusqu'aux limites du canton de Formerie. Le calcaire marneux compacte, depuis *Lanlu* jusqu'à *Bazancourt*, forme une bande entourée de lumachelles.

On remarque aussi que la hauteur relative de ces diverses roches, est en raison inverse de leur niveau géologique. Ainsi, le calcaire compacte qui est inférieur aux autres couches, forme toute la sommité du Bray; il est plus élevé que les coteaux crayeux qui limitent le Bray au nord. On descend de cette roche sur les marbres lumachelles. Le grès vert, séparé des calcaires marneux par des vallons divergens au-dessus desquels il se montre, est de beaucoup inférieur à la ligne anticlinale du Bray. Le sable ferrugineux se montre à une grande hauteur sur le grès vert à *Lhéraule* et à *Villers-sur-Auchy*; mais il descend dans la vallée de Bray au niveau le plus bas du canton. Les couches inférieures viennent successive-

(1) Il est fait mention dans l'Annuaire de 1826 d'un calcaire noir, analogue aux marbres carbonifères, qui aurait été trouvé dans la commune d'*Hécourt*, au-dessous du calcaire marneux. Cette indication fut donnée d'après des échantillons dont l'authenticité n'a pas été suffisamment établie, et l'on n'a pu rencontrer, malgré de nombreuses investigations, aucun gissement de ce terrain ancien, dont il n'est plus possible, dans l'état actuel des recherches, d'admettre l'existence au milieu du pays de Bray.

ment à jour sur quelque point qu'on monte des limites du Bray vers son centre. Cette anomalie rendrait difficile la reconnaissance exacte de la constitution du pays, si les mouvemens de terrain n'avaient mis à découvert en plusieurs lieux la superposition naturelle des roches. Le sable ferrugineux de la vallée de Bray est évidemment inférieur à la grande falaise crayeuse qui limite cette vallée dans le canton du Coudray; il recouvre perpendiculairement le grès vert à *Hyancourt*, *Auchy*, *Villers*, *Goulancourt*. Les lumachelles paraissent au-dessous du grès vert entre *Mothois* et *Saint-Quentin*, entre *Senantes* et *Boisaubert*, et dans le vallon de *Ville-en-Bray*. L'infériorité du calcaire compacte aux lumachelles est visible entre *Hécourt* et *Haincourt*, sur le chemin de *Bazancourt* à *Fontenay* et dans *Boisaubert* même.

Il semble donc évident que les couches inférieures ont été relevées; elles n'ont pu l'être que par l'impulsion d'une force agissant de bas en haut qui aura poussé le calcaire compacte au jour, selon une direction du sud-est au nord-ouest, en laissant les couches supérieures sur les flancs du terrain soulevé. Les débris de ces couches qui recouvraient la partie à jour du calcaire compacte ont été enlevés, et il s'est opéré une dénudation transgressive d'une couche à l'autre jusqu'au calcaire crayeux dont on ne voit aucun vestige sur la protubérance du Bray, quoique la craie lui serve cependant de limite.

M. Elie de Beaumont, auquel on doit les premières recherches méthodiques relatives à l'origine et à l'influence des divers systèmes de montagnes, pense que le soulèvement du pays de Bray a eu lieu en même tems que celui des Pyrénées et des Apennins, entre la période de formation de la craie et celle du dépôt des terrains tertiaires.

Règne végétal. La végétation forestière qui occupe maintenant le dixième environ de la superficie du canton, s'étendait dans des tems reculés sur la totalité du pays de Bray; elle y fut détruite au commencement du treizième siècle, sous l'épiscopat de Miles de Nanteuil qui fut contraint par les circonstances d'aliéner la forêt du Bray, dépendance considérable de la châtellenie de *Goulancourt*. Le plateau septentrional était encore couvert de bois à cette époque, et les défrichemens qui l'ont graduellement dégarni, ont été exécutés par les abbayes de Lannoy et de Beaupré, propriétaires d'une grande partie du sol.

Le chêne domine dans les bois du Bray; le hêtre et le charme, dans ceux du plateau septentrional; le frêne, l'érable, le bouleau, sont communs aux deux parties du canton.

La flore de la région septentrionale est peu nombreuse et peu variée, tout le sol étant cultivé en céréales ou en bois, à la réserve de quelques friches presqu'incultes.

On peut remarquer sur la lisière de la plupart des bois, *Malva alcea*, notamment à *Ernemont*, *Rosa stylosa*, *Geranium colombinum*, *Epipactis microphylla*.

L'*Anthyllis vulneraria* croît sur les coteaux secs à *Frètoy*, *Loueuse*.

On trouve le *Caucalis grandiflora* dans la plupart des moissons;

Le *Verbascum nigrum*, à *Longuavesne*, *Loueuse*, *Thérines*;

L'*Oxalis acetosella*, dans le bois du *Ply*.

Le bois de Caumont recèle les *Hypericum hirsutum*, *elegans*, *Alchimillia vulgaris*, *Digitalis lutea*, *Usnea articulata*, et la *Stachys alpina*, qu'on trouve aussi dans les lieux ombragés à *Sully*.

On rencontre sur les anciens remparts de *Gerberoy* la *Salvia sclarea*;

Melampyrum cristatum, à *Wambez*;

Cirsium acaule, *flore albo*, à *Renicourt*.

Le *Tussilago petasites* accompagne partout les argiles du Bray, et les *Conyza squarrosa*, *Cirsium eriophorum*, les sols calcaires du même pays.

Les bois sablonneux des environs de *Lhéraule* et de *Glatigny* produisent en grande quantité le *Vaccinium myrtillus*, connu dans le pays sous les noms de *Frambroise* et d'*Abré noir*.

On trouve en outre dans le bois de Crène, le *Vaccinium vitis idæa* qui est beaucoup plus rare.

Le *Polygala austriaca*, vient également dans le bois de Crène, ainsi que le *Cratægus torminalis*, qu'on retrouve encore dans celui de Caumont.

Le *Solanum miniatum*, et le *Lappa tomentosa*, existent dans *Mothois* même.

Les sables de la vallée de Bray produisent les *Betula pubescens*, *Jasione*, *Lychnis sylvestris*, *Ulex autumnalis* et *nanus*, *Dianthus carthusianorum*, et plusieurs espèces de *Scyphophorus*, *Cladonia*, *Bæomyces*, *Calycium*, *Jungermannia*, *Carex*, etc. On n'y trouve pas un seul pied de *Statice* qui est si commun dans les sables des terrains tertiaires.

Règne animal. Le *loup* est un animal de passage dans le canton; cependant, il s'arrête quelquefois et multiplie dans les grands bois des environs de *Crillon.*

Le *sanglier* ne se montre que très-rarement.

Le *renard* est abondant autour de *Crillon*, *Songeons*, *Escames*, *Ernemont.*

Le *blaireau*, plus rare, existe dans les bois de Caumont, de *Glatigny*, de *Fontenay.*

La *loutre*, est commune dans la vallée de Thérain, ainsi que le grand *rat d'eau.*

Les bois de Sapagny et de Crène nourrissent des *lérots.*

Le *putois*, la *belette* et une variété blanche, sont communs partout.

Le *grebe ordinaire* et le *grebe roux huppé*, l'*avocette*, paraissent quelquefois sur les étangs de *Songeons.*

La *couleuvre à collier* n'est pas rare dans les vallées du Thérinet, du Thérain, de l'Epte, ainsi qu'à *Goulancourt* et *Ville-en-Bray.*

L'*orvet* se montre dans les bois, à *Bazancourt*, *Ernemont*, *Wambez.*

Il y a des *vipères* autour de *Fontenay.*

Les poissons principaux du Thérain sont la *truite*, notamment à *La Chapelle*; l'*anguille* à *Crillon*, la *loche*, la *perche*, le *meunier*, le *brochet.*

Il y a des *écrevisses* dans la même rivière, ainsi qu'à *Villers* et *Auchy.*

On trouve quelques *sangsues* à *Hanvoile*, *Crillon*, *Haucourt*, dans les étangs d'*Amuchy*, dans les mares de *Choqueuse.*

La *sangsue noire* existe dans les ruisseaux du vallon d'*Hannaches.*

§. 2. *Population.*

Le tableau ci-dessous fait connaître l'état numérique de la population de chaque commune, à six époques différentes, depuis 1720 jusqu'en 1831. Les chiffres de la première colonne ont été puisés dans le *Nouveau Dénombrement du Royaume par Généralités* (1720, in-4.°). Ceux de la seconde colonne sont extraits de la *Description de la Généralité de Paris*, publiée en 1759 (in-8.°). Les autres documens proviennent de recensemens exécutés par les soins de l'administration départementale. Les dernières colonnes indiquent le rapport de la population de chaque commune à sa superficie territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES							Contenances (fractions négligées.)	Nombre d'hectares par individu.
	1720.	1759.	1791.	1806.	1821.	1826.	1831.		
								hect.	
Bazancourt......	214	200	181	172	219	229	230	313	1,35
Buicourt........	198	221	249	264	263	258	285	350	1,23
Crillon	274	280	430	460	493	501	466	865	1,85
Ernemont.......	504	524	505	549	560	552	535	895	1,67
Escames.........	472	260	445	530	508	530	552	1167	2,11
Fontenay-Torcy .	336	336	312	356	369	347	375	596	1,58
Gerberoy........	312	303	311	286	271	266	282	450	1,50
Glatigny........	370	400	605	546	533	525	525	363	0,69
Grémévillers	620	350	700	720	708	714	698	684	0,98
Hannaches......	242	245	276	293	324	328	315	951	3,02
Hanvoile.........	556	536	1086	1237	1120	1159	1164	588	0,50
Haucourt	132	116	140	175	178	176	166	388	2,34
Hécourt.........	168	182	265	271	309	335	310	746	2,40
La Chap.-s.-Gerberoy	214	132	253	267	261	247	243	492	2,02
Lhéraule.........	236	210	240	270	250	270	266	275	1,00
Loueuse	448	384	422	419	383	395	354	763	2,15
Martincourt	208	171	190	188	195	215	224	512	2,28
Morvillers.......	580	632	664	686	649	643	674	511	0,75
Saint-Deniscourt.	198	196	282	316	256	252	258	468	1,89
Saint-Quentin....	367	361	434	455	402	404	490	1079	2,20
Senantes	735	568	1195	1215	1207	1116	1123	2157	1,92
Songeons	568	672	939	1035	1058	1081	1003	1352	1,34
Sully	212	204	210	310	296	329	331	483	1,46
Thérines........	344	344	429	478	456	468	485	1079	2,22
Ville-en-Bray...	130	140	195	270	300	315	282	485	1,72
Villers-sur-Auchy.	515	440	467	522	549	498	524	859	1,63
Vrocourt	112	113	140	130	145	143	132	439	3,32
Wambez.......	332	184	258	275	249	232	241	454	1,88
TOTAUX.....	9597	8704	11823	13195	12511	12578	12533	19765	
	ajoutant pour fractions négligées ...							13	
								19778	1,5

On peut voir, par la comparaison des chiffres totalisés au bas de chaque colonne, que dans l'intervalle de cent dix années, compris entre 1720 et 1831, la population s'est accrue de 2,936 individus, quantité égale au tiers de la population de 1720, et au quart de la population actuelle.

On trouve entre 1720 et 1759, une diminution de 893 individus.

Entre 1720 et 1791, l'augmentation a été de 2,226, ou du quart de la population de 1720, et du cinquième du chiffre de l'année 1791.

De 1791 à 1806, il y a accroissement de 1,372; et de 1806 à 1821, diminution de 1,684.

On remarque un accroissement de 688 individus dans la période trentenaire de 1791 à 1821 : il est égal au 17 $^{18}/_{100}$ de la population de 1791.

Il y a entre 1821 et 1826 une faible augmentation de 67, et de 1826 à 1831 une diminution de 45. Ainsi la population peut être considérée comme stationnaire depuis 1821.

L'accroissement général pendant la période de quarante années, comprise entre 1791 et 1831, est de 710 individus, formant le 16 $^{65}/_{100}$ de la population de 1791, et le 17 $^{65}/_{100}$ de celle de 1831.

L'augmentation annuelle est de 26 $^{69}/_{100}$ entre 1720 et 1831,
de 31 $^{8}/_{10}$ entre 1720 et 1791,
et de 17 $^{75}/_{100}$ entre 1791 et 1831.

La population a diminué depuis cent dix ans à *Gerberoy*, *Loueuse*, *Wambez*; elle s'est accrue dans toutes les autres communes. L'augmentation est de deux cinquièmes à *Glatigny*, *Senantes*, de moitié à *Buicourt*, *Hécourt*, *Ville-en-Bray*, de près du double à *Crillon*, *Songeons*, de plus du double à *Hanvoile*.

La population moyenne actuelle, par commune, est de quatre cent quarante-sept habitans.

Les communes les moins peuplées, eu égard à leur superficie, sont celles de *Vrocourt*, *Hannaches*, *Hécourt*. Celles de *Glatigny*, *Grémévillers*, *Hanvoile*, *Morvillers*, comptent le plus grand nombre d'habitans, comparativement à l'étendue du territoire.

Le tableau qui suit fait connaître la division de la population par sexe et par état civil des individus, d'après les résultats du recensement administratif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Bazancourt	55	66	46	43	7	13	"	230
Buicourt	75	80	54	57	4	14	1	285
Crillon	103	98	112	111	10	28	4	466
Ernemont-Boutavent	129	108	119	120	20	36	3	535
Escames	129	134	119	114	12	38	6	552
Fontenay-Torcy	98	108	71	70	10	17	1	375
Gerberoy	63	74	57	55	6	25	2	282
Glatigny	125	133	111	111	14	30	1	525
Grémévillers	143	146	165	185	25	31	3	698
Hannaches	86	95	59	59	3	11	2	315
Hanvoile	260	297	260	260	21	58	8	1164
Haucourt	33	36	44	44	"	8	1	166
Hécourt	80	74	72	71	37	14	2	310
La Chapelle-s.-Gerberoy	56	57	59	54	5	10	2	243
Lhéraule	59	70	56	57	3	19	2	266
Loueuse	79	84	77	77	13	23	1	354
Martincourt	52	58	53	51	4	5	1	224
Morvillers	176	138	146	146	20	47	1	674
Saint-Deniscourt	56	63	55	55	9	19	1	258
Saint-Quentin-des-Prés	120	129	99	98	11	23	"	490
Senantes	240	298	243	243	33	61	5	1123
Songeons	217	236	233	231	29	51	6	1003
Sully	76	92	66	67	7	20	3	331
Therines	119	109	108	109	12	27	1	485
Ville-en-Bray	80	80	53	52	6	8	3	282
Villers-sur-Auchy	130	137	110	107	13	23	4	524
Vrocourt	25	29	34	31	6	6	1	132
Wambez	53	65	51	52	6	11	3	241
TOTAUX	2917	3094	2732	2730	316	676	68	12533

Total des hommes : 6,033. — Total des femmes : 6,500. — Différence en plus dans le nombre des femmes : 467, formant près de la vingt-septième partie de la population totale, et la treizième partie de la population masculine. — Population libre : 6,011. — Population mariée : 5,462. — Population veuve, 992, environ la douzième partie de la population totale, et près du cinquième de la population mariée. — Différence entre le nombre des veufs et celui des veuves : 360, ce qui les établit dans le rapport de 1 : 2 13/100.

La population militaire équivaut à la quatre-vingt-huitième partie de la population mâle, et à la cent quatre-vingt-quatrième partie de la population totale.

Les recensemens de 1806 et de 1821 avaient donné les quantités ci-après indiquées :

	1806	1821
Total des garçons	3498	3028
Total des filles	3579	3447
Total des hommes mariés	2406	2514
Total des femmes mariées	2397	2503
Veufs	262	291
Veuves	561	620
Population militaire	354	108
Sa proportion à la population mâle	18e	55e
—— à la population totale	37e	116e
Total des hommes	6492	5941
Total des femmes	6537	6570
Différence en plus dans le nombre des femmes	45	629
Proportion à la population totale	290e	20e
—— à la population masculine	144e	9e
Population libre	7069	6455
—— mariée	4803	5017
—— veuve	823	911
Proportion à la population totale	16e	13e
—— à la population mariée	6e	5e ½
Excédant des veuves sur les veufs	299	329
Rapport des veufs aux veuves	1 : 2 14/100	1 : 2 13/100

Le tableau suivant offre la division de la population par âge, selon le recensement nominatif de 1831.

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans.	5 à 10.	10 à 12.	12 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90.	TOTAL.
Bazancourt........	13	24	11	15	23	31	34	28	22	17	8	4	230
Buicourt..........	37	26	11	19	23	35	37	43	21	17	14	2	285
Crillon............	30	36	10	24	41	78	70	47	62	46	16	6	416
Ernemont-Boutavent	38	34	21	29	44	87	91	67	50	38	30	6	535
Escames..........	44	44	19	26	52	80	74	74	54	50	28	7	552
Fontenay-Torcy....	35	46	20	25	28	41	76	40	29	22	11	2	375
Gerberoy..........	23	19	12	10	26	41	49	26	40	21	11	4	282
Glatigny...........	34	46	15	22	51	97	83	62	53	30	22	10	525
Grémévillers.......	54	47	15	25	53	122	114	78	81	68	36	5	698
Hannaches.........	29	33	11	22	32	50	54	34	22	13	11	4	315
Hanvoile..........	100	117	50	62	91	166	206	111	114	91	44	12	1164
Hancourt..........	10	13	6	7	16	32	25	19	25	9	3	1	166
Hécourt...........	26	25	8	18	32	47	40	46	34	22	17	5	310
La Chap.-s.-Gerberoy	13	19	3	15	28	39	30	29	33	22	8	4	243
Lhéraule..........	29	25	8	10	19	40	47	28	19	18	18	5	266
Loueuse...........	15	22	14	15	30	44	52	50	47	37	20	8	354
Martincourt.......	23	25	3	19	24	21	30	32	23	15	8	1	224
Morvillers.........	46	53	17	30	49	98	98	88	81	74	30	10	674
Saint-Deniscourt...	16	25	8	18	28	26	40	37	25	18	11	6	258
S.-Quentin-des-Prés	34	42	19	19	47	80	74	55	47	35	20	8	490
Senantes..........	86	106	41	61	92	152	171	138	116	80	59	21	1123
Songeons..........	71	90	25	50	72	146	165	133	105	80	53	13	1003
Sully..........	17	34	8	26	39	56	39	38	36	22	13	3	331
Thérines..........	33	42	19	23	45	78	56	72	53	34	22	8	485
Ville-en-Bray.....	36	29	11	14	34	42	31	27	26	19	7	6	282
Villers-sur-Auchy..	38	51	23	26	41	83	79	51	55	49	20	8	524
Vrocourt..........	8	14	3	8	7	17	20	18	16	10	8	3	132
Wambez..........	17	26	6	8	24	43	36	30	19	16	12	4	241
TOTAUX.....	955	1113	417	646	1091	1872	1921	1501	1308	973	560	176	12533

La population au-dessous de quinze ans équivaut exactement au quart de la population générale. La période de quinze à trente ans (2963) comprend le 4.e ⅕ de la population. Le nombre des sexagénaires (1709) équivaut au 7.e ⅓; celui des octogénaires, à la soixante-onzième partie. Il n'y a pas de centenaires.

Le tableau ci-après fait connaître l'état du mouvement de la population.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population actuelle.	MARIAGES.	PROPORTION pour un an à la population actuelle.	DÉCÈS.	PROPORTION pour un an à la population actuelle.
Bazancourt..........	47	46e	30	77e	26	77e
Buicourt............	76	40	36	71	53	57
Crillon.............	91	52	84	58	81	58
Ernemont-Boutavent..	112	49	88	67	106	53
Escames.............	117	50	92	61	112	50
Fontenay-Torcy......	98	42	56	75	84	47
Gerberoy............	55	56	44	70	81	35
Glatigny............	118	48	92	58	120	44
Grémévillers........	139	54	162	44	145	50
Hannaches...........	77	45	68	52	49	79
Hanvoile............	332	35	206	58	290	40
Haucourt............	38	55	26	55	37	42
Hécourt.............	39	77	14	223	21	155
La Chapelle-s.-Gerberoy	41	61	44	61	56	49
Lhéraule............	74	38	52	53	73	38
Loueuse.............	48	88	58	70	59	70
Martincourt.........	78	32	56	45	71	32
Morvillers..........	132	52	102	67	116	61
Saint-Deniscourt....	41	64	32	86	49	64
Saint-Quentin-des-Prés.	155	33	114	44	138	38
Senantes............	263	43	210	53	236	49
Songeons............	253	40	152	67	232	43
Sully...............	81	41	58	66	75	49
Thérines............	86	60	86	60	97	54
Ville-en-Bray.......	69	47	48	70	68	47
Villers-sur-Auchy...	111	48	80	65	108	52
Vrocourt............	11	120	6	220	7	188
Wambez..............	49	49	42	60	45	53
TOTAUX.......	2831	44e	2138	59e	2635	48e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de quatre à celui des décès.

Le nombre des décès est plus considérable que celui des naissances dans les communes de *Gerberoy*, *Glatigny*, *Grémévillers*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Loueuse*, *Saint-Deniscourt*, *Thérines.*

Les deux nombres se balancent à-peu-près à *Ernemont*, *Escames*, *Haucourt*, *Lhéraule*, *Sully*, *Ville-en-Bray*, *Wambez.*

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 1 $^{32}/_{100}$, et leur proportion avec les décès comme 1 : 1 $^{23}/_{100}$.

Le nombre total des naissances excède de 196, c'est-à-dire d'un treizième environ, celui des décès.

La population du canton de *Songeons* forme la dixième partie $^{48}/_{100}$ de celle de l'arrondissement de Beauvais, et un peu plus de la trente-deuxième partie de la population totale du département.

Constitution physique. La population est caractérisée par une taille plutôt moyenne que grande, par des cheveux blonds ou châtains, des yeux bleus, des membres robustes, un visage ar-

rondi : ces caractères sont propres surtout aux habitans du plateau septentrional. Le tempérament lymphatique domine davantage dans le pays de Bray; on y voit plus de cheveux noirs ou bruns, plus de visages ovales dont les traits rappellent ceux de la population normande; la puberté y est tardive, souvent laborieuse; la fraîcheur de la jeunesse s'évanouit promptement; les dents sont de bonne heure atteintes de carie; les engorgemens scrophuleux y sont communs ainsi que dans la vallée de Thérain.

Le relevé des opérations du recrutement pendant les dix années comprises entre 1821 et 1830, a fait constater les résultats ci-dessous établis, relativement à la taille des jeunes gens et aux causes de réforme.

Individus ayant moins de	1m 598mil.	(4 pieds 11 pouces). .	30
	— 625	(5 pieds).	20
	— 652	(5 pieds 1 pouce). . .	32
	— 679	(— 2 pouces) . . .	37
	— 706	(— 3 pouces) . . .	38
	— 733	(— 4 pouces) . . .	26
	— 761	(— 5 pouces) . . .	16
	— 788	(— 6 pouces) . . .	13
	— 815	(— 7 pouces) . . .	3
	— 842	(— 8 pouces) . . .	»
	— 869	(— 9 pouces) . . .	1
			216

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante-six millimètres, ou cinq pieds un pouce six lignes.

Nombre total des individus : 1055. — Nombre moyen par an : 105. — Nombre d'individus examinés en conseil de révision : 581. Nombre moyen par an : 58. (remplacés : 61.)

Nombre d'individus réformés : 251. — Terme moyen annuel : 25.

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE de réformes.
Perte de doigts.	11
Perte de dents.	13
Surdité et mutisme	1
Perte d'autres membres ou organes	8
Difformités diverses.	43
Maladies des yeux autres que la myopie . . .	6
Teigne	12
Affections scrophuleuses	35
Maladies de poitrine.	6
Hernies.	22
Epilepsie.	1
Maladies diverses	6
Faiblesse de constitution	46
Défaut de taille.	41

Les réformes pour défaut de taille et faiblesse de constitution, comprennent le tiers environ du nombre total; elles concernent surtout la population du pays de Bray. Les difformités et les hernies qui forment une autre portion considérable des réformes, ont leur cause dans l'excès du travail physique pendant la période de puberté. Presque tous les cas de scrophules appartiennent à la vallée de Thérain, et ceux de teigne à la population du plateau septentrional.

Le nombre connu des individus sourds-muets de naissance est de six ; quatre hommes et deux femmes ou filles.

Le nombre connu aussi des aveugles-nés est de quinze; celui des aliénés, de quatre; et celui des idiots, de cinq.

Le canton de *Songeons* n'offre pas de disposition générale au développement des épidémies, mais les affections provenant de l'excès d'humidité sont endémiques dans les villages de la vallée de Thérain et de la lisière du Bray. La suette miliaire est une des maladies habituelles de ces localités, et elle s'y est montrée plusieurs fois sous la forme d'épidémie meurtrière.

La fièvre miliaire régna depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre 1798, dans le village de *Glatigny* qui est fort ombragé, dont le sol est argileux, et par conséquent presque toujours humide; elle atteignit soixante-dix individus, dont vingt-cinq périrent.

La même maladie emporta vingt personnes ou un quart de la population dans l'hiver de 1814, à *Torcy*, village encore plus humide et plus couvert que celui de *Glatigny*.

Elle se développa du 5 au 20 juillet 1824 à *Hanvoile*, où elle frappa quarante individus, dont les deux tiers du sexe féminin.

La construction défectueuse des habitations, la plupart en bois et argile dans tous les villages, paraît favoriser la propagation de la miliaire.

Le village de *Morvillers* fut frappé en 1792 d'une épidémie de fièvre muqueuse qui emporta vingt individus dans un court intervalle.

L'histoire de *Gerberoy* fait mention, sous le nom de peste, de plusieurs épidémies qui ont ravagé, à diverses époques, la population de cette petite ville; il est probable qu'on a voulu désigner ainsi des fièvres muqueuses. On croit généralement que toutes les pestes dont les histoires locales de Picardie parlent pendant le moyen âge, étaient des fièvres muqueuses dans les pays élevés, et des fièvres éruptives miliaires lorsqu'il s'agissait de lieux bas et humides.

Les fièvres intermittentes sont très-communes en automne et au printems dans la vallée de Thérain.

La grande épidémie de choléra de 1832 ne s'est signalée dans le canton de *Songeons* que par quatre cas, dont un appartient à la commune de *Senantes*, et les autres à celle de *Glatigny*.

Vaccine. L'introduction de la vaccine remonte aux années 1806 et 1807, époque à laquelle le gouvernement donna une forte impulsion à la propagation de cette précieuse découverte. Les premières opérations furent pratiquées dans les communes de *Buicourt*, *Escames*, *Gerberoy*, *Grémévillers*, *Senantes*, *Morvillers*, *Songeons*, *Wambez*, par MM. *Kraus*, chirurgien à *Songeons*, et *Boulanger* père, de *Morvillers*. Dans le même tems, M. *Faburel*, chirurgien à *Cuigy*, faisait connaître la vaccine à *Ville-en-Bray*, tandis que M. *Nicolle*, médecin à Saint-Maur, introduisait cette pratique dans les communes de *Thérines* et de *Saint-Deniscourt*. Depuis ce moment on n'a pas cessé d'opérer des vaccinations, mais jamais avec la suite et la régularité nécessaires pour que cette méthode préservatrice atteigne tous les individus. La résistance de la population aux choses nouvelles est une des causes qui s'opposent encore à l'adoption générale de la vaccine. Voici le tableau des opérations pratiquées depuis quinze années dans l'étendue du canton.

COMMUNES.	ANNÉES								
	1820	1824	1826	1828	1830	1831	1832	1833	1834
Bazancourt	"	7	2	"	13	"	13	"	"
Buicourt	"	10	3	"	13	"	"	"	"
Crillon	"	44	"	6	"	27	"	28	"
Ernemont-Boutavent	"	31	15	"	4	"	21	"	2
Escames	"	3	12	5	14	"	20	"	"
Fontenay-Torcy	"	18	11	3	12	"	13	"	"
Gerberoy	"	10	"	"	"	"	"	"	"
Glatigny	"	96	"	"	"	20	"	35	"
Grémévillers	"	22	17	"	24	"	53	"	"
Hannaches	"	19	"	"	"	61	"	"	"
Hanvoile	"	172	"	"	"	"	"	51	"
Hancourt	"	89	2	"	"	26	"	32	"
Hécourt	"	11	3	"	"	"	"	"	"
La Chapelle-sous-Gerberoy	15	10	"	"	"	"	"	"	"
Loueuse	"	21	2	2	"	"	9	"	"
Martincourt	"	37	"	"	"	"	"	4	"
Morvillers	11	38	18	21	20	"	15	"	14
Saint-Deniscourt	"	20	5	"	7	"	8	"	"
Saint-Quentin-des-Prés	"	15	8	"	"	"	"	"	"
Senantes	"	22	"	"	"	"	"	"	"
Songeons	19	9	"	"	"	"	"	"	"
Sully	49	14	14	"	6	"	9	"	"
Thérines	"	11	19	7	"	"	19	"	"
Ville-en-Bray	"	27	"	"	"	40	"	"	"
Vrocourt	"	11	"	"	"	"	"	"	"
Wambez	"	47	"	"	"	"	"	"	"
	94	714	131	44	113	174	180	150	16

On remarquera qu'excepté l'année 1824, le nombre annuel des vaccinations n'a jamais atteint le terme moyen des naissances (283), et qu'il est même resté habituellement au-dessous.

Habitations. Le tableau ci-après indique le nombre des maisons de chaque commune en 1791, 1806 et 1831, avec le rapport de chaque nombre à la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1791	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831	Nombre moyen d'habitans par maison.
Bazancourt	51	3 1/2	40	4 3/10	57	4
Buicourt	69	3 3/5	66	4	77	3 7/10
Crillon	118	3 3/5	125	3 7/10	165	2 4/5
Ernemont-Boutavent	134	3 7/10	146	3 7/10	167	3 1/5
Escames	122	3 3/5	131	4	165	3 3/10
Fontenay-Torcy	95	3 3/10	84	4 1/5	104	3 3/5
Gerberoy	103	3	77	3 7/10	83	3 2/5
Glatigny	151	4	184	2 9/10	173	3
Grémévillers	190	3 3/5	202	3 1/2	267	2 3/5
Hannaches	56	4 9/10	67	4 2/5	82	3 4/5
Hanvoile	253	4 3/10	325	3 4/5	354	3 1/5
Haucourt	42	3 3/10	42	4	52	3 1/5
Hécourt	66	4	67	4	90	3 2/5
La Chapelle-sons-Gerberoy	61	4 1/10	68	3 9/10	76	3 1/10
Lhéraule	62	3 4/5	63	4 3/10	90	2 9/10
Loueuse	158	2 3/5	147	2 4/5	125	2 4/5
Martincourt	55	3 2/5	58	3 1/5	66	3 2/5
Morvillers	162	4	177	3 4/5	220	3
Saint-Deniscourt	89	3 1/5	92	3 2/5	80	3 1/5
Saint-Quentin-des-Prés	113	3 4/5	110	4 1/10	115	4 1/5
Senantes	295	4	306	3 9/10	330	3 2/5
Songeons	258	3 3/5	250	4 1/10	323	3 1/10
Sully	58	3 3/5	82	3 7/10	101	3 1/5
Thérines	114	3 7/10	123	3 4/5	147	3 3/10
Ville-en-Bray	55	3 1/2	82	3 3/10	67	4 1/5
Villers-sur-Auchy	139	3 3/10	133	3 9/10	149	3 1/2
Vrocourt	30	4 3/5	30	4 3/10	42	3 1/10
Wambez	58	4 9/10	50	5 1/2	71	3 2/5
	3157	3 7/10	3327	3 9/10	3838	3 1/5

Le nombre des maisons s'est accru de 70 dans l'intervalle de quinze années, compris entre 1791 et 1806. Cette quantité, qui n'équivaut qu'à un quarante-cinquième, est très-faible si on la compare à l'accroissement de la population, qui est d'un neuvième pendant le même espace. De 1806 à 1831, on trouve 511 maisons, ou un sixième en sus, tandis que la population a décru d'un dix-neuvième environ.

Il y a augmentation de 681 maisons, ou du 4.e 3/5, pendant les quarante années comprises entre 1791 et 1831; cette proportion étant quadruple de celle d'accroissement de la population, fournit la preuve d'une amélioration évidente dans l'état des individus, et d'une plus grande richesse du pays.

Le nombre des maisons a diminué à *Gerberoy*, *Loueuse*, *Saint-Deniscourt*, ce qui est, dans les deux dernières communes, le résultat d'incendies. Il y a accroissement dans toutes les autres, et l'augmentation est d'un quart environ à *Crillon*, *Songeons*; — d'un tiers à *Escames*, *Hanvoile*, *Hécourt*, *Lhéraule*, *Morvillers*, *Vrocourt*; — de moitié à *Grémévillers*, *Sully*. Quelques-unes de ces augmentations sont dues à des modifications dans les limites des communes.

Le nombre actuel moyen des maisons par commune est de cent trente-sept.

Les villages situés sur les routes ou sur d'anciens grands chemins, comme *Morvillers*, *Loueuse*, *Hanvoile*, *Crillon*, sont disposés en une longue rue traversée de quelques ruelles accessoires. Ceux dont le périmètre décrit une enceinte plus ou moins régulière, sont d'anciens lieux de seigneuries puissantes, de foires et de marchés, tels que *Gerberoy*, *Senantes*, *Songeons*, la partie basse de *Crillon*. Les rues sont en général mal alignées, mal nivelées, presque toujours sinueuses quoique larges.

Les villages du pays de Bray présentent un aspect particulier, résultant de l'espacement des maisons au milieu des herbages et des jardins plantés : ceux-ci sont entourés de haies serrées qui dérobent la vue des maisons, et l'on n'est averti de la proximité des bâtimens que par les portes grossières qui interrompent la continuité des clôtures vives. Ces villages doivent avoir et ont en effet une plus grande surface; leurs rues ne se distinguent en rien des chemins dont elles sont le prolongement.

On doit remarquer encore que les lieux habités sont plus nombreux dans le pays de Bray. La population moyenne par village est d'environ cent quarante-quatre individus, tandis qu'elle est de cent quatre-vingt-dix dans les communes et hameaux du plateau septentrional. L'usage d'entourer de haies les agglomérations de maisons, venu de Normandie, a pénétré dans quelques lieux de la région crayeuse, à *Bécauvent*, *Ernemont*, *Morvillers*, etc.

On voit très-peu de maisons en parpaing ou maçonnerie régulière. Les châteaux sont construits en briques avec chaînes de grès ou de pierre tendre; les églises sont la plupart en moellons, et

quelques-unes en grès. Le plus grand nombre des habitations est en torchis, ou encadrement de bois dont les intervalles sont remplis d'argile mêlée de paille; l'ensemble repose sur un soubassement ou solin de cailloux dans la partie crayeuse du canton, et de grès ou autre roche dans le Bray; les toits forment un dos-d'âne aigu dont les pentes ordinairement en chaume sont couvertes de lichens et de mousses. Ces constructions ont un aspect misérable, et leur distribution intérieure est aussi incommode qu'insalubre. Il y a dans le pays de Bray beaucoup de maisons en moellons de grès ferrugineux, de grès vert et de lumachelle, ce qui s'explique par l'abondance de ces roches; mais le même genre de toiture en paille y règne partout.

Toutefois les nouvelles constructions sont bien supérieures aux anciennes chaumières; on a soin de leur donner plus de hauteur et d'espacement.

Les matériaux sont pris dans les grésières de *Frétoy* et de *Crillon*, et dans les carrières de grès vert de *Glatigny*, *Hanvoile*, *Hévecourt*, *Torcy*, *Senantes*, *Mothois*, qui fournissent de blocs et de moellons toute la contrée; on emploie aussi des grès ferrugineux des environs de *Lhéraule* et de *Glatigny*, et des marbres bruts du vallon d'*Hécourt* et d'*Hannaches*.

Les friches d'*Ernemont*, *Loueuse*, *Riffin*, *Thérines*, donnent quelques pierres tendres mises en œuvre dans les villages voisins.

On fait très-peu usage de plâtre; la petite quantité employée est tirée directement de Beaumont-sur-Oise, de Presle et de Grisy, ou achetée dans les magasins de Beauvais, Gournay-en-Bray, *Songeons*, *Crillon*.

Le tableau ci-contre fait connaître l'état numérique de chaque espèce de toiture, constaté en 1806 et 1831.

COMMUNES.	1806. MAISONS COUVERTES EN					1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.
Bazancourt	»	2	2	36	40	3	2	3	49	57
Buicourt	»	»	4	62	66	1	8	1	67	77
Crillon	1	19	1	104	125	9	40	1	115	165
Ernemont-Boutavent	2	1	2	141	146	7	5	»	155	167
Escames	»	»	»	131	131	9	6	2	148	165
Fontenay-Torcy	»	2	1	81	84	3	4	»	97	104
Gerberoy	»	48	6	23	77	7	62	2	12	83
Glatigny	»	»	2	182	184	1	2	»	170	173
Grémévillers	»	»	4	198	202	3	4	»	260	267
Hannaches	2	4	»	61	67	3	3	6	70	82
Hanvoile	»	»	»	325	325	»	4	»	350	354
Haucourt	»	2	»	40	42	1	2	»	49	52
Hécourt	»	2	»	65	67	1	2	»	87	90
La Chapelle-s.-Gerberoy	»	2	2	64	68	2	7	»	67	76
Lhéraule	»	3	»	60	63	1	5	1	83	90
Loueuse	2	2	1	142	147	26	3	3	93	125
Martincourt	»	»	3	55	58	2	2	»	62	66
Morvillers	1	6	6	164	177	17	10	»	193	220
Saint-Deniscourt	»	»	»	92	92	1	1	»	78	80
Saint-Quentin-des-Prés	1	8	5	96	110	3	4	7	101	115
Senantes	»	»	»	306	306	1	4	»	325	330
Songeons	5	15	34	196	250	79	47	5	192	323
Sully	»	1	1	80	82	1	3	»	97	101
Thérines	1	2	»	120	123	5	1	8	133	147
Ville-en-Bray	»	5	1	76	82	1	5	»	61	67
Villers-sur-Auchy	1	3	10	119	133	3	3	18	125	149
Vrocourt	»	»	3	27	30	3	2	1	32	37
Wambez	»	»	3	47	50	1	2	3	65	71
TOTAUX	16	127	91	3093	3327	194	243	61	3336	3833

RÉSUMÉ COMPARATIF :	EN 1806.	EN 1831.	DIFFÉRENCE.
Nombre total des maisons. . .	3327	3833	506 en plus.
Maisons couvertes en ardoises.	16	194	178 en plus.
Idem en tuiles	127	243	116 en plus.
Idem en tuiles et chaume. .	91	61	30 en moins.
Idem en chaume.	3093	3336	243 en plus.

D'après ce résumé, le nombre des maisons pourvues de toiture incombustible était en 1806, de 143, et en 1831, de 437, ce qui

établit une augmentation du triple. Le rapport des toitures incombustibles au nombre des maisons était, en 1806. de 1 : 23 $^2/_{10}$, et en 1831, de 1 : 8 $^7/_{10}$.

La proportion des toits en chaume au nombre total des maisons, a baissé de 1 : 1 $^4/_{100}$ à 1 $^{12}/_{100}$, diminution dont la faiblesse doit être attribuée à ce que plus de la moitié des nouvelles constructions a continué d'être couverte en paille.

L'influence toute puissante de l'habitude, la croyance erronée que les toits de paille sont plus salubres que les toits incombustibles, contribueront à conserver long-tems l'usage du chaume; les toitures solides ne couvrent encore qu'un huitième des maisons; cependant, il est probable que l'usage des pannes qui commence à s'introduire dans le pays, opérera une diversion salutaire.

Les tuiles employées viennent de Saint-Germain-la-Poterie (canton d'Auneuil), de Cuigy, Saint-Germer (canton du Coudray), du canton de Formerie, de *Crillon*, de *Songeons*, et des fabriques de pannes de *Buicourt* et de Saint-Sanson.

On se sert de briques prises aux mêmes lieux ainsi qu'à *Loueuse*, Herculez (canton de Beauvais), le Mesnil-Valeran (canton de Marseille).

Il y a eu treize incendies dans la période décennale, comprise entre 1820 et 1830; ils ont détruit vingt-une maisons et causé un dommage qui a été évalué à quarante mille sept cent trente-quatre francs. Quatre de ces événemens ont été attribués à la malveillance, et un cinquième a été occasionné par la foudre.

En remontant au-delà de 1820, on trouve la mention d'événemens bien plus désastreux causés par l'incendie. La moitié du village et l'église de *Thérines* furent brûlées vers 1801; le dommage s'éleva à soixante-quatorze mille francs. Le village de *Bazancourt* éprouva, en 1803, une destruction de plus de cent mille francs, et celui de *Crillon*, en 1805, une perte de quatre-vingt-huit mille francs.

Mœurs, instruction, etc. La population, considérée en général, a des mœurs rurales dans toute l'étendue du canton. Si l'on excepte la ville de *Gerberoy* qui a conservé ses habitudes urbaines, et le bourg de *Songeons*, centre d'activité commerciale croissante, la population livrée à la culture des terres ou aux travaux de fabrique, mène une vie laborieuse et un peu isolée qui résulte nécessairement de ses occupations continuelles. Aucune localité n'exerce une influence marquée sur les pays voisins, et quoique

toutes se ressemblent par leurs usages, chaque village vit, pour ainsi dire, par lui-même et attache une très-grande importance à la conservation de cette existence distincte. Le sentiment de l'individualité communale est porté très-haut dans l'esprit des habitans; les réunions et dislocations de communes sont à-peu-près impraticables, ou bien n'ont pu être opérées sans soulever des résistances et engendrer des haines invétérées. La population du Bray forme à quelques égards une nation isolée, dans l'intérieur de laquelle ont lieu, sans mélange d'étrangers, les mariages et transactions sociales.

La vente des domaines ecclésiastiques a produit ici la même amélioration que dans la plupart des autres cantons, en augmentant le nombre des petits propriétaires, en diminuant celui des indigens, et en contribuant à répandre avec l'esprit de propriété les idées d'ordre, d'économie, de travail, qui en sont les conséquences naturelles.

Le nombre des mendians était de près de quinze cents en 1790; on ne compterait pas aujourd'hui, dans tout le canton, plus de cent individus qui aient réellement besoin des secours de la charité publique pour exister : ainsi, la proportion des gens privés de toute ressource personnelle, est descendue, en quarante années, du huitième de la population à la cent vingt-cinquième partie.

On ne trouve guère de bras inoccupés.

Les pratiques religieuses sont suivies partout, et profondément enracinées dans les habitudes; il n'est pas de commune qui ne veuille avoir un curé, ou au moins la messe dominicale, à défaut de prêtre résidant; il n'y a pas de village qui ne s'impose volontairement de grands sacrifices pour entretenir son église; on a conservé tous les édifices religieux qui, n'ayant pas d'existence légale, pouvaient être aliénés.

Les croyances superstitieuses ont perdu de leur empire; en général l'esprit de la population a plus d'analogie avec l'intelligence normande qu'avec la persévérance ou l'opiniâtreté dans les habitudes, propre à la Picardie.

L'usage de laisser à chaque famille une place distincte dans le cimetière communal, si universel en Picardie, commence à céder ici aux exigences de la loi et de la salubrité publique. Il n'existe plus que dans quinze communes. Celles d'*Escames*, *Hanvoile*, *La Chapelle*, *Loueuse*, *Senantes*, *Thérines*, ont adopté depuis long-tems les inhumations par file : la crainte du choléra a fait introduire en 1832 cette observation de la loi à *Ernemont*, *Gerberoy*, *Mor-*

villers, *Songeons*, *Wambez*. Les cimetières d'*Ernemont*, *Gerberoy*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Loueuse*, *Songeons*, *Villers-sur-Auchy*, ont été, en différens tems, transférés loin des habitations.

La nourriture est beaucoup plus substantielle que dans la plupart des autres parties du département; elle se compose de pain bien préparé, de porc salé, de viande fraiche, de volailles, légumes, beurre, etc. La consommation de la viande de boucherie est abondante, surtout dans les villages du Bray.

La boisson principale et presqu'exclusive est le cidre, que le pays produit en grande quantité.

Les costumes ont reçu une amélioration remarquable dans les villages du plateau septentrional; ceux des femmes surtout tiennent des habillemens actuellement en usage dans les villes. Le pays de Bray n'a encore éprouvé aucun changement à cet égard; l'usage des sabots, commandé par la nature du sol, y est universel.

La langue française, mêlée d'expressions picardes, forme le langage habituel.

Les jeux de galets, de quille, de boule, sont en usage dans toutes les communes. Les fêtes patronales des villages donnent lieu à des réunions nombreuses qui se prolongent pendant deux ou trois jours.

Les noms propres de famille sont au nombre de six cent vingt-trois. Les plus communs sont ceux de *Fontaine*, *Cartier*, *Lefevre*, *Leclerc*, *Andrieux*, *Breton*, *Bérenger*, *Letellier*, *Devergie*, *Bourdon*, *Haudebourt*, *Couverchel*, *Dubus*, *Dupuis*, *Levasseur*, *Prévost*.

Les écoles primaires sont au nombre de vingt-neuf; chaque chef-lieu de commune en a une, et on en compte deux à *Songeons*. Il y a, en outre, un pensionnat dans le même bourg.

Le tableau qui suit fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires en 1822 et 1834, celui des individus qui savaient lire et écrire en 1806 et 1831, et la proportion de ce dernier nombre à la population de chaque commune.

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN 1822.	1834.	NOMBRE D'INDIVIDUS sachant lire et écrire en 1806.	1831.	PROPORTION relativement à la population.
Bazancourt	28	40	40	104	2 1/5
Buicourt	33	40	70	119	2 2/5
Crillon	53	55	97	184	2 1/2
Ernemont-Boutavent	42	70	66	292	1 4/5
Escames	40	60	138	247	2 1/5
Fontenay-Torcy	31	56	130	169	2 1/5
Gerberoy	37	42	79	156	1 4/5
Glatigny	62	70	31	123	4 1/5
Grémévillers	32	70	119	297	2 3/10
Hannaches	25	50	87	128	2 2/5
Hanvoile	61	140	561	402	2 4/5
Haucourt	12	30	45	61	2 7/10
Hécourt	19	40	100	122	2 1/2
La Chapelle-sous-Gerberoy	22	22	66	125	1 9/10
Lhéraule	18	45	66	87	3
Loueuse	42	42	74	212	1 3/5
Martincourt	39	40	37	93	2 2/5
Morvillers	51	80	340	372	1 4/5
Saint-Deniscourt	35	40	68	140	1 4/5
Saint-Quentin-des-Prés	46	71	99	214	2 3/5
Senantes	45	100	302	405	2 7/10
Songeons	54	67	335	639	1 1/2
Sully	26	54	90	150	2 1/5
Thérines	43	60	96	272	1 7/10
Ville-en-Bray	21	21	71	95	2 9/10
Villers-sur-Auchy	90	98	91	200	2 3/5
Vrocourt	17	17	32	73	1 4/5
Wambez	20	44	58	102	2 3/10
	1044	1564	3388	5583	2 1/5

Le nombre des écoliers est accru de moitié depuis douze années; il égale maintenant la huitième partie de la population, et la totalité des individus âgés de cinq à douze ans.

Les enfans des deux sexes sont réunis dans un même local.

Ils sont envoyés aux écoles à l'âge de quatre ou cinq ans, et y restent jusqu'à douze ou treize, époque habituelle de la première communion. La classe est fermée dans toutes les communes pendant une partie de l'été; la vacance qui est généralement de deux mois, dure deux mois et demi à *Crillon*, *Escames*, *Fontenay*, *Grémévillers*, *Martincourt*, *Morvillers*, et quatre mois à *Loueuse*, *Bazancourt*, *Hécourt*, *Saint-Deniscourt*, *Wambez*. La

suspension de l'enseignement paraît proportionnelle au traitement que l'instituteur reçoit de la commune. Les écoles perdent d'ailleurs la moitié des élèves dès le commencement du printems. La rentrée a lieu dans la première quinzaine d'octobre.

L'enseignement ne dépasse pas en général les limites de l'instruction primaire la plus simple; il est donné d'après les méthodes simultanée ou individuelle. La pratique de l'enseignement mutuel, introduite vers 1820 dans les écoles de *Crillon*, *Gerberoy*, *Songeons*, ne s'y est pas maintenue.

Sauf quelques rares exceptions (*Escames*, *Saint-Quentin*, *Songeons*, *Villers-sur-Auchy*), les locaux destinés à l'exercice de l'enseignement n'ont reçu aucune des améliorations réclamées dans l'intérêt de la salubrité et de la propreté; ils sont, pour la plupart, trop petits, trop bas, mal éclairés, et nullement appropriés à leur usage; les enfans y sont entassés sans ordre, exposés à l'action d'un air constamment trop chaud et trop humide; les classes sont confondues avec l'habitation presque toujours insuffisante du maître.

Chaque commune donne à l'instituteur un traitement annuel de deux cents francs dans vingt-deux localités, et de deux cent vingt, deux cent cinquante, trois cents francs dans les autres; la seule ville de *Gerberoy* accorde un salaire de trois cent cinquante francs à son maître d'école. Les écoliers paient en outre une rétribution mensuelle qui varie selon l'âge, le dégré d'instruction et l'usage local, entre trente et quatre-vingt-dix centimes; les prix les plus habituels sont de trente, cinquante et soixante centimes. Un dixième environ des élèves admis à titre d'indigens reçoit gratuitement l'instruction. Ainsi en prenant pour terme moyen du nombre des écoliers, cinquante-cinq, et fixant la durée de l'enseignement à dix mois par année, un instituteur perçoit cent quatre-vingt-dix à deux cents francs, qui forment avec son traitement communal un revenu annuel de quatre cents francs, insuffisant pour nourrir et élever une famille. Cette situation oblige les instituteurs à cumuler d'autres emplois dont le principal, celui de chantre ou clerc-laïque, est considéré par la population, comme bien supérieur à l'exercice de l'enseignement primaire; un maître est jugé sur l'étendue de sa voix, et non sur son aptitude à instruire la jeunesse. La plupart sont encore greffiers ou secrétaires de mairie, arpenteurs ou géomètres, marchands en détail. L'ensemble de ces professions accessoires prend une grande partie de leur tems, en sorte que la tenue de la classe semble n'être pour eux qu'une occupation secondaire. Toutefois, cet état général de l'instruction primaire, qui est le résultat de la législation et des usages

suivis depuis plusieurs siècles, n'a rien de spécial au canton de *Songeons*.

Le nombre des individus sachant lire et écrire a augmenté de deux mille cent quatre-vingt-quinze depuis l'année 1806, c'est-à-dire d'environ deux tiers. Il formait à cette époque près du quart de la population ; il dépasse maintenant les quatre-neuvièmes ; il y a progrès réel, car pendant cette période de vingt-cinq années, la population s'est affaiblie de six à sept cents individus.

Crimes et délits. On présente dans le tableau qui suit l'état numérique des crimes et délits qui ont été constatés dans l'étendue du canton, pendant la période décennale comprise entre les années 1821 et 1830.

NATURE DES FAITS.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
Vol avec escalade et effraction	3	3	6	1	2	1	1	1	»	1	19
Vol avec escalade	″	″	″	″	1	″	″	″	»	1	2
Vol sur la voie publique	″	″	″	″	1	1	″	″	3	»	5
Vol d'effets dans une maison.	″	″	1	1	2	″	1	″	»	7	12
Vol d'argent	″	1	″	1	1	1	2	1	2	1	10
Vol de récoltes dans les champs	″	″	3	3	″	1	1	1	»	»	9
Vol d'animaux domestiques	1	″	″	1	1	″	″	″	»	»	3
Assassinat	″	″	″	″	″	″	1	″	1	1	3
Sévices	″	1	1	3	″	3	2	″	»	1	11
Attentat à la pudeur	″	″	″	1	″	″	″	″	»	»	1
Destruction de clôture	″	″	″	″	1	″	″	″	»	»	1
Insultes	″	″	″	1	″	″	″	″	»	»	1
Escroquerie	1	″	″	″	″	″	″	″	1	»	2
Prévarication	″	″	″	″	1	″	″	″	»	»	1
Incendies	″	3	″	″	1	″	1	″	»	1	6
Tentatives d'incendie	″	1	″	″	″	″	″	″	»	1	2
Menaces d'incendie	″	1	″	1	″	″	″	″	»	»	2
Contrebande	″	″	″	″	1	″	″	″	»	»	1
Destruction d'arbres	2	″	1	1	″	″	1	″	»	1	6
Exercice illégal de la médecine	″	″	1	″	″	″	″	″	»	»	1
Tapage nocturne	1	″	″	″	″	″	″	″	»	»	1
Dégradation de monumens	″	1	″	″	″	″	″	″	»	»	1
Propos séditieux	″	1	″	″	″	″	″	″	»	»	1
	8	12	13	14	12	7	10	3	7	15	101

Le terme moyen est de dix par an et de trois 3/5 par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Songeons*, 17. — *Villers-sur-Auchy*, 8. — *Hanvoile*, 7. — *Hannaches, Thérines*, 6 chacune. — *Gerberoy, Senantes*, chacune 5. — *Crillon*, *Ernemont*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Loueuse*, *Saint-Quentin*, *Ville-*

en-Bray, chacune 4. — *Escames*, *Martincourt*, *Wambez*, 3 chacune. — *Glatigny*, *Grémévillers*, *Morvillers*, *Sully*, 2 chacune. — *Buicourt*, *Fontenay*, *Hécourt*, *Lhéraule*, *Saint-Deniscourt*, *Vrocourt*, chacune 1. — Aucune contravention n'a été constatée depuis dix années dans les communes de *Buzancourt* et d'*Haucourt*.

Le nombre total des délits est égal à la cent vingt-quatrième partie de la population. Leur nombre annuel moyen équivaut à sa douze cent cinquante-troisième partie.

Le tableau suivant fait connaître le nombre des jugemens rendus par la cour d'assises et par le tribunal correctionnel, contre des individus habitant le canton, pendant la période décennale comprise entre 1821 et 1830.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
	Par la cour d'assises.											
Vol avec effraction et escalade.	6 ans de travaux forcés	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
Vol domestique.	Réclusion temporaire	1	1	″	″	1	″	″	″	″	″	3
Vol dans les champs.	Prison.	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1
Avortement	Réclusion temporaire	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1
		1	2	″	″	1	″	″	″	1	1	6
	Par la police correctionnelle.											
Voies de fait.	Prison, amende.	″	″	″	″	1	1	1	″	″	1	4
Vol.	5 ans de prison, et surveillance.	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
Injures à l'autorité.	1 mois de prison.	1	1	″	″	″	1	″	″	″	1	4
Destruction d'arbres.	Prison.	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	1
Escroquerie	Prison et amende.	″	1	″	″	″	″	″	″	1	1	3
Filouterie.	Prison.	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1
Vagabondage.	Prison.	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
Vol d'animaux domestiques	Prison	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1
Vol d'effets.	Prison	″	″	1	″	″	″	″	1	2	1	5
Vol de bois	3 jours de prison.	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1
Cris séditieux	Prison, amende.	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1
Vol de récoltes.	Prison.	″	″	″	″	″	″	″	″	2	″	2
Recel de criminel.	Prison.	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1
Trouble dans une adjudication.	15 jours de prison, 100 fr. d'amende.	1	1	″	″	″	″	″	″	″	″	2
		3	4	1	1	1	2	1	2	8	5	28
	Total général.	4	6	1	1	2	2	1	2	9	6	34

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur cinq hommes et une femme.

Les jugemens correctionnels, au nombre de vingt-huit, ont atteint vingt hommes, deux enfans du sexe masculin, six femmes.

Le terme moyen des condamnations, par commune. est de 1 1/5.

Leur terme moyen annuel est de 2 4/5.

Leur nombre total est, à la population actuelle, dans le rapport de un à trois cent soixante-huit.

Il y a eu, dans la période de 1821 à 1830, dix morts accidentelles, une par explosion d'arme à feu, deux par écrasement, sept par submersion.

On a constaté, pendant la même période, neuf suicides : un consommé au moyen d'arme à feu, deux autres par submersion, six par pendaison. L'un de ces événemens est attribué à l'ivrognerie, un second à l'aliénation mentale; la cause des sept autres est demeurée inconnue.

Quatre de ces suicides ont été commis par des hommes, et le reste par des femmes âgées.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des principales professions exercées dans l'étendue du pays :

Architecte	1	*Report*	486
Arpenteurs-géomètres	9	Commis-marchands	4
Aubergistes et cabaretiers	21	Commissionnaires	2
Avocat	1	Coquetiers	16
Bergers	51	Cordiers	5
Blanchisseuses	11	Cordonniers	47
Blatiers	15	Couturières	29
Bonnetiers	187	Couvreurs en ardoises	4
Bouchers	12	— en chaume	11
Boulangers	6	Cultivateurs	581
Bourreliers	17	Dentiste	1
Bouvier	1	Directeur de la poste aux lettres	1
Briquetiers	5	Domestiques	468
Bûcherons	7	Equarrisseur	1
Cantonniers	3	Employés aux moulins	58
Chapelier	1	Epiciers	36
Charcutiers	3	Fabricant d'aiguilles	1
Charpentiers	95	Fabricans d'étoffes	208
Charrons	37	Facteurs de bois	2
Chiffonniers	3		
A reporter	486	*A reporter*	1961

Report. . .	1961
Facteurs ruraux.	3
Faïencier	1
Faiseurs de balais	6
Fermiers.	11
Fileuses de laine.	140
Fouleurs de bas	9
Foulonniers.	2
Frotteurs de verres	57
Gardes champêtres.	26
— particuliers	19
Gendarmes	5
Greffier de justice de paix .	1
Horlogers	2
Houpier.	1
Huissiers	2
Instituteurs	29
Jardiniers.	12
Juge de paix.	1
Limonadiers.	6
Lingères.	15
Lunetiers.	30
Maçons	86
Manouvriers.	573
Marchands bonnetiers . . .	7
— colporteurs. . .	3
— de bois.	2
— de chevaux. . .	1
— de draps. . . .	3
— de laine	1
— de légumes. . .	6
— de moutons . .	3
— de porcs . . .	15
— de son.	3
— de toiles	5
— de vaches . . .	5
— de veaux. . . .	5
— fripier	1
Maréchaux ferrant.	50
A reporter . .	3108

Report. . .	3108
Matelassiers	2
Mécanicien.	1
Médecins et officiers de santé	5
Mégissier	1
Menuisiers.	37
Meuniers.	23
Miroitiers	7
Notaires.	3
Opticiens	3
Percepteurs	4
Peigneurs de laine.	4
Peintres et vitriers.	6
Perruquiers.	2
Pharmaciens.	2
Porteur de contraintes. . .	1
Potiers	14
Prêtres	14
Propriétaires-rentiers . . .	116
Receveur de l'enregistrement	1
Receveurs des contributions indirectes	2
Régisseurs.	2
Rigoleurs	4
Sabotiers	12
Sages-femmes.	2
Scieurs de long	40
Serruriers.	3
Tailleurs d'habits	39
— de pierres	5
Terrassiers	8
Tireurs et casseurs de grès.	16
Tisserands.	12
Tonneliers.	49
Tourneurs en bois.	12
Vanniers	5
Vétérinaire	1
Vinaigrier.	1
TOTAL . .	3567

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (1217) équivaut à plus du tiers de la totalité. Le nombre de ceux adonnés aux travaux industriels (784) comprend

environ un cinquième. Les individus vivant de traitement sont dans le rapport de un à trente-trois ; ceux en état de domesticité, dans le rapport de un à six et demi, etc.

§. 3. *Administration.*

Le territoire du canton de *Songeons* est placé vers les frontières des anciennes provinces de Normandie et de Picardie, telles qu'elles existaient avant que le Beauvaisis eut été distrait de la Picardie pour être incorporé à l'Ile-de-France.

Les traités conclus en 946 entre les rois de France et les ducs de Normandie avaient indiqué la rivière d'Epte pour limite des deux états. L'un des seigneurs de Gournay-en-Bray qui portèrent le nom de Hugues, méconnut, dans le douzième siècle, la valeur de ces conventions, et s'empara, vers la frontière de Picardie, de vingt-quatre villages qu'il réunit à son domaine et qui furent appelés depuis, conquêts d'Hue ou Hugues de Gournay. Les villages de *Auchy-en-Bray*, *Beaulevrier*, *Haincourt*, *Hyancourt*, *Loueuse*, *Mothois*, *Renicourt*, *Saint-Quentin-des-Près*, *Songeons*, *Sully* et *Torcy* (1), furent ainsi incorporés au comté de Gournay et considérés comme normands; la vallée de Thérain devint alors limite entre la Normandie et la Picardie depuis son origine jusqu'à *Buicourt.*

Quoique les événemens postérieurs aient dès long-tems, effacé les effets de cette délimitation, le souvenir en est conservé par la tradition locale. Les communes de *Fontenay*, de *Sully* et d'*Escames*, dont le Thérain traverse l'étendue, sont encore réputées normandes ou picardes, selon qu'il s'agit de la partie du territoire placée à droite ou à gauche de la rivière.

Le canton entier était compris dans le diocèse de Beauvais. La région naturelle du Bray, dont la moitié laissée à la France par les traités, prit le nom de Bray picard, fut adoptée comme division ecclésiastique et forma un doyenné d'environ cinquante paroisses. Les paroisses du canton furent partagées ainsi qu'il suit, entre les deux doyennés de l'archidiaconné de Bray.

Doyenné de Bray : *Auchy*, *Bazancourt*, *Fontenay-Torcy*, *Ger-*

---

(1) Les autres conquêts furent Beaumont, Héricourt, Lahoussoye et Saint-Sanson, du canton de Formerie; Boimont, Ferrières, Dondeauville, Hardencourt, Humermont, Forêt, Laudencourt, Molagny, Rosay, actuellement dans la Seine-Inférieure. Ces villages que les historiens nomment aussi spéciautés de Beauvaisis, étaient régis par un magistrat qu'on appelait sénéchal de Ferrières, et avaient une coutume locale : cependant une partie demeura sous le vidamé de *Gerberoy.*

beroy, *Glatigny*, *Hannaches*, *Hanvoile*, *Haucourt* et son annexe, *Lhéraule*, *Hécourt*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Mothois*, *Saint-Quentin-des-Prés*, *Senantes*, *Sully* avec *Ernemont* son annexe, *Ville-en-Bray*, vicariat, *Villers-sur-Auchy*, *Wambez*.

Doyenné de Montagne : *Crillon*, *Escames* et *Loueuse* son annexe, *Grémévillers*, *Martincourt*, *Saint-Deniscourt*, *Songeons* et *Buicourt* annexe, *Thérines* et *Morvillers*, vicariat, *Vrocourt*.

Quant à la jurisdiction, les communes étaient divisées entre trois baillages, mais le territoire de quelques-unes d'entr'elles était lui-même partagé entre plusieurs justices.

L'ensemble du canton était compris dans le vidamé de *Gerberoy*, dépendance importante de la seigneurie temporelle de l'évêché de Beauvais, qui avait une justice particulière et une coutume locale : cette justice était du baillage d'Amiens et ressortissait nuement au parlement de Paris.

Le baillage d'Amiens avait à Grandvilliers une jurisdiction appelée prévôté royale de Beauvaisis, de laquelle dépendaient *Auchy-en-Bray* en partie, *Bazancourt*, *Ernemont*, *Fontenay*, *Grémévillers*, *Grocourt*, *Hanvoile*, *Escames*, *Loueuse*, *Martincourt*, *Morvillers*, *Saint-Deniscourt*, *Saint-Quentin-des-Prés*, *Songeons*, *Sully*, *Thérines*, *Vrocourt*.

Une autre partie d'*Auchy*, *Hanvoile*, *Martincourt* et *Vrocourt*, ressortissaient au baillage de Clermont, avec partie de *Glatigny*, *Crillon*, *Hannaches* et *Ville-en-Bray*.

Le reste de ces quatre communes était compris dans le baillage de Beauvais avec *Buicourt*, *Gerberoy*, *Haucourt*, *La Chapelle*, *Lhéraule*, *Hécourt*, *Senantes*, *Villers-sur-Auchy*, *Wambez*, partie de *Grémévillers*, *Morvillers*, *Songeons*, et encore une partie d'*Auchy-en Bray*.

Mothois relevait de la justice seigneuriale du comté de Gournay-en-Bray.

Le canton entier était dans la généralité de Paris et l'élection de Beauvais, à l'exception de *Mothois* qui appartenait à l'élection des Andelys, dans la généralité de Rouen.

La délimitation départementale opérée à la suite de la révolution de 1790, enleva au Beauvaisis des paroisses qui en avaient toujours dépendu et qui auraient dû être comprises dans le département de l'Oise, si l'on eut respecté des divisions de territoire consacrées par plusieurs siècles d'existence et par la disposition physique des lieux.

Ces communes, placées dans le département de la Seine-Inférieure sur la limite du canton de *Songeons*, sont celles de Doudeauville, Gancourt, Haussez, Molagny, Saint-Michel-d'Halescourt,

situées entre les rivières d'Epte et de Thérain, qui appartenaient à l'évêché et à l'élection de Beauvais, et celles de Bouricourt, Ferrières, Grumesnil et Longménil, qui étaient aussi sous la juridiction du même évêché.

Quoiqu'il en soit, le territoire actuel du canton de *Songeons* fut partagé entre les districts de Beauvais et de Grandvilliers.

Dix-neuf communes données au premier de ces districts, furent affectées ainsi qu'il suit à trois cantons :

Canton de *Gerberoy* : *Buicourt*, *Crillon*, *Gerberoy*, *Glatigny*, *Hanvoile*, *Haucourt*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Martincourt*, *Vrocourt*, *Wambez*. Villers-sur-Bonnières dépendant aujourd'hui du canton de Marseille, fut aussi compris dans celui de *Gerberoy*;

Canton de Savignies : *Lhéraule*, *Ville-en-Bray*;

Canton de Saint-Germer : *Auchy-en-Bray*, *Hannaches*, *Hécourt*, *Mothois*, *Saint-Quentin-des-Prés*, *Senantes*, *Villers-sur-Auchy*.

Le reste dévolu au district de Grandvilliers, fut ainsi réparti :

Canton de *Songeons* : *Bazancourt*, *Ernemont*, *Escames*, *Fontenay-Torcy*, *Grémévillers*, *Morvillers*, *Songeons*, *Sully*. Les communes d'Héricourt, de Saint-Sanson et de Villers-Vermont firent aussi partie de ce canton.

Canton de Feuquières : *Loueuse*, *Saint-Deniscourt*, *Thérines*.

La réduction opérée en l'an dix dans le nombre des justices de paix, apporta de grandes modifications à cette première circonscription cantonnale. Les cantons de *Gerberoy* et de *Songeons* furent supprimés, et l'on en créa un autre dont le chef-lieu fut fixé à *Senantes*. Les communes se trouvèrent alors distribuées entre quatre cantons :

Canton de Formerie : *Bazancourt*, *Ernemont-Boutavent*, *Fontenay Torcy*, *Loueuse*, *Saint-Deniscourt* ;

Canton de Grandvilliers : *Thérines* ;

Canton de Marseille : *Grémévillers*, *Morvillers*, *Songeons* ;

Canton de *Senantes* : *Auchy-en-Bray*, *Buicourt*, *Crillon*, *Escames*, *Gerberoy*, *Glatigny*, *Hannaches*, *Hanvoile*, *Haucourt* avec *Lhéraule*, *Hécourt*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Martincourt*, *Mothois*, *Saint-Quentin-des-Prés*, *Senantes*, *Sully*, *Ville-en-Bray*, *Villers-sur-Auchy*, *Vrocourt*, *Wambez*. On assigna encore au canton de *Senantes* les communes de Blacourt, Bonnières, La Chapelle-aux-Pots, Saint-Germain-la-Poterie, Hodenc-en-Bray, Milly, Pierrefite, Savignies.

Un arrêté du gouvernement, rendu le 3 ventose an 10, substitua *Songeons* comme chef-lieu de canton, à *Senantes*. Les communes de Pierrefitte et de Savignies furent réunies au canton de Beauvais, celle de Saint-Germain-la-Poterie au canton d'Auneuil,

celles de Blacourt, Hodenc-en-Bray et La Chapelle-aux-Pots au canton du Coudray-Saint-Germer; les communes de Bonnières et Milly furent rendues au canton de Marseille, auquel on ôta *Grémévillers*, *Morvillers* et *Songeons*. On retrancha aussi du canton de Formerie *Bazancourt*, *Ernemont*, *Fontenay*, *Loueuse*, *Saint-Deniscourt*, et du canton de Grandvilliers *Thérines*, pour les réunir au nouveau canton de *Songeons*, dont la circonscription n'a plus été modifiée depuis ce moment.

Le nombre des communes qui était de vingt-neuf, a varié par la suppression et le rétablissement successif de plusieurs communes.

La commune de *Vrocourt* fut réunie le 28 décembre 1825 à celle de *Martincourt*.

Auchy-en-Bray fut annexé le 26 juillet 1826 à *Villers-sur-Auchy*, et le 27 décembre suivant les municipalités de *Hécourt* et de *Mothois* furent réunies à celle de *Saint-Quentin-des-Prés*. Le nombre des communes du canton fut alors réduit à vingt-cinq.

Les communes d'*Hécourt* et de *Vrocourt* ont été rétablies par ordonnance royale du 15 septembre 1833.

Celle de *Lhéraule* qui avait été réunie en 1801 à *Haucourt* par une sorte de voie de fait, a recouvré le 26 avril 1834 son existence légale.

Ces changemens ont porté à vingt-huit, le nombre actuel des communes du canton.

Bazancourt, *Bazencourt*, *Basencourt*, *Bezancourt*, (*Bazencurtis*), à la limite occidentale du canton, au nord-ouest de *Saint-Quentin-des-Prés*, à l'ouest de *Sully*, au sud-ouest de *Fontenay*, au midi de Villers-Vermont, canton de Formerie.

Son territoire, de médiocre étendue, est situé au centre du haut Bray, et constitue un plateau dépourvu d'eau courante.

Le chef-lieu est rapproché de la limite septentrionale et du département de la Seine-Inférieure; il est formé de deux rues principales, croisées, dont l'une se termine au midi par une large place de forme triangulaire.

Bazancourt était compris dans le marquisat de Ligneri ou de *Beaulevrier*, érigé à la fin du dix-septième siècle, au profit de la maison d'Epinai Saint-Luc.

La cure, placée sous l'invocation de saint Symphorien, dépendait de l'abbaye de ce nom, près Beauvais; l'abbé, dans des tems anciens, la faisait desservir par un de ses religieux. C'est aujourd'hui une chapelle vicariale.

L'église, de forme alongée, est en moellons, couverte de tuiles, pourvue d'un clocher en ardoises placé sur la porte; cet édifice n'a

aucun caractère architectonique, mais le lambris qui tient lieu de voûte est orné de pendantifs et de sculptures peintes représentant le soleil, les étoiles et d'autres objets qui se retrouvent sur toutes les constructions en bois du seizième siècle. On remarque de chaque côté de la nef une petite fenêtre élevée, courte, aussi étroite qu'une meurtrière.

Froméricourt (*Fromericurtis*), hameau de cinq maisons, est placé au midi du chef-lieu vers la limite. Ce village dépendait anciennement de la paroisse d'*Escames;* il en fut détaché vers 1667, à cause de son grand éloignement. Il y avait une chapelle, démolie maintenant, dont le patronage appartenait au seigneur du lieu.

La commune possède une école et un presbytère.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

On ne trouve aucun établissement industriel à *Bazancourt;* la population est occupée exclusivement aux travaux agricoles, et surtout à la production du beurre et du cidre.

Contenance : Terres labourables, 176 h. 57,25. — Vergers, 0 h. 17,65. — Prés, 1 h. 31,15. — Herbages, 122 h. 28,20. — Places, rues et chemins, 8 h. 57,45. — Propriétés bâties, 4 h. 40,30. — Total, 313 hect. 32.

Distance de *Songeons*, 1 myr. — de Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marchés, Gournay-en-Bray, *Songeons.* — Bureau de poste, *Songeons.* — Population, 230. — Nombre de maisons, 57. — Revenus communaux, 91 fr. 37 c.

Buicourt, *Buicours*, *Bicourt* (*Buicurtis*), au centre du canton, entre *Escames* au nord, *Gerberoy* à l'est, *Wambez*, *Hannaches* au midi, *Hécourt* à l'ouest.

Son territoire, de forme à peu près triangulaire, descend au nord-est vers le Thérain, sans que cette rivière le traverse : le reste dépend du haut Bray. Le chef-lieu est à la limite, dans la vallée, formant une rue principale composée de maisons éparses.

Buicourt fut compris dans le duché-pairie de Boufflers

Cette commune n'était qu'un simple secours de la paroisse de *Songeons;* l'évêque diocésain nommait le vicaire.

L'église, sous l'invocation de saint Lucien, est petite, humide, bâtie en moellons, couverte en tuiles, éclairée d'un côté seulement par cinq fenêtres dépourvues de tout caractère; le clocher, couvert d'ardoises, est posé sur la nef: les voûtes sont en bois. On conserve dans cet édifice une relique de saint Lucien.

Buicourt dépend maintenant de la succursale de *Gerberoy;* les baptêmes ont lieu dans l'église de cette dernière commune.

Renicourt (*Herinericurtis*), hameau de dix maisons, est placé au midi et au-dessus du chef-lieu.

La Briqueterie, écart au sud-est, est composé de trois habitations.

D'anciens titres indiquent sous les noms de *Bouron*, *Les Couvettes*, *Isle* et *Monceaux*, des lieux habités qui n'existent plus, ou qui ne sont pas distincts actuellement du village principal.

La route départementale de *Songeons* à Gournay traverse le territoire au midi du chef-lieu.

Il n'y a d'autres propriétés communales que quelques parcelles de terrain en friche.

Le cimetière, exhaussé sur des murs latéraux, entoure l'église.

On trouve dans cette commune des sablonnières, des glaisières, un four à chaux, une briqueterie, une tuilerie importante; on y fabrique des branches de lunettes en fil de fer. Le territoire, tenu en petite culture, produit beaucoup de beurre.

Contenance : Terres labourables, 204 h. 92,30. — Jardins d'agrément, 0 h. 04,50. — Prés, 37 h. 38,40. — Herbages, 50 h. 25,20. — Bois, 28 h. 75,25. — Vergers, 1 h. 38,70. — Jardins potagers, 3 h. 43,45. — Oseraies et aunaies, 0 h. 02,85. — Marais, 11 h. 89,30. — Friches, 0 h. 66,05. — Places, rues et chemins, 8 h. 31,60. — Eaux, 0 h. 10,70. — Propriétés bâties, 3 h. 54,25. — Total, 350 hect. 72,55.

Distance de *Songeons*, 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 6 kil. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 285. — Nombre de maisons, 77. — Revenus communaux, 83 fr. 05 c.

CRILLON, *Caigni*, *Caigny*, *Caygny*, *Cogny*, *Cagny*, *Cagni*, *Cagni-Bouflers*, *Boufflers*, *Saisseval* (*Cogniacus*, *Cogneium*), sur la limite orientale, entre *Haucourt* au midi, *Glatigny*, *Hanvoilé* au sud-ouest, *Martincourt* à l'ouest.

Le territoire est alongé du nord au midi, et traversé dans la direction opposée par le Thérain; plusieurs ravins divisent son étendue. Le chef-lieu est situé dans la vallée du côté gauche de la rivière. Il est formé d'une rue principale sur la route de Beauvais, d'une autre rue parallèle à celle-ci, près de l'église, et de quelques ruelles allant de l'une à l'autre.

Cette commune est connue depuis le dixième siècle sous le nom de *Caigny*. La seigneurie qui était assez importante se divisait en deux parties, dont l'une située près du Thérain, relevait du comté de Clermont, et dont l'autre dans laquelle était compris le château, relevait du vidamé de *Gerberoy*. Elle appartenait au qua-

torzième siècle à la maison de Pecquigny. Robert de Pecquigny en fit donation, ainsi que du tiers de la châtellenie de Milly, à sa femme Isabelle de Neuville qui épousa en deuxièmes noces, en 1435, Pierre II de Boufflers, d'une des plus anciennes familles de la province de Picardie, et l'un des meilleurs généraux de Louis XI et de Charles VIII; il prit d'assaut la ville de *Gerberoy* sur les Anglais, et, par suite de son mariage, s'établit dans le Beauvaisis.

Ses descendans servirent tous l'état avec distinction. Son petit-fils, Jean II, vécut dans l'intimité des rois Louis XII et François Ier. Louis de Boufflers, petit-fils de Jean, guidon des gendarmes du duc d'Enghien, fut doué d'une force prodigieuse, dont le souvenir a fait long-tems proverbe en Picardie. « Il était si fort et si robuste, dit Loisel (Mémoires de Beauvaisis, page 224), que l'on » le pouvait apparier à un Milon de Crotone, à Nicostrate, ou à ce » Marius gaulois qui tint l'empire des Gaules par trois jours seullement. Car il rompait avec ses mains un fer de cheval en deux, » arrestoit un bidet, voire le faisait reculer le tirant par la queue, » et l'eslevoit en l'air : ne se trouvait homme qui luy peust ouvrir sa main y ayant enfermé quelque chose, et non pas mesme » oster son doigt de la place en laquelle il l'avait posé : devançait » un cheval à la course, tuait d'une pierre les oyseaux en l'air, » sautait les ruisseaux et petites rivières botté et esperonné : montait ordinairement à cheval armé sans estrier : bref se fust trouvé » invincible si un mousquet ne l'eut atteint, montant à la bresche » de Pont-sur-Yonne où il mourut, en 1553. »

Adrien II, frère du précédent, commandait dans les journées de Saint-Denis et de Montcontour la noblesse de Beauvaisis qui le députa ensuite vers Henri III. Ce prince lui donna, le 29 décembre 1582, la charge du grand-bailli de Beauvais, créée en sa faveur. Adrien de Boufflers demeura constamment attaché, pendant les troubles du royaume, aux intérêts d'Henri IV, et les ligueurs, pour se venger de sa fidélité, pillèrent son château de Caigny et dévastèrent ses propriétés.

Le Roi, voulant reconnaître ses services, érigea, par lettres-patentes de 1604, la terre de Caigny en comté, avec autorisation d'établir un marché dans le village.

François Ier, fils aîné d'Adrien, comte de Boufflers et de Caigny, fut député de la noblesse de Beauvaisis à toutes les assemblées générales de France. Son fils, François II, grand-bailli de Beauvais, eut deux enfans dont le puîné fut le maréchal de Boufflers.

Louis-François, duc de Boufflers, pair et maréchal de France, naquit le 10 janvier 1644; il prit d'abord le titre de chevalier et ensuite celui de marquis, à la mort de son frère aîné, en 1672.

Entré dans l'armée à l'âge de dix-neuf ans, il conquit ses premiers grades sur le champ de bataille, et en 1669 il put acheter au comte de Lauzun, moyennant cent dix mille livres, la charge de colonel du régiment royal de dragons, qu'il revendit ensuite cent vingt mille livres au marquis d'Alègre. Il servit depuis avec la plus grande distinction sous les maréchaux de Turenne et de Luxembourg. Il obtint en 1678 la charge de colonel-général des dragons, qu'il paya cent cinquante mille livres et qu'il céda plus tard pour quatre cent mille au comte de Tessé. Lieutenant-général en 1682, il commanda en chef en Espagne, puis aux environs de Namur; il fut nommé en 1686 gouverneur du Luxembourg, en 1687 gouverneur de la Lorraine, et successivement commandant en chef dans la Bourgogne, l'Alsace, la Champagne, le Hainaut, et le Palatinat du Rhin. Il ne cessa de se signaler dès-lors par les plus plus beaux faits d'armes, et obtint le 27 mars 1693 le brevet de maréchal de France.

Devenu gouverneur de la Flandre française, il se jeta en 1695 dans la ville de Namur, qu'il défendit pendant soixante-trois jours contre les forces réunies d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne et d'Allemagne, commandées par le roi d'Angleterre Guillaume III.

Louis XIV prenant en considération cette vigoureuse défense et les autres campagnes de ce grand général, érigea le comté de Caigny en duché par lettres patentes du 14 septembre 1695 données à Fontainebleau. Ces lettres sont extrêmement flatteuses pour le maréchal, dont les services sont longuement détaillés. Le duché fut composé, outre le domaine de Caigny, d'un tiers de la châtellenie de Milly et des terres et paroisses de Bonnières, Marseille en partie, *Buicourt*, *Haucourt*, *Lhéraule* en partie, *Vrocourt*, et Troussures près d'Auneuil.

Le maréchal de Boufflers acheta, le 26 février 1699, les deux autres tiers de la châtellenie de Milly au prince de Carignan qui les tenait comme dépendans du comté de Clermont. Ces biens étant engagés, le maréchal les remit au Roi, mais il les reprit ensuite à titre d'échange contre quelques propriétés dans les parcs de Versailles et de Marly : cet échange fut consommé le 1.er février 1700, et la prévôté royale qui existait de tout tems à Milly fut réunie au duché de Boufflers; on réunit aussi au duché, par le même acte, les terres de Moimont, Courroy, Foulloy, Laplace et la tour d'Auneuil que le maréchal avait acquises.

Il fit rétablir le château sur les restes de celui que les ligueurs avaient renversé et qui avait été bâti par Adrien II.

Cet homme illustre agrandit le bourg de Caigny, construisit les halles et établit la manufacture d'étoffes qui existe encore. Il

portait un intérêt particulier à la ville de Beauvais, dont il fut nommé gouverneur héréditaire en 1696. Il commanda, au mois de mai 1698, le camp formé à Coudun près Compiègne, pour l'instruction du duc de Bourgogne.

Louis XIV, en l'année 1700, donna au maréchal de Boufflers sa statue équestre qui avait été fondue par Girardon pour être mise sur la place Vendôme, mais qu'on trouva trop petite. Cette statue fut transportée par eau au mois de septembre, de Paris à Pont-Sainte-Maxence, et de là, par terre, à Clermont et à Caigny; on rétablit exprès l'ancien chemin de Beauvais à Caigny, qui tournait la colline de Saint-Lucien. Elle fut érigée dans la cour du château avec une grande solennité, au mois de septembre 1701.

Pendant l'hiver de la même année, le maréchal se rendit en Flandre, et enleva aux Hollandais, dans la seule nuit du six février, les places de Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Ath, Oudenarde, Nieuport et Ostende. Il s'illustra en 1708 par la défense de Lille avec des forces inférieures, contre une armée considérable qu'il repoussa depuis le douze août jusqu'au onze décembre, et il ne capitula que sur les ordres réitérés du Roi, qui récompensa son héroïsme par la dignité de pair de France, dont le titre fut uni au duché de Boufflers : de ce moment le nom de Boufflers fut substitué à celui de Caigny dans les actes publics.

Le patriotisme du maréchal ne lui permit pas de rester inactif pendant les malheurs de la France; quoique plus ancien que le maréchal de Villars, il demanda et obtint de servir sous lui dans la dernière campagne de Flandre; il commanda la retraite après la bataille de Malplaquet. Ce grand citoyen mourut à Fontainebleau le 22 août 1711; son cœur rapporté à Boufflers fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale.

Le maréchal avait obtenu, au mois de mars 1711, le gouvernement de Flandre pour son fils, Joseph-Marie, qui était âgé de cinq ans seulement. Charles-Joseph de Boufflers, fils de celui-ci, étant mort le 13 septembre 1751 sans laisser d'enfans mâles, le titre de la duché-pairie se trouva éteint.

Le comte François de Boufflers, lieutenant-général de l'Isle-de-France, frère aîné du maréchal, ayant péri en duel à Ronche le 14 février 1672, on rapporta son corps à Caigny, et le carosse ayant versé, le curé qui l'accompagnait fut tué par le choc du cercueil : les mémoires du tems disent que cet événement donna à La Fontaine l'idée de sa fable intitulée : Le mort et le curé (Lettres de Sévigné, mai 1672).

Les biens du dernier duc de Boufflers ayant été abandonnés aux créanciers par sa fille, ils furent mis en vente dans l'année 1756.

Les affiches annonçaient aussi la vente de la statue, mais la ville de Beauvais forma, aux requêtes du palais, par acte du 11 septembre, opposition à ce que cette statue fut transportée hors du Beauvaisis. L'une des inscriptions du piédestal portait en effet que ce monument était élevé pour toute la province et la postérité chargées de le respecter et conserver. La statue ne fut pas vendue, et demeura dans le parc de Boufflers, exposée aux injures du tems. La ville de Beauvais renouvela ses instances en 1763 pour qu'elle lui fût donnée ou au moins remise en dépôt, mais elle ne put obtenir cet abandon que vingt années plus tard.

Le duché de Boufflers fut acquis au mois d'août 1757 par le comte de Saisseval, seigneur de Feuquières, guidon de la gendarmerie royale, qui n'appartenait pas à la famille de ce nom, ancienne dans le Beauvaisis.

Son fils obtint, en juillet 1766, des lettres-patentes portant érection du ci-devant duché en marquisat de Saisseval, et désunissant les terres qui en dépendaient des baillages de Clermont et de Beauvais, pour ressortir immédiatement au parlement de Paris; par l'effet du même acte, la paroisse reçut le nom de Saisseval à la place de celui de Boufflers.

D'autres lettres-patentes, rendues en août 1782, autorisèrent le démembrement de cette grande seigneurie. Les terres de la tour d'Auneuil, Herchies, Moimont, Troussures, Marseille, Foulloy, Laplace, *Buicourt*, *Vrocourt*, *Glatigny*, *Lhéraule*, et quelques autres moins importantes, furent désunies du marquisat de Saisseval, auquel il ne resta que Boufflers, la châtellenie de Milly, Bonnières et *Haucourt*.

Le 30 juin 1783, le comte de Crillon, brigadier des armées du Roi, devint possesseur du marquisat de Saisseval ainsi réduit, et obtint, en mai 1784, des lettres-patentes qui commuèrent le nom de Saisseval en celui de *Crillon*.

M. de Crillon fit élever le château d'un étage, et arranger le parc que M. Al. de Laborde mentionne avec éloge dans la *Description des nouveaux jardins de la France*.

Le comte de Crillon fut député du baillage de Beauvaisis aux états-généraux. M. le duc de Crillon, pair de France, son fils aîné, lui a succédé dans la possession du domaine qui porte son nom.

Le château est une construction en briques, formée d'un corps-de-logis et de deux pavillons. Le rez-de-chaussée a été bâti au seizième siècle par Adrien de Boufflers, et le premier étage vers 1810. On conserve dans ce château plusieurs lettres originales d'Henri IV au brave Crillon.

L'ancien château fort était placé contre la rivière; il datait du

tems de la maison de Pecquigny, et était détruit bien avant la révolution.

La cure de *Crillon* ou de Caigny, sous l'invocation de saint Christophe, était dans le patronage alternatif de l'abbé de saint Lucien et de l'abbesse de Bisval, diocèse de Rouen. Elle a aujourd'hui le titre de succursale.

L'église est alongée, composée d'une nef bâtie en cailloux, éclairée par de petites et étroites fenêtres percées dans le haut du mur, et d'un chœur construit en pierre de taille, vers 1540, ayant neuf fenêtres de trois ogives chacune. Le clocher, couvert d'ardoise comme le chœur, est sur la nef. A l'intérieur, la nef est lambrissée, et le chœur un peu plus élevé, voûté à arcs aigus, croisés, accompagnés de petits pendantifs peints; il est carrelé et orné de panneaux.

On remarque à droite une grande niche sous laquelle est le caveau qui servait à la sépulture de la maison de Boufllers. Des plaques de marbre rouge en décorent l'entrée, et on y lit sur une table de marbre noir l'inscription suivante, relative au maréchal :

Immortali Memoriæ
Celsissimi potentiss. que D. D. Ludovici Francici ducis de Boufflers
paris et mareschalli Franciæ
Equitis trium regiorum ordinum et velleris aurei, prætorianorum
equitum præfecti,
Flandriæ et haimoniæ proregis civitatis et arcis Insulanæ gubernatoris, regiorum exercituum imperatoris.
Cujus hic inter armorum trophæa cor quiescit
Bellicis laboribus per annos L. continuos confectum, nec dum defessum.
Rebus audacter, prudenter, strenue et expedite gestis illustre
Morum probitate nulli secundum, amore patriæ unicum.
Obiit anno rep. sal. MDCCXI. æt LXVII. die aug. XXII.

Ad patrem apposita sunt corda filiorum duorum
Antonii. Car. Lud. comitis de Boufflers et Ludovici Fr. Gumberti de
Boufflers comitis de Ponches
Primus quatuor decennis obiit XXII mart. MDCCXI. Flandriæ
et hann. prorex jam tum renunciatus
Alter sexennis XXIV. dec. MDCCVI.
Benefac. domine bonis et rectis corde. P. S. CXXIV.
— 1715 —

On appelle *Petite-France* la réunion de quelques maisons situées sur la rive droite de la rivière.

Les *Horillons* ou *Orillons* consistent en quatre maisons formant écart sur le chemin de *Martincourt.*

La route départementale de Beauvais à Dieppe traverse le territoire et le village de *Crillon.*

La commune possède une école et quelques parcelles de terrain.

Le cimetière, clos par des bornes de grès, entoure l'église.

Il y a un marché hebdomadaire et des halles.

On trouve dans l'étendue du territoire un moulin à eau à blé, deux moulins à foulon, une tuilerie, un four à chaux. des carrières. Une petite partie de la population file et tisse de la laine.

Contenance : Terres labourables, 510 h. 59,40. — Jardins, 13 h. 43,50. — Prés, 37 h. 45,40. — Herbages, 11 h. 42,60. — Bois, 252 h. 44,70. — Vergers et pépinières, 11 h. 93,60. — Friches, 2 h. 50,75. — Eaux, 3 h. 21,35. — Routes, places et chemins, 16 h. 26,05. — Propriétés bâties, 6 h. 66,40. — Total, 865 hect. 93,75.

Distance de *Songeons*, 7 kil. — De Beauvais, 1 myr. 8 kil. — Marchés, *Songeons*, Beauvais, *Crillon.* — Bureau de poste, *Songeons.* — Population, 466. — Nombre de maisons, 165. — Revenus communaux, 387 fr. 71 c.

Ernemont-Boutavent ou *Boutavant*, *Ernomont*, *Ernaumont* (*Ernoldimons*), à la limite septentrionale, entre *Loueuse*, *Escames* à l'est, *Sully*, *Fontenay* au midi.

Le territoire forme une plaine coupée par deux ravins vers la limite orientale. Le chef-lieu est rapproché de cette limite; il n'y a point d'eau courante, ni même de source dans le pays qui est alimenté seulement par deux puits.

La seigneurie appartint à M. de Clermont-Bertangle; elle dépendit aussi de la maison de Lannion, lorsque celle-ci possédait la terre d'Omécourt, canton de Formerie.

Ernemont, simple secours de la paroisse de *Sully*, relevait comme elle du chapitre de *Gerberoy*. L'église était placée sous l'invocation de saint Eloi, et l'on était dans l'usage, le jour de la fête patronale, de faire autour une procession avec des chevaux, cérémonie qui fut interdite par l'évêque au dix-septième siècle.

L'église est formée d'une nef ancienne bâtie en cailloux, sans caractère, et d'un chœur ajouté dans le seizième siècle. Elle fut bénie le 25 février 1522 par Jean de Pleurs, évêque de Riom en l'absence du diocésain, quoique le chœur n'ait été achevé qu'en 1559. Celui-ci est en parpaing sur solin de grès et couvert d'ardoises : neuf grandes fenêtres à moulures creuses et à trois divi-

sions chacune qui l'éclairent, conservent des restes de très-beaux vitraux qu'un coup de vent brisa en 1812.

Le portail est une ogive romane où l'on reconnaît encore quelques traces d'un ornement en zigzag.

La nef est plafonnée; le chœur a de belles voûtes portant la date de 1577. On conserve dans cette église une relique de saint Eloy, et l'on prétend qu'*Ernemont* dépendait très-anciennement du chapitre de Noyon.

Boutavent-la-ville, hameau de quarante maisons, est au nord-ouest et près du chef-lieu. Il y avait un château qui fut détruit par le feu en 1673; on y voyait une chapelle sous le titre de Saint-Joseph.

Quatreux ou *les Cathreux*, est un écart à l'ouest, ayant quatre maisons.

Bois-aux-Moines, hameau sur la limite occidentale, n'appartient qu'en partie à cette commune; le reste dépend d'Héricourt, canton de Formerie.

Beaumont ou *la Rue de Beaumont*, est un hameau fort de quinze maisons au nord du précédent.

La Chaussée, anciennement *Cauchie*, est un autre lieu habité, partagé entre les communes d'*Ernemont*, d'Héricourt et de Campeaux, canton de Formerie. Il est disposé en une seule rue qu'on nomme la vieille route, et qui paraît être une voie romaine dont il sera fait plus amplement mention à l'article de la commune d'*Escames*. On trouva, il y a trente ans, près d'*Ernemont*, non loin du chemin de *La Chaussée*, un tombeau renfermant des armes romaines.

La route départementale de Beauvais à Dieppe passe sur la limite méridionale du territoire.

Cette commune a une école et un presbytère. Le cimetière autrefois autour de l'église, a été transporté à l'est du village en 1832.

Une partie de la population fait un commerce assez considérable d'œufs et de volaille avec Paris et Gournay-en-Bray. Une autre partie confectionne des articles de bonneterie. Il y a aussi des fabriques de lunettes dans ce village industrieux.

Contenance : Terres labourables, 533 h. 95,85. — Jardins potagers, 4 h. 61,85. — Prés, 44 h. 95,10. — Herbages, 13 h. 18,15. — Bois, 274 h. 85,70. — Vergers, 3 h. 49,30. — Friches, 0 h. 39,30. — Places, rues et chemins, 11 h. 29,85. — Propriétés bâties, 7 h. 99,95. — Total, 895 hect. 05,05.

Distance de *Songeons*, 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. 1 kil. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 535. — Nombre de maisons, 167. — Revenus communaux, 276 f. 77 c.

Escames, *Ecames*, *Escarmes* (*Scamæ*), dans la région centrale du canton, entre *Sully*, *Ernemont* à l'ouest, *Loueuse* au nord, *Songeons* à l'est, *Gerberoy*, *Buicourt* au sud-est, *Hécourt* et *Saint-Quentin* au midi.

Le territoire de forme irrégulière, a sa principale dimension du nord au midi. Il est traversé par la vallée du Thérain, au fond de laquelle le chef-lieu est placé; un plateau élevé, terminé par un ravin, s'étend au nord de la rivière, tandis que la partie méridionale s'avance dans le pays de Bray.

Cette commune avait anciennement une étendue bien plus considérable. *Fromericourt* et *Loueuse* en dépendaient, de sorte que son territoire présentait un développement longitudinal d'environ quatre lieues.

Escames fut compris dans le marquisat de Ligneri à sa création en 1687; cette paroisse avait appartenu dans un tems reculé à la maison de Villepoix.

La cure placée sous l'invocation de saint Martin, reconnaissait l'évêque pour patron. Le chapitre de *Gerberoy* et l'abbaye de Beaupré partageaient les dixmes. *Loueuse* en dépendait comme secours. *Escames* a aujourd'hui le titre de succursale.

L'église est un bel édifice cruciforme, solidement construit en parpaing. Le portail est formé d'une arcade en plein cintre surmontée d'un fronton aigu, et entourée de pinacles et de panneaux : une tourelle cylindrique, portant la date de 1560, accompagne l'angle méridional de la façade.

Les fenêtres sont divisées chacune par deux meneaux, et celle placée derrière l'autel est à quatre ogives à têtes arrondies. On voit des restes de niches et des culs de lampe sur les contreforts. Le côté sud de la nef a une seconde porte de même style que la principale.

L'édifice est large à l'intérieur; les arcs des voûtes s'arrêtent sur des groupes dans le mur. Le clocher qui est central, est soutenu par de gros piliers cylindriques; il se termine en pyramide couverte d'ardoises. L'autel et le sanctuaire sont remarquables par leurs ornemens.

Le sol a été relevé à l'intérieur, ce qui fait paraître l'ensemble un peu lourd et bas.

Cette commune compte plusieurs hameaux. Le chef-lieu a au plus cent habitans.

Longuavesne, *Longavesne*, *Longueavesne*, bâti sur le plateau au nord, à trois mille mètres d'*Escames*, a vingt-quatre feux. On y voyait une chapelle convertie aujourd'hui en habitation.

On a retrouvé sur une friche près de *Longuavesne* et de *Riffin*

une chaussée recouverte de quelques déblais, qui était construite principalement d'énormes silex empâtés dans du mortier; cet ancien chemin est précisément dans l'alignement de la rue de *La Chaussée* qu'on appelle la vieille route, et aussi dans celui du village de *Frétoy*, dont le nom significatif se joint aux autres circonstances pour indiquer dans ces débris les restes d'une voie romaine.

On remarque sur les friches de *Longuavesne* quelques larges fosses ou excavations de forme circulaire que la tradition locale désigne comme d'anciennes sépultures de l'époque celtique.

Hémécourt (*Hemericurtis*), dans la vallée au-dessous d'*Escames*, est fort de quatre-vingts maisons.

Hévècourt, *Evecourt*, autre hameau, dans le Bray, au midi du chef-lieu, compte quarante feux.

La ferme du *Quesnoy*, autrefois dite le *Quesnoy-Marsille*, est à l'est d'*Hévécourt*.

Une partie du village d'*Haucourt* dépendait d'*Escames* avant le cadastre. Cette commune a perdu aussi un écart nommé *Bellassise*.

La route départementale de Dieppe à Beauvais traverse le territoire en passant entre *Escames* et *Longuavesne*.

Il n'y a d'autre propriété communale que la maison d'école. Le cimetière fermé par une muraille, entoure l'église.

On trouve dans cette commune quatre moulins à eau, des carrières; on y fabrique de la bonneterie et des lunettes; on y prépare beaucoup de beurre.

Contenance : Terres labourables, 8:5 h. 52,15. — Jardins potagers, 7 h. 10,95. — Prés, 50 h. 50,55. — Herbages, 78 h. 37,60. — Bois, 106 h. 11,45. — Vergers et pépinières, 50 h. 52,30. — Oseraies et aunaies, 1 h. 34,25. — Friches, 6 h. 42,30. — Places, rues et chemins, 21 h. 75,50. — Eaux, 1 h. 90,10. — Propriétés bâties, 8 h. 13,95. — Total, 1167 hect. 71,10.

Distance de *Songeons*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 552. — Nombre de maisons, 165. — Revenus communaux, 276 f. 77 c.

Fontenay-Torcy, *Fontenai* (*Fontanedum*, *Fontaneium*, *Fontenaicum*), à la limite occidentale, entre *Ernemont* au nord-est, *Sully* à l'est, *Bazancourt* au sud-ouest.

Le territoire de cette petite commune a sa principale dimension dans la direction du nord au sud, comme ceux des autres communes traversées par la vallée du Thérain.

Le chef-lieu composé de maisons éparses, est situé dans la vallée sur la rivière.

François Jacquier, commissaire général des vivres, possédait la seigneurie sous le règne de Louis XIV.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbaye de Saint-Paul par donation de Druon, évêque de Beauvais, en 1147. Cette ancienne paroisse forme aujourd'hui une succursale de laquelle dépend la commune de *Sully*.

L'église, placée sous l'invocation de la vierge, reconnaît en outre saint Blaise et saint Laurent comme patrons particuliers.

Cet édifice est en forme de croix, construit en moellons, ayant un chœur polygone, éclairé par des lancettes très-simples. Les transepts sont à pignons, percés d'une arcade ogive, divisée en deux ogivettes couronnées par une rose à quatre festons. La nef, plus basse, a quatre fenêtres étroites. La façade est du seizième siècle; la porte est large, ornée de niches et de feuillages, surmontée d'une fenêtre à trois ogives.

Le clocher qui est central, consiste en une tour carrée à deux rangs d'arcades romanes, simulées, dentelées qui s'entre-croisent; une corniche à boudin les couronne; c'est de beaucoup la partie la plus ancienne de l'église; la pyramide a été remplacée par une flèche couverte d'ardoises.

On descend par cinq marches dans la nef qui est sombre, humide, et qui dévie un peu de l'axe du chœur. On remarque un pilier du seizième siècle et un commencement de muraille qui devaient faire partie d'une nouvelle nef plus symétrique. Celle-ci est couverte d'un lambris à poutres sculptées. Le chœur et les chapelles sont voûtés à nervures aiguës croisées. Le dessous du clocher seul est à gros boudins.

Dans les tems malheureux du moyen âge, le chapitre de *Gerberoy* venait en procession à cette église; il s'y rendit notamment le cinq septembre 1383 pour invoquer les secours du ciel contre les Anglais qui ravageaient alors le Beauvaisis.

Cleutin, qu'on prononce mal à propos *Clentin*, est un écart sur la rivière au-dessus du chef-lieu. Il y avait une chapelle à la nomination de l'évêque diocésain; elle a disparu depuis long-tems.

Bec-au-vent qu'on a écrit aussi *Bécovent*, *Bécovan*, *Bécavent*, est un hameau de vingt maisons au nord et au-dessus de *Fontenay*, près de la route de Beauvais à Dieppe.

Torcy (*Torciacus*), *Torchy*, *Torsy*, autre hameau placé au midi dans le Bray, a une centaine d'habitans.

La commune n'a pour toute propriété qu'une école. Le cimetière clos de murs, est demeuré autour de l'église.

On fabrique des lunettes et de la miroiterie à *Fontenay*. Il y a

un moulin à eau à *Cleutin*, une carrière à *Torcy*. La vallée et le hameau de *Torcy* produisent beaucoup de beurre.

Contenance : Terres labourables, 299 h. 77,50. — Jardins, 0 h. 05,40. — Prés, 47 h. 17,95. — Herbages, 136 h. 34,05. — Bois, 85 h. 13,30. — Vergers, 1 h. 07,95. — Friches, 69 h. 97,90. — Marais, 1 h. 12,60. — Places, rues et chemins, 11 h. 56,60. — Eaux, 1 h. 50,15. — Propriétés bâties, 5 h. 37,60. — Total, 596 hect. 11,00.

Distance de *Songeons*, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. 3 kil. — Marchés, Gournay, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 375. — Nombre de maisons, 104. — Revenus communaux, 181 f. 16 c.

Gerberoy, *Gerberoi*, *Gerbroy*, *Gerbray*, *Gerberay*, *Gerberroy*, *Gierberroy*, *Gerbothret*, *Gerboreth*, *Gerbe-la-Montagne* en 1794 (*Gerboredum*, *Gerboracum*, *Gerberacum*, *Gibboracum*, *Gueberracum*, *Gueberra*, *Gerboretum*, *Guerberrei castellum*), au centre du canton, entre *Songeons* au nord, *La Chapelle-sous-Gerberoy* à l'est, *Wambez* au midi, *Buicourt* à l'ouest, *Escames* au nord-ouest.

Le territoire de cette commune est formé de deux collines entre lesquelles coule le ruisseau de Tahier; l'une est couverte par le bois de Caumont, tandis que l'autre est couronnée par un mamelon sur lequel la ville de *Gerberoy* est bâtie; des pentes rapides descendent de ce coteau vers la vallée du Thérain, le village et le territoire de *Wambez*.

La ville de *Gerberoy* eut une grande importance dans le moyen-âge à cause de ses fortifications et de son voisinage des frontières de la Normandie. En effet, au moyen de l'usurpation par Hugues de Gournay, des spéciautés de Beauvaisis dont faisaient partie *Songeons* et *Buicourt*, la limite normande arrivait jusqu'au pied de *Gerberoy*, et la position avantageuse de ce lieu dut y déterminer l'assiette d'établissemens militaires.

Il n'est pas question de *Gerberoy* dans les historiens avant le neuvième siècle; mais Orderic Vital, qui écrivait au douzième, en parle comme d'une ancienne forteresse, et il est probable que ce lieu fut au nombre des places que Charles-le-Chauve fit fortifier pour défendre le pays contre les invasions des Normands.

Le premier fait historique important relatif à cette localité est le traité de paix qui fut signé dans *Gerberoy* même, en 946, entre Louis d'Outremer et Richard I.er, duc de Normandie, en présence d'Harold, roi de Danemarck; on sait que par cet acte, Richard fut reconnu souverain de Bretagne et duc de la Norman-

die dont les limites furent portées jusqu'à la rivière d'Epte, et que ce duc fit hommage au roi de France.

Le fort de *Gerberoy* servit d'asile, en 1076, à Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant qui lui avait interdit l'entrée de la Normandie. Retranché dans le château, très avantageux, dit Orderic Vital, à cause de sa position, de ses murailles, de ses bastions, Robert leva deux mille hommes et entraîna quelques seigneurs avec lesquels il ravagea le pays de Caux et le Vexin. Guillaume ayant été averti de cette rebellion, se rendit avec une armée nombreuse devant *Gerberoy* qu'il assiégea pendant trois semaines; il fut blessé dans une sortie par son propre fils qui le désarçonna, et qui l'ayant reconnu, le suivit ensuite à Rouen. La place ne fut pas prise; Philippe Ier, roi de France, qui assistait à cette lutte, favorisait en secret Robert, dans la crainte que Guillaume ne s'emparât de la forteresse. Ce fut pendant ce siège que Philippe accorda à l'abbé de Saint-Quentin, si connu sous le nom d'Yves de Chartres, la confirmation des revenus et privilèges de son abbaie. L'acte daté de 1078 est signé du roi d'Angleterre et constate la présence des deux souverains devant *Gerberoy*.

Cette ville fut assiégée de nouveau par les Anglais pendant le douzième siècle. Au mois d'octobre 1160, le roi Henri II attaqua la place qu'il considérait comme une clé de la France; et après beaucoup d'assauts, il franchit les murailles qu'il démolit, mais il ne put se rendre maître du château dont la garnison le repoussa à force de feux et de fumée; les villages voisins furent entièrement détruits.

Philippe-Auguste, avant son départ pour la Terre-Sainte, fit réparer les fortifications. De retour en 1197, il s'empara d'une partie de la Normandie. Les Anglais, commandés par Jean-sans-Terre, ayant mis le siège devant *Gerberoy*, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, prélat guerrier, accourut au secours de la place, mais il fut fait prisonnier près de Milly, sans pouvoir empêcher la prise de la forteresse. Philippe-Auguste la recouvra en 1204 avec tout ce que Jean-sans-Terre lui avait enlevé.

Les fortifications furent réparées en 1357 en même tems que celles de plusieurs autres places du Beauvaisis.

Gerberoy souffrit de nouveaux désastres pendant les guerres du quinzième siècle. Les Bourguignons entrèrent, au commencement de 1418, dans la place et pillèrent l'église dont les chanoines furent obligés de racheter les titres. A la fin de la même année, les Anglais enlevèrent la ville d'assaut; on se battit dans les rues et l'on mit le feu à l'église collégiale qui fut entièrement brûlée; un grand nombre de maisons fut détruit, et une partie de

la population forcée de s'expatrier : cette désolation dura jusqu'en 1423.

Les choses changèrent de face en 1432; les Anglais fuyaient alors devant les troupes victorieuses de Charles VII, mais la ville de *Gerberoy* n'en souffrit pas moins. Le comte de Clermont l'enleva de force aux Anglais; et craignant les hasards de la guerre, il la ruina totalement pour en faire un lieu inhabitable, afin que les ennemis ne pussent plus s'y retirer.

Charles VII jugeant nécessaire toutefois de rétablir *Gerberoy*, chargea de ce soin Pothon de Xaintrailles, grand-écuyer de France, et Etienne de Vignolles dit Lahire, capitaine général dans le nord du royaume, tous deux grands hommes de guerre. Ils partirent de Beauvais après Pâques 1435, avec mille hommes et se rendirent nuitament à *Gerberoy*, où ils firent travailler en toute hâte à relever les fortifications. Cependant le comte d'Arondel, général de l'armée anglaise qui était alors dans Gournay, averti de ce qui se passait, voulut empêcher le rétablissement de la forteresse dont l'existence pouvait tenir de nouveau en échec tout le pays de Bray. Il prit donc avec lui une partie de ses gens, et étant sorti de Gournay après minuit il arriva sur les huit heures du matin près du bois de Caumont, où il se retrancha dans le petit vallon qui descend des tuileries vers le ruisseau de Tahier, pour attendre la troupe qui le suivait; mais la garnison résolut de prévenir le siége. Pothon de Xaintrailles et Renault de Fontaine, un de ses capitaines, tombèrent à l'improviste sur cette avant-garde avec soixante lances de leurs meilleurs hommes, et la mirent en déroute complète. Pendant cette défaite, le second détachement d'Anglais étant survenu, fut attaqué si furieusement par la cavalerie sous la conduite de Lahire, qu'il fut mené battant pendant deux lieues jusqu'aux approches de Gournay. Cependant le comte d'Arondel serré de près par l'infanterie, s'était retiré derrière les haies du bois de Caumont; on fit venir aussitôt une couleuvrine du château, et du second coup ce général fut atteint au-dessus de la cheville du pied droit, en sorte qu'il ne pouvait plus se soutenir. Sur ces entrefaites, Lahire revenant victorieux avec nombre de prisonniers, prit à revers la troupe d'Arondel; elle fut tellement assaillie, que dix-sept cents Anglais demeurèrent sur la place. On s'empara du reste avec les généraux et le comte d'Arondel qui mourut à Beauvais des suites de sa blessure. Les Anglais perdirent deux mille deux cents hommes dans cette affaire qui ne coûta pas plus de vingt soldats à la garnison. On se servit pour la première fois dans le Beauvaisis, de l'artillerie dont l'usage était alors tout nouveau. Le théâtre du combat porte depuis ce tems le nom de val d'Arondel; on y trouve

encore quelquefois des débris d'armures; on découvrit en 1663 à côté du cimetière de *Wambez* qui était commun à *Gerberoy*, une grande quantité d'ossemens qu'on croit être ceux des Anglais tués.

Deux ans après, les troupes anglaises parurent de nouveau devant *Gerberoy*, l'assiégèrent et l'emportèrent; il ne restait dans cette place que des soldats; la population avait fui, et la ville demeura déserte pendant plus de trente ans. Les Anglais ravagèrent les pays voisins, malgré les trèves; on les appelait les faux-visages; ils conservèrent la forteresse jusqu'en 1449; mais en cette année Charles VII ayant ordonné qu'elle leur fût enlevée, Louis de Soyécourt de Mouy, gouverneur de Beauvaisis convoqua la noblesse de la province, et assisté de Pierre de Boufflers et d'autres seigneurs de distinction, il prit d'assaut la place dont la garnison fut taillée en pièces. Un puits existant près de la porte Notre-Dame, reçut le nom de puits des Anglais, du grand nombre d'ennemis qu'on y jeta.

Les fortifications étaient encore démantelées en 1465, et le pays inhabité.

Gerberoy commençait à se repeupler vers 1472, lorsqu'il fut ravagé par l'armée bourguignonne, qui avait échoué au siége de Beauvais; les soldats brûlèrent plusieurs villages des environs, et étant entrés dans la ville ils la pillèrent et y mirent le feu; le dommage n'était pas encore réparé en 1475.

Les troubles de la ligue attirèrent de nouveaux désastres sur cette petite ville. Après la mort d'Henri III, Fouquerolles capitaine normand, partit de Pontoise le 5 août 1589, avec cent cuirasses, et arriva vers minuit sous *Gerberoy*, qu'il espérait surprendre parce qu'il n'y avait alors aucune garnison; mais la porte lui ayant été refusée, il y fit attacher un pétard, et ses soldats se précipitant dans les rues firent un grand carnage; ils s'emparèrent sans difficulté de la citadelle, dont le pont n'était pas levé, pillèrent l'église, dont ils revendirent les dépouilles aux habitans le lendemain matin moyennant quatre cents écus, et vécurent ensuite plusieurs jours à discrétion au milieu de la population qu'ils avaient ruinée.

Au mois de septembre suivant, le duc de Mayenne marchant en Normandie contre Henri IV, occupa *Gerberoy*, qu'il remit entre les mains du maire de Beauvais, dévoué à la ligue. Celui-ci demanda l'autorisation de démolir les murailles et de détruire entièrement la ville; mais Villers-Hodenc, autre ligueur, s'opposa à ce projet; il vint en force à *Gerberoy* le 22 mai 1590, en chassa les Beauvaisins et augmenta les fortifications; il vécut ensuite à dis-

crétion dans le pays comme avaient fait Fouquerolles, et Grocourt qui tenait la place pour Beauvais.

Cet état de choses dura jusqu'au mois de juin 1591, que le maréchal de Biron reprit cette malheureuse ville et y rétablit l'autorité du roi. Le seigneur de Mouy en fut nommé gouverneur, et à l'aide de la noblesse de Beauvaisis, il fortifia de nouveau la place et la citadelle.

Le 4 février 1592, Henri IV qui avait été blessé à la journée d'Aumale, se fit transporter à *Gerberoy* qu'il avait déjà visité l'année précédente en allant à Gournay. Il logea dans la maison de Michel Bricqueville (1), lieutenant-général. Le duc de Parme envoya un trompette sous prétexte d'échanger des prisonniers, mais au fond pour connaître l'état réel du roi. Celui-ci devinant la ruse, rassembla ses équipages de chasse, et reçut le trompette à cheval, comme s'il n'eût eu aucune blessure; il se remit ensuite au lit, et partit quelque tems après pour Dieppe.

Le sieur de Mouy fut enlevé par les ligueurs dans une sortie au mois de juin 1592 : cet événement devint la cause d'une nouvelle ruine pour *Gerberoy*, car le roi pour retirer son capitaine des mains des ennemis, consentit que les places de Bresles et de *Gerberoy* fussent démantelées et remises aux habitans de Beauvaisis. Cette convention fut signée au camp de Chauny le 12 octobre 1592.

Le 22 octobre, des soldats en grand nombre, sous la conduite du capitaine Latour, abattirent les tours, les murailles, les ouvrages avancés, et contre la foi jurée, pillèrent les habitans, levèrent une contribution et brûlèrent le lieu où l'on rendait la justice; ils revinrent le 29 octobre avec cinq à six cents paysans du voisinage qu'ils obligèrent de démolir les murs jusqu'aux fondations; la population demeura exposée aux insultes des soldats et des voleurs qui abondaient en ces tems de troubles.

Ses malheurs n'étaient pas encore à leur terme, car dans les premiers jours de 1593, les ligueurs de Beauvais, pleins de ressentiment contre *Gerberoy* qui avait toujours été fidèle à l'autorité royale, écrasèrent cette ville de contributions qu'elle était hors d'état de payer, et dirigèrent sur elle tous les passages de troupes qui traversaient alors le Beauvaisis. Enfin, au mois de juillet 1394, le maire de Beauvais envoya trois compagnies de gens de guerre ou plutôt de brigands espagnols et français, formant six à sept

(1) Cette maison est occupée aujourd'hui par M. Boborel ; on y voit de très-beaux ifs qu'on dit avoir été donnés par Henri IV à son hôte.

cents cuirasses et trois cents paysans qui la mirent à feu et à sang, profanèrent l'église et emmenèrent quantité d'habitans qu'ils jetèrent dans les prisons de Beauvais.

Le 11 novembre de la même année, des soldats logés à *Gerberoy*, brûlèrent encore un grand nombre de maisons avec l'Hôtel-Dieu. Le roi fut obligé par lettres du 26 novembre 1595, d'accorder à cette population malheureuse des lettres de sauve-garde, et une exemption de logemens militaires. Il la visita peu de tems après, et y revint à diverses époques.

Les habitans rétablirent les murs et portes de la ville au commencement du dix-septième siècle; la porte de Beauvais fut achevée en 1610, et celle de Saint-Martin vers 1624.

Le 4 mai 1611, un incendie qui dura deux jours, détruisit un quart de la ville.

Louis XIII, après la prise de Corbie, passa le 16 août 1638 par *Gerberoy*. Il y coucha le 27 mai 1639, en allant au siège d'Hesdin.

Le cardinal de Richelieu, se rendant sur les frontières, vint à *Gerberoy* le 27 mai 1641, et y coucha dans le logis destiné au roi qu'on attendait.

L'évêché de Beauvais avait la seigneurie de *Gerberoy*. Les évêques se trouvèrent obligés, par la faiblesse du gouvernement de la seconde race, de placer sur la frontière de Normandie un agent ou préposé qui pût soutenir leurs droits et défendre leurs propriétés : telle est l'origine du vidamé de *Gerberoy*, qui eut dans la suite une jurisdiction fort étendue. L'évêque Roger, celui-même qui acquit à l'évêché le comté de Beauvais, institua le premier vidame, et son choix se porta sur Francon, seigneur de *Gerberoy* qui était déjà vassal de l'évêché. Celui-ci entoura la ville de murailles et y créa différens établissemens nécessaires, selon les usages du tems, pour que son titre de vidame qui était amovible devint héréditaire dans sa famille; néanmoins, l'évêque de Beauvais conserva toujours son droit de suzeraineté.

Il paraît, d'après Orderic Vital, qu'il y avait à la fois deux vidames, l'un chargé de la défense militaire du château, et l'autre de la conduite des troupes à la guerre et de l'administration de la justice.

Guillaume et Pierre, derniers vidames, étant morts sans enfans mâles, Philippe-de-Dreux réunit en 1193 leur seigneurie à l'évêché, et depuis ce moment les évêques de Beauvais joignirent à leurs autres qualifications le titre de vidame de *Gerberoy*.

La justice du vidamé s'étendait dans la Normandie, le Beauvai-

sis et la Picardie; elle comprenait plus de cent soixante fiefs et de quatre cents arrières-fiefs (1). L'évêque avait haute et moyenne justice sur tous les lieux, à l'exception toutefois des seigneuries de Formerie, Saint-Sanson, Fontaine-Lavaganne et Rotangy que l'on appelait les quatre justices ou filles du vidamé de *Gerberoy*. On voit dans le Recueil des Ordonnances du Louvre (tome 1, page 93) que la ville de *Gerberoy* prêta en 1212 à la justice de

---

(1) Les villages dont les noms suivent étaient soumis à la justice de Gerberoy, en tout ou en partie :

Canton d'Auneuil : Berneuil, Le Bequet, Bois-d'Argie, Les Bons-Hommes, Saint-Germain, Saint-Paul, le Mont-Saint-Adrien, Ons-en-Bray, Sorcy.

Canton de Beauvais : Le Plouy-Louvet, Goincourt, Héricourt.

Canton du Coudray : Avelon, Blacourt, Boiville, Cuigy, La Chapelle-aux-Pots, Epaubourg, Flay, Hodenc-en-Bray, Talmontiers, Luyères, Molancourt, Montreuil, Montoilles, Montagny, La Place, St.-Pierre-ès-Champs.

Canton de Formerie : Abancourt, Boutavant, Broquier, Blargies, Bouvresse, Campeaux, Courcelle, Epaux, Formerie, Mercatel, Moimont, Monceaux, Mureaumont, La Neuville-Moliens, Omécourt, Pleuville, Romescamps, Carroix, Saint-Arnoult, Saint-Samson, Secqueville, Villers-Vermont.

Canton de Grandvilliers : Les Alleux, Beaudéduit, Brombos, La Bucaille, Briot, Feuquières, Grez, Hayon, Hamel, Menantissart, Saint-Thibaut, Saint-Maur, Sarcus, Thieuloy.

Canton de Marseille : Blicourt, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Hétomesnil, Lannoy, Le Mesnil-Valeran, Marseille, Mattonville, La Neuville-sur-Oudeuil, Oudeuil-le-Châtel, Roy.

Canton de Nivillers : Boursines, Fourneuil, Guignecourt, Juvignies, Maisoncelle, Nivillers, Rieux, Therdonne, Verderel.

Canton de Noailles : Lépine, Eury-Fresnoy.

Canton de Songeons : Amuchy, Balleu, Bazancourt, Beaulevrier, Boisanbert, Le Quesnoy-Marsille, Bellefontaine, Buicourt, Bécauvent, Crillon, Saint-Deniscourt, La Chapelle-sous-Gerberoy, Cleutin, Loueuse, Epluque, Escames, Fontenay, Frétoy, Sully, Forestel, Froméricourt, Glatigny, Grémévillers, Grocourt, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, La Havotière, Hécourt, Hémécourt, Haincourt, Lhéraule, Limermont, Longuavesne, Martincourt, Mothois, Mousseux, Le Ply, Renicourt, Eclonde, Saint-Quentin, Choqueuse, Sérouville, Songeons, Thérines, Torcy, Ville-en-Bray, Villers-sur-Auchy, Vrocourt, Wambez.

Canton de Crevecœur : Francastel, La Chaussée-du-Bois-d'Ecu, Luchy, Rotangy, Rougemaison.

Canton de Saint-Just : Ravenel.

Département de la Seine-Inférieure : Bouricourt, Courcelles-Ranson, Doudeauville, Humermont, Haussez, Gancourt, Laudencourt, Molagny, La Neuville-sous-le-Vieil-Rouen, Saint-Etienne, Saint-Mennevieux, Saint-Michel-d'Halescourt, Villedieu.

Département de la Somme : Thoix, Berthancourt, Courcelle-sous-Thoix, Fresmontier, Halnies, Roye-de-Thoix.

l'évêque une chaudière pour faire bouillir un faux-monnoyeur. Cette justice avait un second siége à la chaussée Saint-Nicolas de Beauvais pour la commodité des villages éloignés de son chef-lieu, et une prévôté à Sorcy, canton d'Auneuil.

Le vidamé avait une coutume locale qui fut rédigée et publiée en 1507 par Chaufflart, et une mesure particulière. Ses appellations relevaient nuement au parlement de Paris à cause de la pairie de Beauvais.

Les officiers du vidamé étaient un lieutenant général, un procureur fiscal, un lieutenant particulier, un greffier, cinq avocats, deux notaires, quatre procureurs. Il y avait un châtelain qui fut supprimé aux états d'Orléans en 1560.

Le vidamé avait aussi une jurisdiction spéciale pour les eaux et forêts.

Les établissemens religieux de la ville de *Gerberoy* consistaient en une collégiale, une cure, une maladrerie.

On tient que le chapitre fut fondé vers 992 par le vidame Francon; il le composa d'un trésorier et de onze prébendes; l'évêque Guy y ajouta un doyen en 1072. Dans la suite, les curés de *La Chapelle* et de *Wambez* furent admis au nombre des chanoines, ce qui, avec l'addition de quelques chapelains, porta les bénéfices à vingt-cinq. Cette collégiale reçut une grande importance de ses richesses et de l'éclat avec lequel le service divin y était célébré. Un réglement de 1276 obligeait les chanoines à résider trente semaines au moins par année dans *Gerberoy;* il fut observé jusqu'en 1346, époque à laquelle la perte de la bataille de Crecy ayant jeté l'épouvante dans la province, chacun eut la faculté de se retirer où bon lui semblerait. Cette nécessité du moment dégénéra en abus, et le chapitre fut désert pendant deux cents ans, quoiqu'un arrêt du parlement, rendu le 4 février 1585, eut ordonné le rétablissement des règles relatives à la résidence. Ce fut seulement sous l'épiscopat de M. de Busenval, en 1655, que les chanoines recommencèrent d'habiter régulièrement *Gerberoy*.

Depuis 1419 jusqu'en 1423, le chapitre se vit contraint de transférer son siége dans l'église de La Neuville-en-Hez, à cause des ravages commis par les troupes anglaises. Ils furent encore obligés de fuir en 1430 avec toute la population, et ils se retirèrent à Beauvais où ils demeurèrent jusqu'en l'année 1450.

Les chanoines obtinrent sous Philippe-de-Dreux la confirmation de leurs revenus et priviléges. L'acte est de 1195; on y voit que le chapitre possédait les églises d'Haussez, Courcelles-Rançon, Saint-Sanson, Héricourt, *Hécourt*, *Sully*, *Ernemont*, *Loueuse*, *Gerbe-*

roy, *Wambez*, *la Chapelle*, Rotangy, La Rue-Saint-Pierre, Canny, Omécourt, *Saint-Deniscourt*, Therdonne, et des propriétés ou redevances dans un grand nombre d'autres lieux.

Philippe-de-Dreux confirma aussi la justice temporelle qui avait été donnée au chapitre par Pierre, le dernier vidame. Cette justice s'exerçait dans les paroisses et villages de *Gerberoy*, *Wambez*, *La Chapelle*, *Escames*, *Buicourt*, *Saint-Quentin*, *Sully*, *Songeons*, *Loueuse*, *Torcy*, Feuquières, Saint-Sanson, Blicourt, Oudeuil, La Neuville-sur-Oudeuil, *Boisanbert*, *Mousseux*, *Monceaux*, Marseille, Villers-Vermont, Le Mesnil-Valeran, Molagny, Gogiville, Haussez, Hausseline et Saint-Michel-d'Halescourt. Le chapitre avait à cet effet, bailly, procureur fiscal, greffier et sergens; les appels se portaient devant le vidamé.

Le chapitre de *Gerberoy* fournit un évêque au diocèse de Soissons, dans la personne de Renauld de Fontaines qui fut sacré en 1424.

Cette collégiale donna aussi un prélat à l'église d'Amiens. Le chanoine Richard de Gerberoy, parent des derniers vidames, doyen d'Amiens, devint évêque dans les premières années du treizième siècle.

Les chanoines nommaient à des chapellenies établies dans l'église collégiale sous les titres de Sainte-Croix, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine.

Au moment de la révolution, le chapitre de *Gerberoy* était composé du doyen, de douze chanoines et de quatre chapelains.

La cure fut fondée en même tems que le doyenné en 1072, par les vidames Guarnier et Ursion, sous l'épiscopat de Guy: la forteresse était alors de la paroisse de *Wambez*. Ils firent bâtir à cet effet, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, une église paroissiale qui fut entièrement détruite par les Anglais en 1430: on ne la rétablit qu'en 1566; pendant cet intervalle, les baptêmes et les inhumations eurent lieu dans l'église de *Wambez* comme par le passé. Une épidémie violente, arrivée en 1572, et les misères du tems ayant interrompu les travaux, on ne put y dire la messe que dans l'année 1641. Le patronage de cette cure avait été donné au chapitre vers 1163, par Pierre et Guillaume, vidames. Le curé jouissait de divers priviléges; il obtint, vers le milieu du douzième siècle, séance dans le chapitre de la collégiale.

L'église Saint-Jean, qui était située dans la grande rue, a été démolie en 1816.

Il y avait dans le château une chapelle sous le titre de Saint-Etienne, qui avait été fondée par les vidames.

La maladrerie et l'Hôtel-Dieu étaient au nombre des établisse-

mens que le vidame Francon avait créés à la fin du dixième siècle.

L'Hôtel-Dieu était situé au-dessus des halles, près des fossés du château. Il fut brûlé le 9 novembre 1594.

La maladrerie était au-delà de la rivière de Thérain, dans la vallée, sur le territoire de *La Chapelle-sous-Gerberoy*. Elle avait une chapelle sous le titre de Sainte-Madeleine. Cet établissement fut détruit dans le seizième siècle.

L'évêque nommait les administrateurs des deux hôpitaux.

La ville de *Gerberoy* avait aussi un collége qui fut bâti en 1586, dans la grande rue.

Ducaurroy (François-Eustache), musicien du seizième siècle, naquit à *Gerberoy* en 1549, d'une famille fort ancienne. Il fut maître de chapelle des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. Il jouit de la plus grande considération, et on l'appelait le prince des musiciens. Son mérite principal fut d'avoir essayé d'introduire dans l'église française le genre de musique ecclésiastique noble et sévère que Palestrina venait de faire connaître à l'Italie. Il était habile chanteur, sans néanmoins qu'il pût chanter ensemble le dessus et le ténor, comme le dit Loisel dans ses Mémoires de Beauvaisis. Il mourut le 7 août 1609. Ses ouvrages de style ecclésiastique sont oubliés, et l'on ne sait pas généralement que l'air de la romance : *Charmante Gabrielle*, attribué faussement à Henri IV, est de lui; il en avait fait d'abord un noël. La plupart des noëls de l'église de Paris sont les airs de danse d'un ballet qu'il avait composé pour le divertissement de Charles IX.

Il reste encore vers le midi de la ville quelques parties des murailles qui furent relevées dans le dix-septième siècle. On voit aussi autour de l'église des portions des murs du château. Les deux portes de ville ont été détruites il y a dix ans. On distingue quelques traces des fossés, dont la plus grande partie a été convertie en promenades garnies de belles plantations. Il y avait près de la porte Saint-Martin un vaste souterrain que la crédulité publique disait se prolonger jusqu'à *Hanvoile*.

Les maisons n'ont pas cessé d'être contenues dans l'ancienne enceinte, en sorte que la ville a conservé sa forme ovale. Une principale rue sinueuse commence au faubourg Saint-Martin, du côté de *Wambez*, et aboutit vers *La Chapelle*, traversant la place où sont établies les halles qui supportent la mairie; il y a deux autres rues dites du Château et Saint-Amand; elles sont pavées d'un bout à l'autre, ainsi que la grande rue.

Un seul puits, ouvert sur la place, alimente tout le pays.

Le château s'élevait sur un tertre, au milieu de la ville, comprenant dans son enceinte la collégiale, l'école, les prisons, le logis du Seigneur, et une partie des maisons canoniales. Il y avait un éperon du côté de *Wambez.*

L'église actuelle est celle du chapitre, sous le titre de Saint-Pierre.

Elle avait été élevée d'abord au dixième siècle et Pillet (1) rapporte qu'elle était construite de petites pierres avec ciment, comme la Basse-Œuvre de Beauvais, et qu'elle était réputée des plus belles du royaume. Elle fut brûlée en 1418; on commençait à la rétablir sur les restes des anciennes murailles, lorsque le chapitre et la population furent obligés d'abandonner le pays. Charles VII donna quelque argent pour reprendre les travaux, et le pape accorda un an d'indulgences à ceux qui aideraient à la dépense. La nef fut reconstruite de 1451 à 1455, et la croisée qui comprend une partie du chœur fut achevée en 1457; le reste du chœur fut édifié en 1459. Le clocher ne fut terminé qu'en 1468. Le lambris de la nef fut posé dix ans plus tard.

Cet édifice fut pillé et détérioré pendant la ligue.

Il est grand, élevé, de forme allongée, construit en moellons, couvert d'ardoise. Le clocher est à côté du chœur; sa flêche fut renversée par un coup de vent, le 25 mars 1606. Le chœur qui finit carrément, est éclairé par une grande ogive à moulures creuses; les arcs de ses voûtes retombent sur des colonnes minces.

On voit dans la nef des stalles remarquables par la délicatesse de leurs sculptures; elles furent achevées et posées en 1460. L'autel, en marbre, orné de colonnes dorées, fut placé à la fin du quinzième siècle.

Il y a une chapelle N. D. au fond du chœur derrière le grand autel, et deux chapelles dites de Saint-Jacques et du Rosaire, à côté. Un autre autel, situé dans la nef, servait à l'office de la paroisse, car dans les derniers tems le curé qui était chanoine, ne disait la messe à Saint-Jean que le dimanche.

La salle du chapitre communique à la nef.

L'église de *Gerberoy* est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale qui comprend les communes de *Buicourt* et de *Wambez.*

---

(1) Histoire du Château et de la Ville de Gerberoy, de siècle en siècle, par M. Jean Pillet, chanoine de Gerberoy. In-4.° de XVI—361 pages. Rouen, chez Viret, 1679.

Le *Pommier-Malsoin* est un hameau de sept maisons, près du bois de Caumont. On distingue aussi comme écart la petite ferme nommée l'*Etang* ou le *Château-Brisset*.

La route départementale de *Songeons* à Gournay passe sur le territoire, au nord de *Gerberoy*, traversant le bois de Caumont.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, un hôtel-de-ville au-dessous duquel sont les halles, une école, une prison, un lavoir public, un puits à mécanique, une argilière, quelques hectares de terre en friche.

On doit y ajouter le bois de Sapagny situé sur le territoire d'*Ernemont*, qui fut concédé au douzième siècle par un vidame : cependant le chapitre prétendait aussi à la propriété, se fondant sur une charte donnée en 1229 par l'évêque Mile de Nanteuil. Les évêques affectèrent le revenu de ce bois à la ville. L'administration en était confiée à ce qu'on appelait les représentans des trois corps, savoir : le procureur fiscal pour le seigneur évêque, le doyen de la collégiale pour son chapitre, et le lieutenant-général pour la commune.

Le cimetière a été transféré à l'est de la ville en 1832; il est entouré de murs.

Un réglement municipal, rendu en 1787, a interdit les couvertures en chaume qui n'existent plus que sur un septième des maisons.

Il y a un bureau de bienfaisance, une foire, une compagnie de pompiers, une voiture publique allant à Beauvais.

La petite ville de Gerberoy qui n'était autrefois qu'une place forte, a dû son développement à l'influence de la collégiale, et surtout à la justice seigneuriale du vidamé qui y attirait un grand nombre d'individus. Quelques auteurs prétendent que cette localité a eu jusqu'à huit cents habitans; on assure même que le faubourg Saint-Martin s'étendait jusqu'au val d'Arondel, et que l'écart du *Pommier-Malsoin* tenait à la ville sans discontinuité.

Le pillage commis en 1594 par les ligueurs de Beauvais porta un coup funeste au chapitre qui ne put jamais réparer ses pertes, et à la population dont une partie subsistait aux dépens de la collégiale. *Gerberoy* est représenté dans les mémoires des Intendans, sous Louis XIV, comme un lieu sans commerce, sans ouvriers, n'ayant d'autres ressources que le papier timbré. On n'y comptait en 1730 que soixante-dix feux, sur lesquels il y en avait quatorze de chanoines et huit de gens de justice; on n'y trouvait aucun boulanger, boucher, laboureur, corps de métier quelconque. Les habitans firent valoir cette situation chétive et furent dispensés de

fournir la déclaration de leurs biens, qui était alors demandée pour établir une taille proportionnelle.

La révolution de 1789 a enlevé à cette ville les ressources que lui assuraient ses établissemens judiciaires et religieux; on lui avait accordé le titre de chef-lieu de canton, mais elle le perdit après quelques années. Sa position physique n'est pas favorable au développement de l'industrie, et son territoire est trop restreint pour que l'agriculture puisse y acquérir de l'importance.

La population a conservé des mœurs urbaines; elle a de l'aisance et vit entourée de souvenirs historiques qui, dans tous les tems, attireront sur elle l'intérêt public.

Contenance : Terres labourables, 162 h. 90,45. — Prés, 13 h. 60,40. — Bois, 237 h. 05,30. — Vergers, 12 h. 67. — Jardins potagers, 3 h. 63,40. — Friches, 8 h. 71,85. — Routes et chemins, 9 h. 28,45. — Eaux, 0 h. 50,90. — Propriétés bâties, 2 h. 48,40. — Total, 450 hect. 86,15.

Distance de *Songeons*, 2 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 282. — Nombre de maisons, 83. — Revenus communaux, 3,454 fr.

Glatigny, *Glattigny*, *Glatigni* (*Glatenniacum*), vers la limite méridionale entre *Hanvoile*, *Crillon* au nord, *Lhéraule* à l'est, *Ville-en-Bray* au sud-ouest.

Le territoire, situé dans le Bray, est dépourvu d'eau courante; le village placé au centre est formé de maisons éparses, entourées de plantations, disposées sur la pente d'un coteau : le sol mêlé d'argile et de sable, est occupé en partie par le bois de Crène.

Glatigny dépendait pour une partie du comté de Clermont, et pour l'autre du marquisat d'*Hanvoile*.

Cette commune n'était qu'un simple secours de la paroisse de Hodenc-en-Bray (canton du Coudray). Elle fut érigée en cure dans l'année 1744, sous le titre de Saint-Nicolas. On agrandit en 1747 la nef de la chapelle pour qu'elle pût contenir toute la population.

L'église est moderne, construite en grès, couverte en tuiles, lambrissée; le clocher en ardoises, est sur la porte.

La commune a un presbytère, un lavoir, des friches sablonneuses.

Le cimetière entoure l'église.

La population fabrique des étoffes de laine. Il y a une carrière sur le territoire.

Contenance : Terres labourables, 200 h. 96,45. — Jardins, 6 h.

48,10. — Prés, 27 h. 88,45. — Bois, 103 h. 17,10. — Vergers, 8 h. 72,25, — Friches, 3 h. 94,60. — Places, rues et chemins, 7 h. 64,70. — Propriétés bâties, 4 h. 56,20. — Total, 363 hect. 37,60.

Distance de *Songeons*, 8 kil. — De Beauvais, 1 myr. 8 kil. — Marché, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 525.—Nombre de maisons, 173.—Revenus communaux, 102 f. 81.

Grémévillers, *Greméviller, Gremeviler, Gremevillier, Grezmeviller, Grenneviller, Gremainvillers, Gremainvilliers* (*Gremevillare, Geremarivilla*), sur la limite orientale, entre *Songeons* à l'ouest, *La Chapelle-sous-Gerberoy* au sud-ouest, *Vrocourt*, *Martincourt* au midi.

Le territoire forme une plaine dont la plus grande dimension est du nord-ouest au sud-est; il est dépourvu d'eau courante. Le chef-lieu, placé vers le nord-ouest, consiste en deux rues principales.

La seigneurie était possédée, au douzième siècle, par la maison de Milly, dont un membre donna, en 1190, la dixme de la paroisse au chapitre Saint-Michel de Beauvais. Elle appartint, dans le quinzième siècle, à la maison Descourtils, originaire du pays de Liège; elle fut ensuite vendue aux Carvoisins d'Achy, desquels elle passa à la famille de Templeux. Damien de Templeux, historien de Picardie, prenait le titre de seigneur de *Frétoy* et *Grémévillers*. Ce domaine qui vint par alliance à la maison de Mouchi-Campereuseville, appartient aujourd'hui à celle de Béthune.

La cure de *Grémévillers*, sous l'invocation de Saint-Remy, était conférée par le chapitre Saint-Michel. Elle a maintenant le titre de succursale.

L'église est une construction sans caractère architectonique, en grès et silex, couverte de tuiles; le clocher consiste en une grosse tour latérale carrée, surmontée d'une flèche en ardoise. Le chœur est terminé en pignon. Cet édifice est lambrissé, carrelé à l'intérieur, sombre et humide.

Le château, placé devant l'église, est de 1630; il est bâti en briques, avec chaînes en pierres de taille; il y a une chapelle domestique.

Frétoy, hameau comprenant cent trente maisons, c'est-à-dire une fois plus peuplé que le chef-lieu, est situé au midi. On y voit une chapelle construite en 1640 par le sieur Quentin Couverchel: elle est sous l'invocation de Notre-Dame de bon secours; on y dit encore la messe de tems à autre.

Le *Manoir* ou *Menoir*, écart autrefois distinct, tient sans interruption à *Frétoy*.

Choqueuse, *Chocqueuse*, autre hameau de soixante-dix feux, est à l'est de *Grémévillers*. La seigneurie appartenait à la maison de Carvoisin.

Il y avait anciennement, entre les deux villages, une chapelle sous le titre de saint Pierre.

La commune n'a d'autre propriété qu'une maison d'école. Le cimetière, entouré de bornes en grès, tient à l'église.

Il y a dans l'étendue du pays des carrières de grès assez importantes. Une partie de la population confectionne des articles de bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 576 h. 86,30. — Jardins, 13 h. 04,45. — Friches, 0 h. 12,30. — Bois, 8 h. 23,80. — Vergers et pépinières, 62 h. 17,95. — Places, rues et chemins, 12 h. 98,50. — Propriétés bâties, 11 h. 44,10. — Total, 684 hect. 87,40.

Distance de *Songeons*, 4 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marché, *Songeons.* — Bureau de poste, *Songeons.* — Population, 698. — Nombre de maisons, 297. — Revenus communaux, 232 fr. 41.

Hannaches, *Hannache*, *Hanache*, *Hanaches* (*Hannachiæ*), entre *Buicourt* au nord, *Wambez* au nord-est, *Senantes* à l'est, *Villers-sur-Auchy* au midi, *Hécourt* et Ferrières (Seine-Inférieure) à l'ouest.

Le territoire qui fait partie du haut Bray, est traversé par un large vallon descendant au sud-ouest vers le département de la Seine-Inférieure.

Le chef-lieu, assis au fond de ce vallon, est dominé de tous côtés par les côteaux voisins. Quelques ruisseaux prennent naissance sur les pentes.

Hannaches a été divisé de tous tems en plusieurs seigneuries, dont l'une appartint à la maison de Croy-d'Havré; une autre, qui a le titre de vicomté, est possédée depuis le treizième siècle par une ancienne famille du nom d'Alexandre. L'histoire de Beauvaisis fait mention de Richard Alexandre d'Hannaches, l'un des trois cents gentilshommes qui suivirent le roi deNavarre, et auxquels le roi Jean pardonna en 1360.

Une autre section dépendait du comté de Clermont.

La cure d'*Hannaches*, sous le nom de Saint-Sulpice, appartenait à l'abbaye de Saint-Paul, à qui elle fut donnée dans le douzième siècle par Waubert de Milly.

L'église construite en moellons, couverte de tuiles, a la forme d'un T, à cause des chapelles placées de chaque côté du chœur; elle est étroite, lambrissée, sans caractères architectoniques.

L'autel est orné de sculptures. Le clocher latéral, couvert d'ardoises, a été rétabli en 1742 et fortement réparé en 1782.

Cette église est succursale.

Le château d'*Hannaches* paraît être une construction du quinzième ou seizième siècle; il est en briques, flanqué de quatre tourelles ornées de plusieurs cordons. Les fenêtres sont à meneaux et encadremens, et les pignons à redans.

Hannaches a une vingtaine de maisons. Une partie du village était distinguée autrefois sous le nom de *Lamotte.*

Mousseux ou *Mourseux*, qui en compte à-peu-près autant, est placé au nord-ouest.

Bazincourt, hameau un peu plus considérable, tient presque au chef-lieu.

Bellefontaine, fort de vingt feux aussi, est à trois-quarts de lieue au nord d'*Hannaches*. Il y eut très-anciennement un prieuré qui appartenait à l'abbaye de Saint-Germer.

Quatre maisons du hameau d'*Epluques* dépendent d'*Hannaches;* le reste fait partie de la commune de *Senantes.*

La route départementale de *Songeons* à Gournay passe sur la limite du territoire à l'ouest de *Bellefontaine.*

La commune n'a aucune propriété. Le hameau de *Bazincourt* possède une certaine quantité de pâtures donnée en 1491 aux manans de ce lieu, par l'abbé de Saint-Lucien.

Le cimetière clos de murs tient à l'église.

La population s'occupe exclusivement d'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 684 h. 18,40. — Jardins, 2 h. 44,50. — Prés, 83 h. 75,60. — Herbages, 124 h. 56,85. — Bois, 1 h. 90,65. — Marais, 27 h. 16,80. — Places, rues et chemins, 20 h. 47,00. — Eaux, 0 h. 63,55. — Propriétés bâties, 5 h. 94,45. — Total, 951 h. 07,80.

Distance de *Songeons*, 6 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, Gournay, *Songeons.* — Bureau de poste, *Songeons.* — Population, 315. — Nombre de maisons, 82 — Revenus communaux, 273 f. 82 c.

Hanvoile, *Hanvoiles*, *Hanvoille*, *Hanvoilles* (*Hantuelæ*, *Hantvellæ*, *Hanveliæ*, *Hanvellæ*), entre *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Vrocourt* au nord, *Martincourt*, *Crillon* à l'est, *Glatigny* au midi, *Senantes* à l'ouest, *Wambez* au nord-ouest.

Le territoire est formé de coteaux séparés par un vallon dans lequel le chef-lieu est placé. Le village est disposé en une rue principale de deux mille cinq cents mètres de longueur : deux ruisseaux le traversent de l'ouest à l'est.

Cette commune formait une seigneurie fort ancienne. On trouve le nom de Guy de Saint-Arnoult, chevalier, seigneur d'*Hanvoile*, en 1224, au nombre des bienfaiteurs du chapitre de *Gerberoy*.

La terre d'*Hanvoile* appartenait sous Louis XIV à la maison de Monceaux d'Auxi, originaire de Flandre, qui s'établit au quinzième siècle dans le Beauvaisis. Jean de Monceaux, gouverneur d'Artois, abandonna avec d'autres seigneurs le duc de Bourgogne dont il était fort considéré, pour suivre Louis XI qui le fit son maître d'hôtel, le nomma trésorier général de Picardie, et lui donna la capitainerie d'Arques. François de Monceaux fit ériger au mois de septembre 1687 son domaine en un marquisat d'Auxi qui comprit *Martincourt*, *Glatigny*, La Frenoie, Saint-Sanson, etc.

Auxi était le nom d'un petit fief dépendant d'*Hanvoile*.

Anne Madeleine, sa petite fille, épousa le 6 juin 1736, le duc de Fleury, pair de France et petit neveu du cardinal dans la maison duquel elle porta le marquisat.

Une partie de la terre et du château relevait du comte de Clermont.

Le château qui a été démoli en 1808 était sur une butte au midi du village à la place de la ferme actuelle; il avait été construit sous le règne de François I.er

La cure, aujourd'hui succursale, fut donnée en 1037 au chapitre Saint-Barthelemy de Beauvais, par Hilon, fondateur de cette collégiale.

L'église fut brûlée en 1472 par les Bourguignons après le siége de Beauvais; réédifiée dans le siècle suivant, elle fut consacrée le 22 mars 1522 par Jean de Pleurs, évêque de Riom, en l'absence du diocésain.

Le chapitre Saint-Barthelemy fit rebâtir le chœur en entier; les habitans reconstruisirent la nef et le porche.

Cet édifice, sous le titre de Saint-Georges, est élevé de cinquante-deux marches au-dessus du village. Il est construit en moellons, couvert en tuiles. Le clocher, en charpente et ardoises, est sur la nef. La voûte du chœur est un lambris chargé de personnages et de sujets à demi-relief. Il n'y a d'ailleurs rien de remarquable.

La commune d'*Hanvoile* n'a pas de hameaux.

Elle possède un presbytère, une école, plusieurs lavoirs, des terrains en pâture.

Le cimetière fermé par une haie, entoure l'église.

Il y a dans cette commune un moulin à vent, une sablonnière, des carrières, une fabrique d'étoffes de laine et de molletons.

Contenance : Terres labourables, 433 h. 91,80. —Jardins, 14 h. 04,30. — Prés, 58 h. 06,35. — Herbages, 5 h. 38,85. — Bois,

27 h. 12,65. — Vergers, 24 h. 02,95. — Oseraies, 0 h. 34,30. — Places, rues et chemins, 14 h. 71,55. — Propriétés bâties, 10 h. 59,50. — Total, 588 hect. 22,35.

Distance de *Songeons*, 5 kil. — De Beauvais, 2 myr. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 1164. — Nombre de maisons, 354. — Revenus communaux, 271 fr. 26 c.

Haucourt, *Haulcourt*, *Haucourt-sous-Caigny*, *Hocourt*, *Houcort* et *Hoocort* en 1200, *Haucourt-Lhéraule* (*Haldulficurtis*, *Hovecurtis*), petite commune sur la limite orientale, entre *Crillon* au nord, *Glatigny* à l'ouest, *Lhéraule* au midi. Le territoire est bordé au nord par la rivière du Thérain près de laquelle le chef-lieu est bâti; un vallon le divise du sud-ouest au nord-est.

Haucourt fut compris dans le duché de Boufflers et dans le marquisat de Saisseval.

Une partie du territoire relevait du vidamé de *Gerberoy*, et l'autre du comté de Beauvais.

La cure fut donnée en 1037 à la collégiale de saint Barthelemy, en même tems que celle d'*Hanvoile*, par Hilon, châtelain de Beauvais.

Elle a maintenant le titre de succursale et comprend dans sa circonscription la commune de *Lhéraule*, nouvellement détachée d'*Haucourt*.

L'église, sous le patronage de saint Vast, a été construite en 1510 pour remplacer celle que les Bourguignons avaient brûlée après avoir levé le siège de Beauvais. Le chœur et la dernière travée de la nef sont en grès et cailloux formant damier; la partie intermédiaire est en cailloux, le tout est recouvert de tuiles. Le chœur, garni de contreforts, a sept fenêtres chacune de deux ogives tertiaires. La nef et le portail sont modernes; le clocher, placé sur la nef, est couvert d'éciles.

Cette église est sombre, lambrissée; les poutres du chœur portent des têtes sculptées et divers ornemens peints, dont le travail est remarquable. On lit sur un pendantif la date de 1518. Les voûtes de la nef ont été rétablies en 1761.

La commune a un presbytère, une école, quelques terres labourables.

Le cimetière, fermé par des bornes de grès, entoure l'église.

L'agriculture est l'occupation principale de la population; il y a quelques fabricans d'étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 225 h. 34,30. — Jardins, 2 h. 74,50. — Prés, 20 h. 80,40. — Pâtures, 9 h. 65,45. — Bois,

107 h. 85,45. — Vergers, 11 h. 98,80. — Places, rues et chemins, 5 h. 69,30. — Friches, 1 h. 55. — Eaux, 1 h. 46. — Propriétés bâties, 1 h. 49,35. — Total, 388 hect. 58,55.

Distance de *Songeons*, 9 kil. — De Beauvais, 1 myr. 7 kil. — Marchés, Beauvais, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 166. — Nombre de maisons, 52. — Revenus communaux, 272 fr. 65 c.

Hécourt, *Hahiercort* en 1210, (*Hecutis*), à la limite méridionale entre *Saint-Quentin des-Prés* à l'ouest, *Escames* au nord, *Buicourt* et *Hannaches* à l'est. Le chef-lieu est bâti à l'ouest dans un vallon qui descend vers la ville de Gournay-en-Bray, et qu'arrose un faible ruisseau.

Cette commune, réunie vers 1826, à celle de *Saint-Quentin-des-Prés*, en a été de nouveau séparée dans l'année 1832.

La seigneurie appartenait à la maison de Nully, très-ancienne dans le Beauvaisis.

Le chapitre de Gerberoy avait le patronage de la cure, comprise aujourd'hui dans la succursale de *Saint-Quentin-des-Prés*.

L'église qui est dédiée à Saint-Martin, a été construite en 1500 de grès et moellons. Sa forme est alongée; le chœur polygone est accompagné de chapelles qui le rendent plus large que la nef; celle-ci est éclairée par des lancettes accouplées simples; le chœur a une fenêtre de l'époque ogivale tertiaire; sa charpente est ornée de pendantifs peints. On remarque au-dessus du portail une inscription en lettres gothiques, tirée de l'évangile. Il y a un autel enrichi de peintures. Le clocher, couvert d'ardoises, est placé sur la nef.

Le hameau d'*Haincourt*, *Hincourt*, dont une partie dépendait de la commune d'*Escames*, a été réuni en entier à celle d'*Hécourt* par suite des opérations cadastrales; il est au nord-est du chef-lieu et compte soixante maisons. Ce hameau était compris dans le marquisat de Ligneri.

La route départementale de *Songeons* à Gournay passe à l'est d'*Hécourt*.

Il y a une école et un lavoir public.

Le cimetière entouré de murs est demeuré près de l'église.

On fait une grande quantité de beurre dans cette commune.

Contenance : Terres labourables. 445 h. 37,30. — Jardins, 2 h. 31,55. — Prés, 37 h. 92,75. — Herbages, 234 h. 02,45. — Bois, 4 h. 76,85. — Places, rues et chemins, 16 h. 37,15. — Eaux, 0 h. 23,85. — Propriétés bâties, 3 h. 71,75. — Total, 746 h. 73,65.

Distance de *Songeons*, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. 1 kil. —

Marchés, Gournay, *Songeons*.— Bureau de poste, Gournay (Seine-Inférieure). — Population, 310. — Nombre de maisons, 90. — Revenus communaux, 191 f. 65 c.

La Chapelle-sous-Gerberoy, (*Capella subtus Gerboredum*), entre *Grémévillers* au nord-est, *Vrocourt* à l'est, *Hanvoile* au midi, *Wambez*, *Gerberoy*, *Songeons* à l'ouest.

Le territoire s'étend sur les deux côtés de la rivière du Thérain, et son ensemble présente une surface dont la dimension du nord au midi est quadruple de celle qui est parallèle à la vallée. Le chef-lieu est sur la rive droite de la rivière.

La Chapelle faisait partie du vidamé de *Gerberoy*. La cure dépendait, dès long-tems, du chapitre qui y venait en procession le jour de saint Maur. Elle est annexée maintenant à la cure de *Songeons*.

L'église, sous l'invocation de la Vierge, est construite en cailloux et paraît moderne, à l'exception d'une fenêtre ogive dont les moulures à boudins semblent dater du treizième siècle. Le clocher carré, en pierre, terminé par un chapeau d'ardoises, est sur le chœur; la travée qui le porte est voûtée à arcs croisés appuyant sur des têtes. Ce petit édifice est sombre et malsain par excès d'humidité. Les baptêmes de la commune ont lieu à *Gerberoy*.

Balleu ou *Balleux*, *Baaleu*, hameau de vingt-six maisons, au nord du chef-lieu, dépendait de la seigneurie de *Grémévillers*. Il y a une chapelle particulière.

Largenterie est une ferme sur la rive gauche du Thérain.

Bout-de-Haut, autre écart de quelques maisons, est au-dessus de *La Chapelle*, sur le chemin de *Gerberoy*. La maladrerie de *Gerberoy* en était voisine.

On y voit un pont en pierre sur le Thérain, le seul qui existe depuis la source de cette rivière jusqu'à Beauvais. Le vidame de *Gerberoy* y prélevait un droit de travers ou passage. Il y a près du pont deux anciens bâtimens, dont l'un est muni de tourelles.

La route départementale de Beauvais à Dieppe passe au nord-est de *La Chapelle*.

La commune n'a pas de propriétés.

Le cimetière a été transféré en 1777 au nord du village.

Les pauvres ont quelques revenus administrés par un bureau de bienfaisance.

On trouve à *La Chapelle* deux moulins à eau. La population s'occupe de travaux agricoles; elle fournit aussi beaucoup de maçons.

Contenance : Terres labourables, 390 h. 98,35. — Jardins, 5 h. 25,05. — Prés, 27 h. 17,95. — Herbages, 0 h. 14,55. — Bois, 19 h. 22,30. — Vergers et pépinières, 32 h. 17,45. — Friches, 0 h. 86,60. — Places, rues et chemins, 14 h. 75,14. — Eaux, 1 h. 36,24. — Propriétés bâties, 3 h. 63,30. — Total, 492 hect. 56,43.

Distance de *Songeons*, 1 kil. — De Beauvais, 2 myr. 4 kil. — Marché, *Songeons.* — Bureau de poste, *Songeons.* — Population, 243. — Nombre de maisons, 76. — Revenus communaux, 134 f. 79.

Lhéraule, *L'héraule, Lhéraulle, Leraulle, l'Erable* (*Herabulum*, *Herablium*, *Erablium*, *Arabla*), à la limite sud-est, le territoire faisant saillie entre les cantons du Coudray et de Marseille, à l'est de *Glatigny* et au midi d'*Haucourt.*

Petite commune, dont la superficie tourmentée est à moitié couverte de bois.

Le village de *Lhéraule* n'était qu'un secours ou hameau de la commune d'*Haucourt*, dont il était éloigné de demi-lieue. Il a été érigé en commune distincte pendant l'année 1835.

La seigneurie appartenait en 1164 à la maison de la Sengle, célèbre dans l'ordre de Malte.

Lhéraule fit partie du duché de Boufflers et ensuite du marquisat de Saisseval.

Ce village fut érigé en vicariat dans l'année 1575, sous le nom de saint Claude.

L'église actuelle a été construite en 1623; elle est petite, couverte en tuile, lambrissée; le clocher placé sur le chœur est couvert d'ardoises. Il y a sur l'autel trois tableaux qui ont été donnés en 1828.

Il se fait dans cette église un pélerinage le 25 janvier, jour de St-Prix, et le 6 juin jour de Saint-Claude. L'affluence, considérable autrefois, est maintenant de cent cinquante individus à peu près.

Il y a une école, et des terrains communaux à l'état de pâture.

Le cimetière qui entoure l'église est fermé par une haie vive.

On fabrique depuis un tems très-reculé de la poterie de grès et de la poterie vernissée dans cette commune.

Contenance : Terres labourables, 132 h. 47,20. — Jardins, 5 h. 37,55. — Prés, 1 h. 62,25. — Pâtures, 1 h. 12,90. — Bois, 116 h. 05,05. — Vergers, 12 h. 25. — Places, rues et chemins, 3 h. 98,85. — Eaux, 0 h. 00,40. — Propriétés bâties, 2 h. 92,45. — Total, 275 hect. 81,65.

Distance de *Songeons*, 1 myr. — De Beauvais, 1 myr. 5 kil. — Marchés, Beauvais, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons.* —

Population, 266. — Nombre de maisons, 90. — Revenus communaux, 326 fr. 67 c.

LOUEUSE, *Loueuze*, *Loueuzes*, *Loueuses en Beauvaisis* (*Lodosiæ*, *Loosa*), sur la limite septentrionale entre *Ernemont*, *Escames* à l'ouest, *Songeons*, *Morvillers* au midi, *Saint-Deniscourt* à l'est.

Cette commune est comprise dans le plateau qui constitue la région septentrionale du canton; son territoire, dépourvu d'eau, présente vers l'ouest quelques ravins; le chef-lieu qui est disposé en une longue rue, est rapproché de la limite orientale.

La terre de *Loueuse* appartint à la maison de Gouffier. Antoine Gouffier était seigneur de *Morvillers* et de *Loueuse* en 1640.

Ce lieu n'avait pas de paroisse et dépendait de celle d'*Escames*. Les habitans bâtirent, vers 1550 ou 1560, une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul, et obtinrent un vicaire pour faire le service divin. Elle est maintenant succursale.

Elle est construite de silex et de grès disposés en échiquier, d'une forme alongée et sans transept; le portail est large, entouré d'un cordon qui s'arrête sur des grouppes; les fenêtres sont des ogives géminées; de nombreux contreforts soutiennent l'édifice qui est voûté et dont les nervures croisées portent des écussons aux points de rencontre. Le chœur, pavé en carreaux blancs et noirs, a un bel autel de marbre, des panneaux ornés de sculptures ainsi que la chaire. Une chapelle latérale recouvre un caveau qui servait de sépulture aux seigneurs du lieu. Le clocher en charpente et en ardoises, est central. Cet édifice a été complètement restauré dans l'année 1730.

Le château de *Loueuse* est une construction moderne en briques, entourée d'un parc.

Beaulieu au midi de *Loueuse*, était autrefois un hameau considérable; il n'y a plus qu'une seule ferme.

Vert-Cailleux ou *Le Vertcailleu*, autre écart au nord du chef-lieu, y est réuni par des constructions intermédiaires. Ce hameau est au bord de vastes pâtures communales qui dépendaient du vidamé de *Gerberoy*; elles étaient plantées au quatorzième siècle, et formaient un bois qu'on nommait les *Destroits de Loueuzes*.

On a trouvé dans ces friches des restes d'anciennes habitations.

On remarque dans le bois Picard des fosses circulaires dont on fait remonter l'origine à l'époque celtique.

La commune a une école et environ quatre-vingts hectares de pâtures qui pourraient être plantées utilement.

Le cimetière a été transféré sur ces friches en 1820. On y a bâti

une chapelle sous le nom de Saint-Adrien; il est entouré de haies et de fossés.

Il y a un moulin à vent et une briqueterie dans cette commune. Une partie de la population travaille à la bonneterie de laine.

Contenance : Terres labourables, 505 h. 73,40. — Jardins, 3 h. 11,05. — Prés, herbages, 3 h. 27. — Bois, 79 h. 15,25. —Vergers et pépinières, 52 h. 71,75. — Friches et pâtures, 100 h. 63,30. — Places, rues et chemins, 10 h. 04,40. — Propriétés bâties, 8 h. 64,45. — Total, 763 hect. 30,60.

Distance de *Songeons*, 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marché, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 354.—Nombre de maisons, 125.—Revenus communaux, 261 f. 74 c.

Martincourt, *Martaincourt* (*Martinicurtis*), entre *Vrocourt* à l'ouest, *Grémévillers* au nord, *Crillon* à l'est, *Hanvoile* au midi.

C'est l'une des communes dont l'étendue est traversée par la vallée du Thérain; le territoire n'a que peu de développement à droite de la rivière, mais il s'avance à gauche jusqu'aux limites du canton de Marseille en formant un long prolongement entre les communes de *Vrocourt* et de *Crillon*. Le chef-lieu est au midi sur les deux côtés de la rivière.

Martincourt fut compris dans le marquisat d'*Hanvoile*. Une partie du territoire relevait du comté de Clermont.

La cure dédiée à saint Martin appartint d'abord au trésorier du chapitre de Beauvais, et ensuite à l'évêque diocésain. C'est maintenant une succursale qui a la commune de *Vrocourt* dans sa circonscription.

L'église actuelle a été construite en 1545; la nef est en moellons, le chœur en échiquier de grès et cailloux; le clocher couvert d'ardoises est central, la nef plafonnée; le chœur a un lambris chargé de sculptures. Tout l'édifice est humide et sombre; il a des transepts peu saillans.

La commune de *Vrocourt* qui avait été réunie en 1826 à *Martincourt*, en a été distraite de nouveau depuis trois années.

La route départementale de Beauvais à Dieppe passe au nord du village.

La commune a un presbytère, une argilière et quelques hectares de terres labourables ou à l'état de friche.

Le cimetière, entouré de bornes de grès et de haies vives, tient à l'église.

Il y a une argilière, deux moulins à eau et un moulin à foulon. La population est principalement occupée de travaux agricoles; quelques individus filent de la laine.

Contenance : Terres labourables, 404 h. 36,20. — Jardins, 3 h. 30,90. — Prés, 20 h. 93. — Oseraies, 0 h. 13,65. — Bois, 40 h. 35,30. — Vergers et pépinières, 22 h. 89,35. — Friches, 6 h. 01,75. — Places, rues et chemins, 9 h. 83,65. — Eaux, 1 h. 77,45. — Propriétés bâties, 2 h. 79,45. — Total, 512 hect. 40,70.

Distance de *Songeons*, 5 kil. — De Beauvais, 2 myr. — Marchés, *Songeons*, Beauvais. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 224. — Nombre de maisons, 66. — Revenus communaux, 460 fr. 44 c.

Morvillers, *Morviller, Morvillier, Morvilliers*, entre *Saint-Deniscourt*, *Thérines* au nord, *Thérines* et Roy-Boissy (du canton de Marseille) à l'est, *Grémévillers*, *Songeons* au midi, *Loueuse* à l'ouest.

Le territoire constitue une plaine de figure à-peu-près arrondie, que le chef-lieu traverse du sud-est au nord-ouest, en formant une rue de quatorze cents mètres de longueur, ayant l'aspect d'un bourg. Il n'y a point d'eau courante.

La seigneurie relevant du comté de Beauvais, appartenait au quatorzième siècle à une famille qui en portait le nom, et dont le chef fut tué à la bataille d'Azincourt.

Philippe de Morvillers embrassa le parti des Bourguignons, fut mis à la tête du parlement que le duc de Bourgogne établit à Amiens en 1414, et devint premier président de celui de Paris en 1418. Le traité de paix du 30 avril 1419, entre la France et l'Angleterre, fut juré devant lui. Il fut obligé de se démettre dans l'année 1436, lorsque la ville de Paris rentra sous l'obéissance du roi. Il mourut à Lille en 1438 après avoir publié un *Traité du gouvernement des choses publiques et économiques*, ouvrage fort remarquable pour le tems où il fut écrit.

Pierre de Morvillers, l'un de ses fils, fut chancelier de France sous Louis XI, et destitué en 1465. Son arrière petite-fille porta en 1579 la terre de *Morvillers* dans la maison de Gouffier, par son mariage avec Thimoléon Gouffier, seigneur de *Montaubert*, vice-amiral de Picardie. Elle la possédait encore au dix-huitième siècle.

Morvillers, aujourd'hui succursale, était un simple vicariat dépendant de la paroisse de *Thérines*.

L'église n'était qu'une chapelle dédiée à saint-Vandrille. Elle fut reconstruite vers 1503, en parpaing sur solins de grès : le chœur seul est en échiquier de grès et silex. Cet édifice a la forme d'une croix. Le portail a des ornemens du tems de la renaissance; il est

surmonté d'une niche à dais et d'une rose à huit compartimens et à moulures creuses.

La plupart des fenêtres sont de grandes ogives geminées aujourd'hui bouchées. Le clocher est sur le transept du nord, gros, carré, terminé par un chapeau d'ardoises.

La nef, construite en 1539, est large, à piliers engagés dans la muraille, s'épanouissant en nervures croisées sous les voûtes. Le chœur a un lambris du 16[e] siècle, et un bel autel. On remarque une date de 1572 sur le transept du sud.

La ferme de *Morvillers*, dans la rue de *Thèrines*, est une construction du seizième siècle, et probablement un logis seigneurial. Il y a derrière, un terrain appelé le puits d'Arondel, du nom du général anglais qui fut blessé devant *Gerberoy* en 1435. On croit que plusieurs soldats de sa troupe qui s'étaient réfugiés près de *Morvillers* furent assommés par les paysans, et précipités dans le puits aujourd'hui comblé dont il s'agit.

Le village de *Morvillers* a pris un grand développement dans le dix-septième siècle, à cause du commerce de bonneterie dont il devint le centre, et de sa position sur la grande route de Paris à Dieppe, maintenant abandonnée.

La commune n'a d'autre propriété qu'une chétive maison d'école.

Le cimetière entoure l'église.

Le territoire est morcellé.

On fait de la bonneterie à *Morvillers*. On trouve des grès sur le territoire; il y a un moulin à vent au nord-ouest du village. La population qui est très-laborieuse fournit des ouvriers charpentiers et menuisiers aux communes voisines; le travail du bois est même assez considérable pour répandre quelque aisance dans le pays.

Contenance : Terres labourables, 395 h. 10,90. — Jardins, 9 h. 87,75. — Bois, 39 h. 28,70. — Vergers et pépinières, 49 h. 19,85. — Places, rues et chemins, 8 h. 14,50. — Propriétés bâties, 9 h. 81,75. — Total, 511 hect. 43,45.

Distance de *Songeons*, 4 kil. — De Beauvais, 2 myr. 7 kil. — Marchés, *Songeons*, Formerie. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 674. — Nombre de maisons, 220. — Revenus communaux, 225 fr. 15 c.

SAINT-DENISCOURT, *Saint-Denicourt*, *Sandelicort* en 1189, *Deniscourt-la-Montagne* en 1794 (*Sanctus Dionysiicurtis*), à la limite septentrionale entre *Thèrines* à l'est, *Morvillers* au sud-est, *Loueuse* au sud-ouest.

Cette commune est située à l'origine de la vallée du Thérinet qui la traverse de l'ouest à l'est; son territoire a dans la direction

du nord au midi une étendue triple de sa dimension en sens inverse. Le village formé de maisons éparses, disposées sur trois rues principales, est placé sur la pente de la vallée à droite de la rivière.

La seigneurie de *Saint-Deniscourt* appartint à la maison de Pisseleu et à celle de Lannion. Elle était possédée dans le dix-huitième siècle par Philippe de Saperwick, marquis de Grigny.

La cure fut donnée au chapitre de *Gerberoy* en 1133 par l'abbaye du Bec-Helloin. Elle est annexée en ce moment à la succursale d'Omécourt, canton de Formerie.

L'église dédiée à saint Denis, a été construite en 1581. Elle ne présente rien de remarquable; les trois fenêtres du sanctuaire sont des ogives géminées; le reste est sans caractère. Cet édifice est en cailloux et grès, formant échiquier. Le clocher, couvert d'ardoises, est posé sur la porte. Le chœur est voûté et la nef plafonnée. Tout le vaisseau est enterré, humide, malsain, en mauvais état.

Cette commune n'a pas de hameau.

Elle possède une école et quelques parcelles de friches.

Le cimetière qui entoure l'église, est fermé par des bornes de grès comme dans les autres communes de cette partie du canton.

Il y a beaucoup d'ouvriers bonnetiers dans ce village.

Contenance : Terres labourables, 328 h. 59,20. — Jardins, 3 h. 74,25. — Prés, 6 h. 87. — Herbages, 3 h. 66,05. — Bois, 96 h. 24,20. — Vergers et pépinières, 19 h. 61,75. — Friches, 1 h. 38,95. — Places, rues et chemins, 4 h. 87,95. — Eaux 0 h. 11,80. — Propriétés bâties, 3 h. 25,20. — Total, 468 hect. 36,35.

Distance de *Songeons*, 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marché, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 258. — Nombre de maisons, 80. — Revenus communaux, 113 f. 51 c.

Saint-Quentin-des-Prés (*Sanctus Quintinus in pratis*), à l'angle sud-ouest du territoire, entre *Hécourt* à l'est, *Escames*, *Sully*, *Bazancourt* au nord, le département de la Seine-Inférieure à l'ouest et au midi.

Le territoire fort inégal est traversé du nord au sud par un vallon ramifié dans lequel est placé le chef-lieu, composé de maisons éparses et ombragées.

Cette commune est formée des deux anciennes municipalités de *Saint-Quentin* et de *Mothois*, réunies dans l'année 1826; celle d'*Hécourt*, supprimée à la même époque, en a été détachée de nouveau en 1832.

La cure de *Saint-Quentin* était sous le patronage de l'évêque de

Beauvais; le curé avait le titre de doyen. C'est actuellement une succursale qui comprend dans son étendue la commune d'*Hécourt*.

L'église est en croix irrégulière. Le chœur est polygone, éclairé par des fenêtres ogives étroites. La nef qui paraît très-vieille, a seulement deux petites fenêtres; une partie de la maçonnerie est disposée en écaille de poisson. Le clocher, placé à côté du chœur, appartient à l'époque de la transition; il est percé sur chacune de ses quatre faces d'une fenêtre ogive romane à tête tréflée, inscrite dans un arcade à boudin, portant sur des colonnettes à chapiteaux en bouquets; une corniche à modillons variés règne au-dessus. L'ancienne flèche a été remplacée par une pyramide couverte d'ardoises. Le chœur est carrelé et lambrissé, et la charpente a des ornemens du seizième siècle. L'autel est remarquable.

Beaulevrier, *Bellevrier*, est un hameau de soixante maisons au nord de *Saint-Quentin*. On y voit un château construit en briques vers 1700. Par lettres-patentes du mois de juin 1687, la terre de *Beaulevrier* fut érigée en marquisat de Ligneri, en faveur de Joseph d'Espinai-Saint Luc, originaire de Bretagne, lieutenant-général et grand-bailli des villes de Montdidier, Péronne et Roye, qui fut tué à la bataille de Nerwinde, où il commandait la maison du roi. Ce marquisat comprit les terres et paroisses de *Bazancourt*, *Saint-Quentin*, *Hémécourt*, *Sully*, *Haincourt*, *Escames*, Bouricourt : on y réunit dans la suite celles de Saint-Mennevieux, Molagny et Humermont. La seigneurie qui était considérable, jouissait du droit de chasse sur sept lieues de circonférence et du droit de pêche dans les rivières d'Epte et de Thérain.

Esquesnes ou *Equenne*, ancien écart au midi, tient presque sans discontinuité à *Saint-Quentin*.

Mothois, *Motois*, *Monthois*, *Mauthois*, *Mautois-près-Gournay*, *Maltois* en 1182, *Maltez* (*Malteium*), qui comprend huit maisons, est dans la vallée à un quart de lieue au midi de *Saint-Quentin*.

La seigneurie relevait du comté de Gournay.

La cure était conférée par l'abbé de saint Symphorien.

L'église dédiée à saint Germain est un petit édifice, remarquable seulement par ses lambris chargés de sculptures qui dénotent une construction du seizième siècle. Le clocher est sur la porte.

Hyancourt, *Yancourt*, hameau de cent habitans, est situé à l'est de *Mothois*, au bord de l'Epte.

Jean d'Ivry, né à *Hyancourt*, professeur de médecine à Paris, dans le quinzième siècle, publia plusieurs écrits entièrement oubliés aujourd'hui, qui lui donnèrent dans son tems une grande réputation.

On trouve entre *Hyancourt* et *Mothois* la fontaine de Bézy, d'où l'on a dérivé en 1780 les eaux qui alimentent la fontaine établie sur la place publique de la ville de Gournay-en-Bray; les tuyaux de conduite passent sous la rivière d'Epte. Cet ouvrage fut exécuté par M. de Monfeu, ingénieur royal des ponts et chaussées, en vertu de lettres-patentes homologuées au parlement de Rouen.

Le Valembourg, *Bellassise*, *Le Clos-Duhamel*, *Le Petit-Pré*, *Les Oziers*, sont des maisons isolées dont chacune forme un écart.

La route départementale de *Songeons* à Gournay passe à l'est de *Saint-Quentin* et de *Mothois*.

La commune a un presbytère, une école.

Le cimetière, fermé de murs, entoure l'église. Il y en a un second autour de l'église de *Mothois*.

On trouve une carrière et un moulin à vent à *Mothois*.

On fabrique beaucoup de beurre et de cidre dans cette commune.

Contenance : Terres labourables, 606 h. 47,15. — Jardins, 5 h. 87,70. — Prés, 136 h. 82,80. — Herbages, 282 h. 26,10. — Bois, 15 h. 50,25. — Oseraies, 0 h. 61,60. — Friches, 0 h. 36,10. — Places, rues et chemins, 22 h. 70,25. — Eaux, 1 h. 46,25. — Propriétés bâties, 9 h. 18,85. — Total, 1079 hect. 27,05.

Distance de *Songeons*, 9 kil. — De Beauvais, 3 myr. 1 kil. — Marché, Gournay. — Bureau de poste, Gournay-en-Bray. — Population, 490. — Nombre de maisons, 115. — Revenus communaux, 428 fr. 89 c.

SENANTES, *Senante*, *Senentes* (*Senentæ*), à la limite méridionale entre *Ville-en-Bray*, *Hanvoile* à l'est, *Wambez* au nord, *Hannaches*, *Villers-sur-Auchy* à l'ouest.

Le territoire dont la principale étendue est du nord au midi, est fort tourmenté et sillonné par des ravins dont les uns s'ouvrent dans la vallée du Bray, tandis que les autres descendent vers celle du Thérain : il appartient presque tout entier au pays de haut Bray. La fontaine d'Eclonde, Ikelonde, Iguelonde, prend naissance sur le territoire du côté de *Ville-en-Bray*. Le chef-lieu placé au centre, compte au plus cinquante maisons, ou un sixième du nombre total des habitations; le reste est partagé entre plusieurs hameaux. Le village de *Senantes* est formé de larges rues.

Senantes était compris dans le comté de Beauvais, selon la charte du roi Robert de l'an 1015, qui confirma la donation de cette seigneurie, faite par le comte de Blois à l'évêque Roger, son frère.

Le patronage de la cure appartenait à l'abbaie de Saint-Germer.

L'église qui reconnaît saint Martin pour patron, est construite en moellons, couverte en tuile, de forme irrégulière. Le chœur a trois pignons. Il y a au côté sud deux fenêtres ogives geminées, tertiaires, et du côté nord une fenêtre carrée à meneaux croisés, pareille aux fenêtres de l'architecture civile du quinzième siècle. Le clocher est central et en charpente, l'ancienne pyramide ayant été renversée par un coup de vent le 25 mars 1606, en même tems que celle de *Gerberoy*.

On voit dans la chapelle de droite un saint-sépulcre à huit personnages de grandeur naturelle, remarquable par l'expression des figures. L'autel est très-orné.

Cette commune a dix hameaux ou écarts.

Amuchy, *Amoncy* (*Amuciacum*, *Amonciacum*), dans la vallée au sud-ouest, comprend quatre-vingts maisons. La seigneurie de ce lieu fut donnée à l'abbaye de Saint-Germer en 1146, par Eudes II, évêque de Beauvais. L'église paroissiale était ici dans un tems très-reculé.

Goulancourt, *Goulencourt*, *Goullencourt* (*Goslenscurtis*, *Goslenicurtis*, *Gulencuria* en 1312), dans la vallée de Bray, au midi du chef-lieu, compte soixante-dix maisons. C'était une châtellenie considérable qui ressortait au vidamé de *Gerberoy*, et que l'évêque Philippe de Dreux donna en 1217, par son testament, à l'évêché de Beauvais. Depuis ce moment les évêques ajoutaient à leurs titres de vidame de *Gerberoy* et pair de France, celui de seigneur châtelain de *Goulancourt*.

Cette châtellenie comprenait les villages de *Senantes*, *Villers-sur-Auchy*, *Corbeauval*, *Amuchy*, *Hannaches*, *Epluques*, *Hanvoile*, *Glatigny*, *Orsimont*, *Hèvecourt*, *Bazincourt*, *Mousseux*, *Ville-en-Bray*, Montreuil, Mollencourt, Avelon, Blacourt, Hodenc, Cuigy.

Les communes du Bray appartenaient pour les deux tiers à la châtellenie : on appelait ainsi les friches de la vallée qui s'étendaient sur les paroisses de *Senantes*, *Villers-sur-Auchy*, Ons-en-Bray, Blacourt, La Chapelle-aux-pots, Cuigy, Epaubourg, Saint-Germer et Saint-Aubin. L'autre tiers dépendait de l'abbaye de Saint-Germer. Les évêques accordèrent droit de pâture aux habitans de *Senantes*, *Villers*, Cuigy, Epaubourg, Saint-Germer, Blacourt et ses hameaux; ils prélevaient au travers de ces villages, en dédommagement de leur concession, un droit de passage sur les porcs, qui cessa d'être perçu vers 1480.

Le château seigneurial de *Goulancourt* était une forteresse importante à cause du voisinage de la Normandie. Elle fut réparée et rendue respectable en 1357, lors de la visite générale des places de Beauvaisis, par ordre du régent, mais les malheurs du tems ame-

nèrent sa destruction vers l'année 1420. On établit à côté un autre bâtiment ou palais pour la résidence des évêques qui, depuis le douzième siècle, avaient constamment passé une partie de l'année dans la châtellenie. Ce palais avait cinq viviers, un moulin qui n'existe plus, un parc considérable et d'autres dépendances.

Les évêques voulant favoriser le développement de la population, donnèrent aux habitans de *Goulancourt* le droit de prendre dans la forêt de Bray le bois nécessaire à la construction de leurs maisons.

L'évêque Simon de Nesle fonda en 1312, dans le château de *Goulancourt*, une chapelle sous l'invocation de saint Eloi et saint Martin, et la dota de vingt-cinq livres parisis de rente sur le péage de Meulan. On éleva un nouveau bâtiment en 1712, près du palais.

Ce palais est maintenant une ferme. Les ruines de l'ancienne forteresse qui subsistent auprès sont remarquables par leur étendue; on y voit les restes de neuf tours, d'une porte flanquée de ses tourelles hexagones, celles du donjon dont les murailles ont trente pieds d'élévation, et dans une des tours, celles de la chapelle construite par Simon de Nesle, qu'on reconnaît à ses ogives surmontées de roses. Un double fossé entourait les fortifications au-devant desquelles existaient plusieurs ouvrages avancés. Une tour dite Houdan est encore debout dans le bois du Parc. Une autre nommée tour de Beignecamp, au coin du même bois, a été détruite il y a peu d'années.

Corbeauval, *Corbiauval*, qui a quarante habitations, est à l'ouest de *Goulancourt* dont il est séparé par un petit coteau. Ce lieu fut donné à l'évêché par Philippe de Dreux, en même tems que la châtellenie.

Les fermes de *Montplésir* et du bois de *Cailly* sont des écarts dans la vallée au midi de *Corbeauval*.

Epluques, au nord-ouest de *Senantes*, est partagé entre cette commune et celle d'*Hannaches* : ce lieu appartenait à l'abbaye de Saint-Paul.

Boisaubert, *Bois-Obert* (*Boscus Alberti*), au nord du chef-lieu, compte trente maisons.

Grocourt ou *Groscourt*, au nord-est de *Senantes*, en comprend vingt. Il y avait un vicariat sous le titre de saint Denis. La chapelle est convertie en grange.

Monperthuis, *Mauperluis*, au midi de *Grocourt*, compte seize habitations. La seigneurie appartenait depuis 1210 à l'abbaye de Lannoy. On prétend qu'il y eut en ce lieu un établissement de templiers.

Vingt-quatre maisons du hameau de *Lanlu*, *Lanleu*, *Lanlleu* (*Allodus*), situé sur la limite orientale, dépendent de *Senantes*; le reste fait partie de *Ville-en-Bray*.

Le hameau de *Bois-Lévêque* a été réuni à la commune de *Villers-sur-Auchy*, par suite des opérations cadastrales.

La commune possède un presbytère, une école, une fontaine publique. *Senantes*, *Goulancourt* et *Corbeauval*, jouissent du droit de pâture dans la vallée de Bray, sur cinquante-trois hectares provenant de la châtellenie.

Le cimetière, clos de murs, est à côté de l'église.

La construction de nouvelles couvertures en chaume est interdite par un réglement municipal.

On trouve dans l'étendue du territoire des carrières, deux moulins à vent. Le pays produit une grande quantité de beurre; on y fabrique quelques molletons rayés.

Contenance : Terres labourables, 1396 h. 02,87. — Jardins, 10 h. 81,25. — Prés, 199 h. 67,92. — Herbages, 266 h. 23,30. — Bois, 151 h. 02,31. — Vergers, 11 h. 70,60. — Marais, 57 h. 06. — Friches, 7 h. 61,95. — Places, rues et chemins, 39 h. 73,45. — Eaux, 0 h. 65,20. — Propriétés bâties, 16 h. 89,95. — Total, 2157 hect. 44,80.

Distance de *Songeons*, 8 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, Beauvais, Gournay, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 1123. — Nombre de maisons, 330. — Revenus communaux, 638 fr. 65 c.

Songeons, *Sonjons*, *Songeon* (*Somniacum*), dans la région centrale entre *Loueuse*, *Morvillers* au nord, *Grémévillers*, *La Chapelle-sous-Gerberoy* à l'est, *Gerberoy* au midi, *Escames* à l'ouest.

Le territoire, de forme à peu près circulaire, est sillonné par un ravin ramifié qui vient s'ouvrir au-dessus du chef-lieu, dans la vallée du Thérain; celle-ci forme la limite méridionale. *Songeons* est placé sur la rive gauche de la rivière. L'aspect du pays est rendu agréable par les mouvemens de terrain et les bois qui couronnent la plupart des hauteurs.

Jean Le Carpentier avait la terre et seigneurie de *Songeons* au commencement du seizième siècle. Il la vendit à Jean de Sarcus, conseiller du roi et premier maître d'hôtel de la reine, qui obtint de François I.er l'établissement de foires et marchés dans son nouveau domaine. François de Sarcus, évêque du Puy-en-Velay, son fils, posséda cette terre après lui. Elle appartenait en 1543 à Vespasien de Carvoisin, d'Achy, dont la maison acquit successivement de grandes propriétés en Beauvaisis. Louise de Carvoisin, sa petite

fille, apporta en mariage, le 27 juillet 1631, la seigneurie de *Songeons* à Michel de Conflans, marquis de Saint-Remy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La marquise d'Armentières, dame d'honneur de la duchesse de Berry, fit bâtir le château en 1720, et la terre demeura dans cette maison jusqu'au 12 mars 1778, que MM. de Conflans et d'Armentières, enfans du maréchal, la vendirent à M. Personne de La Chapelle, père du propriétaire actuel.

Une partie de cette paroisse relevait du comté de Clermont.

La cure, sous l'invocation de saint Martin, était conférée par l'évêque diocésain. Le village de *Buicourt* en dépendait.

La commune de *La Chapelle-sous-Gerberoy* est annexée aujourd'hui à la cure de *Songeons*.

L'église est moderne, en cailloux, couverte en tuile. Quelques fenêtres ont des moulures creuses. Cet édifice fut presqu'entièrement reconstruit vers 1650. Le clocher qui était sur le chœur et qui tombait en ruines fut démoli, et l'on éleva celui que l'on voit actuellement au bout de la nef. Le collatéral de droite présente trois pignons. Le chœur est carrelé, décoré de colonnes et d'un bel autel.

Il y avait dans cette église, avant la révolution, une confrérie du saint-sacrement qui jouissait de revenus propres.

Le château de *Songeons*, bâti comme on l'a dit vers 1720, est une construction en briques, étroite, flanquée de deux pavillons carrés, et en outre de deux corps avancés du côté du jardin; il a deux étages, des cuisines séparées et de nombreuses dépendances. Le parc, dessiné par Lenôtre, est remarquable par ses eaux.

Riffin, hameau dans un vallon au nord-ouest, compte une vingtaine de maisons presque toutes couvertes de chaume.

Entre ce hameau, le bois de Fontaine et la route de Paris à Dieppe, est un plateau sur lequel la tradition indique l'emplacement d'un lieu habité considérable. C'est ce qu'on nomme la ville des Muguets, dont il ne reste plus de trace; mais à la quantité de tuiles rouges dont les débris couvrent le sol en plusieurs places, il est impossible de n'y pas reconnaître un établissement romain. On a trouvé plusieurs fois, en fouillant, des fondations, des tronçons de colonnes et des blocs sculptés d'un bon style. On y rencontre journellement des médailles romaines et gauloises.

Il y a dans le bois de Fontaine, vis-à-vis la plaine des Muguets, des vestiges incontestables d'une forteresse importante dont on distingue encore la motte de forme alongée qui est exhaussée de quelques pieds au-dessus du sol. On en a extrait à plusieurs reprises des blocs taillés d'une dimension énorme. Ces restes sont

connus sous le nom de Château-Gaillard; rien n'indique l'origine de ce fort, ni l'époque de sa destruction. Il était assez voisin de la ville des Muguets pour la commander. L'un et l'autre sont dans la direction de la voie romaine dont on a reconnu les traces près de *Longuavesne* et à *La Chaussée.*

La ferme de *Limermont*, au nord de *Songeons*, est sur l'emplacement d'un château qui fut brûlé par le feu du ciel le 17 août 1669. Il y avait une chapelle sous le nom de saint Charles.

Séronville, autrefois *Serauville*, hameau de vingt-cinq maisons et au nord-est, vers *Morvillers.*

Le bourg de *Songeons* a quatre rues principales et deux places, l'une dite du franc-marché, l'autre du marché au blé.

La route départementale de Beauvais à Dieppe traverse le territoire et le bourg dans toute sa longueur. La route départementale de *Songeons* à Gournay s'embranche sur la précédente dans *Songeons* même.

La commune possède un presbytère, un hôtel-de-ville, une maison d'école, des halles, trois pompes.

Un réglement municipal interdit pour l'avenir l'usage des couvertures en chaume.

Le cimetière a été transféré en 1832 au nord-est du bourg.

On trouve à *Songeons* un pensionnat et deux écoles primaires, un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers, une caserne et une brigade de gendarmerie, un bureau de poste aux lettres, une voiture publique allant à Beauvais. Il y a une foire et un marché considérable.

Jean de Sarcus donna la place où se tient le marché ainsi que les halles.

Le maréchal d'Armentières fit bâtir, pour loger un poste de maréchaussée, la caserne actuelle de la gendarmerie.

Il y a dans cette commune un moulin à eau, une tuilerie, un four à chaux, une fabrique de polissage de verre, et une autre de garniture de lunettes. La population est très-laborieuse, et aucun bras ne demeure inoccupé. Le bourg est digne d'intérêt par l'activité de ses habitans et par le développement que leur travail a imprimé au pays.

Contenance : Terres labourables, 1045 h. 22,95. — Jardins d'agrément, 1 h. 75,45. — Jardins potagers, 11 h. 73,20. — Prés, 42 h. 33,30. — Bois, 158 h. 37,50. — Vergers et pépinières, 53 h 65,40. — Oseraies, o h. 56,40. — Friches, 3 h. 72,30. — Places, routes et chemins, 23 h. 50,85. — Eaux, 2 h. 97,15. — Propriétés bâties, 10 h. 73,05. — Total, 1352 hect. 57,55.

Distance de Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marché, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 1003. — Nombre de maisons, 323. — Revenus communaux, 4,839 fr. 53 c.

SULLY, *Sullie*, *Sullies*, *Suillyes*, *Sullyes*, *Sullye*, *Suellies* (*Silliniacum*, *Solliacum*, *Sulliæ*), entre *Fontenay* au nord-ouest, *Ernemont* au nord, *Escames* à l'est, *Saint-Quentin* au midi, *Bazancourt* à l'ouest.

Le territoire s'étend au midi dans le Bray, et au nord jusqu'à la route départementale de Beauvais à Dieppe; la vallée du Thérain le divise du nord-ouest au sud-est en deux parties à peu près égales. Le chef-lieu est formé de deux rues principales, l'une à droite et l'autre à gauche de la rivière.

François Jacquier, commissaire général des vivres sous Louis XIV, qui fit une fortune immense et prit le nom de Vieux-Maison, possédait la terre de *Sully* avec celles de *Fontenay*, *Hemécourt*, etc. Le duc de Fleury acquit *Sully* dans le dix-huitième siècle.

Le patronage de la cure appartenait au chapitre de *Gerberoy*; *Ernemont* en dépendait comme annexe.

Sully fait partie de la succursale de *Fontenay-Torcy*.

L'église, sous le titre de Saint-Pierre-ès-liens, est en forme de croix et construite en moellons sur solin de grès. Le chœur qui est polygone, a une fenêtre geminée ogive, dont les têtes sont arrondies. La nef a de petites et rares fenêtres, et semble fort ancienne. Le clocher, couvert d'éciles, est posé sur la nef. Les transepts sont à pignon, éclairés chacun par une fenêtre pareille à celle du chœur, mais à trois divisions. Le chœur et les transepts ont des voûtes à pendantifs et font contraste avec l'obscurité de la nef.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, une place garnie de plantations, des terrains à l'état de friche et de marais.

Le cimetière entoure l'église; il est fermé de murs et de haies vives.

On prépare dans cette commune des verres à miroir et à lunettes. On y trouve un moulin à eau.

On a conservé à *Sully* le souvenir des limites qui séparaient autrefois la Normandie et la Picardie. La partie du territoire, à gauche de la rivière, est encore réputée picarde, et l'autre partie est considérée comme normande. Celle-ci était la seule qui fut comprise dans les spéciautés ou conquests d'Hugues de Gournay, dont il a été question plus haut.

Contenance : Terres labourables, 310 h. 59,45. — Jardins, 4 h. 26,15. — Prés, 28 h. 81,40. — Herbages, 52 h. 06,35. — Bois, 36 h. 33,40. — Vergers, 31 h. 96,35. — Marais, 2 h. 74,45. — Friches, 0 h. 90,95. — Places, rues et chemins, 9 h. 26,50. — Eaux, 1 h. 16,85. — Propriétés bâties, 5 h. 02. — Total, 483 h. 13,85.

Distance de *Songeons*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 331. — Nombre de maisons, 101. — Revenus communaux, 199 fr. 24 c.

Thérines, *Thérine*, *Térine*, *Téraine*, *Terinnes* (*Terinæ*, *Tharicinus*), à la limite nord-est, entre *Saint-Deniscourt* à l'ouest, *Morvillers* au sud-ouest, les cantons de Marseille et de Grandvilliers sur les autres côtés.

Le territoire, de forme générale arrondie, est traversé par le vallon du Thérinet et par plusieurs ravins qui viennent s'ouvrir dans cette vallée; le sol est inégal et tourmenté; le village est à peu près central sur l'un et l'autre côté de la rivière.

Une partie de cette commune relévait du comté de Beauvais.

La cure qui comprenait *Morvillers* dans sa circonscription, était l'une des plus anciennes du Beauvaisis. Elle est devenue succursale.

L'église est placée sous l'invocation de saint Vaast. Cet édifice qui avait été incendié dans le tems de la ligue, fut encore brûlé le 22 août 1801 avec la moitié du village. Les bienfaits de M.[lle] d'Anglos d'Héronval, dont on voit la sépulture dans le cimetière, contribuèrent à le rétablir. Il est humide et enterré par l'exhaussement du sol voisin.

Il y a un pélerinage considérable le jour de saint Vaast. On place les jeunes enfans sous l'étole du prêtre; on récite quelques prières pour obtenir qu'ils marchent plus promptement. On y vient de plus de trois lieues.

Le trésorier du chapitre de Beauvais nommait à ce bénéfice.

La Creüse est un hameau de vingt maisons, au nord et au-dessus de *Thérines.*

La Chaussée, autre hameau comprenant quinze feux, est à la limite orientale sur l'ancienne chaussée Brunehaut qui va de Marseille à Sarcus.

Mont-Aubert ou *Obert* (*Mons-Oberti*), village de vingt feux, et sur un coteau à l'est du chef-lieu.

Espaiy, *Epaty*, *le Patis*, *Epatis*, *Epathis*, qui compte seize

maisons, est dans la vallée au-dessous de *Thérines*. Il y a, près de ce hameau, une source d'eaux ferrugineuses.

Le Ply, *Pli*, *Le Pleix*, *Pleiz* (*Plox*, *Plex*), hameau sur un coteau au midi, a treize maisons. C'était une seigneurie importante dans le moyen âge, et un château fortifié, bâti en 1189 par Robert, trésorier du chapitre de Beauvais; ce château ayant été détruit par les Bourguignons, Jacques de Thou, vicaire-général du cardinal de Châtillon, le fit rétablir en 1536. Il fut encore démoli du tems de la ligue, par suite de la haine que les ligueurs avaient vouée à cet évêque devenu protestant. On a bâti, à la place de l'ancienne forteresse, une habitation en briques, entourée d'un parc. Cette propriété est venue par alliance au comte d'Urre, originaire du Dauphiné. Il y a une chapelle construite en 1646.

On découvrit en 1754, près du *Ply*, un tombeau de pierre tendre dans lequel il y avait des dés à jouer.

On a rencontré depuis, d'autres cercueils de pierre à *Thérines* même.

Il y avait anciennement dans le bois de Maroye, au sud du *Ply*, un village détruit dès long-tems.

La commune a une école, un lavoir public, des friches près du *Ply* et de la *Creüse*.

Le cimetière est derrière l'église; il est fermé par des bornes de grès.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On fabrique beaucoup de bas dans les villages qui dépendent de cette commune.

On y trouve une argilière, quatre moulins à eau et un moulin à vent.

Contenance : Terres labourables, 835 h. 96,30. — Jardins, 8 h. 20,45. — Prés, 20 h. 81,35. — Herbages, 10 h. 07,50. — Bois, 151 h. 66,75. — Vergers, 24 h. 27,25. — Friches, 5 h. 02,05. — Places, rues et chemins, 14 h. 66,85. — Eaux, 1 h. 46,70. — Propriétés bâties, 7 h. 56. — Total, 1,079 h. 71,20

Distance de *Songeons*, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marchés, Grandvilliers, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 485. — Nombre de maisons, 147. — Revenus communaux, 251 fr. 36 c.

Ville-en-Bray, *Villenbray*, *Villembray*, *Villambray*, *Villenbrai*, (*Villare in Brayo*, *Villa in Brayo*, *Villa Braii*), à la limite méridionale, entre *Senantes* à l'ouest, *Hanvoile*, *Glatigny* au nord, le canton du Coudray sur les autres côtés.

Petite commune dont le territoire, assez régulier, est traversé

par un vallon ramifié qui descend vers la vallée de Bray. Le ruisseau d'Eclonde coule dans ce vallon au milieu duquel est bâti le chef-lieu formé d'une large rue sinueuse.

La famille Aubourg, du Vexin-Français, avait la seigneurie de *Ville-en-Bray*.

Ce lieu fut compris dans la baronnie d'Hodenc-en-Bray.

Ville-en Bray n'était qu'un simple vicariat de la paroisse d'Hodenc. Cependant l'église existait, dit-on, dès le neuvième siècle, et il y avait déjà à cette époque un pélerinage qui a joui d'une grande célébrité pendant plusieurs siècles. On y venait implorer la protection de la vierge sous le patronage de qui l'église est placée.

Le chapitre de *Gerberoy* se rendit processionnellement à Notre Dame de *Ville-en-Bray* en l'année 1385, pour obtenir la conclusion de la paix qui se négociait à Calais, entre la France et l'Angleterre; on fit alors des prières dans tout le royaume : cependant la paix ne fut pas signée et le roi Charles VI prit au contraire la résolution de descendre en Angleterre.

C'est la première époque importante du pélerinage. On reconstruisit en 1496 l'église qui datait de 1182 et n'était plus assez vaste pour contenir la foule des pélerins : le nouveau bâtiment fut béni par Martin, évêque d'Evreux, pendant la vacance qui s'écoula entre l'épiscopat de Jean de Bar et celui de Louis de Villers.

En l'année 1566, Louis de Boufflers, de la maison qui possédait *Caigny*, et quelques autres officiers calvinistes, ayant appris qu'il y avait grande affluence à *Ville-en-Bray*, s'y rendirent avec plusieurs soldats pour abattre l'image de la vierge qui était au portail de l'église; « mais ils ne furent pas si tost arrivez que comme » ils s'efforcèrent de ce faire, si grand tonnerre et tempeste arriva » qu'ils furent contraints de déguerpir la place, de monter à cheval, et prendre la fuitte : de sorte qu'ils furent merveilleusement » escartez les uns des autres, combien qu'auparavant le ciel ne » promit rien moins que cela. Le lendemain l'image se trouva en la » place, et les merisiers et seçez qui estoient dedans le circuit firent » comme un nouveau printems par la quantité de fleurs blanches » et merveilleuse odeur qu'ils rendirent, combien que l'hyver fust » en sa force et vertu. » (Louvet, Antiquit. de Beauvais. tome 2, page 613.)

Un tableau placé dans la chapelle de *Ville-en-Bray*, et qui représentait l'événement, rapportait le même fait avec quelques variations. C'était un chevalier de Berthiencourt, calviniste, qui voulut en vain renverser l'image; croyant que le diable l'empêchait de consommer une si bonne œuvre, il fit atteler plusieurs chevaux

à ladite image; on vit aussitôt sur l'église une nuée fort épaisse d'où il sortit des éclairs et un tonnerre si épouvantable, que ce malheureux gentilhomme pensa perdre la vie; ce qui fut cause qu'il se convertit l'année suivante 1566.

Les habitans firent construire une nouvelle chapelle contre le portail de l'église, de manière à ce que l'autel se trouvât à la place de la niche où la statue de la vierge avait été miraculeusement rétablie. Cette chapelle existe encore, de sorte que l'église est formée de deux pièces bout à bout. Il y a un très-bel autel de marbre.

Un autre tableau représentait le fait suivant, arrivé le 23 septembre 1619 : Jean Gauvin, vicaire de La Neuville-sur-le-Vault, tomba dans un puits en tirant de l'eau. Il se réclama pendant la chûte à N. D. de *Ville-en-Bray* dont il avait été chapelain : il fut aussitôt soulevé avant d'avoir atteint le fond du puits d'où il sortit sain et sauf en présence de plusieurs personnes.

Le 10 octobre 1666, le clergé et les habitans de *Gerberoy* vinrent processionnellement à *Ville-en-Bray* remercier le ciel de ce que leur ville avait échappé à un incendie qui menaçait de la détruire entièrement. Dans la même année, le pape Alexandre accorda à la chapelle sept années d'indulgences plénières, ce qui attira un concours prodigieux de pénitens. On y accourut de toutes les villes, depuis Rouen jusqu'à Aumale et aux Andelys.

La commune du Vaumain vient régulièrement en procession la seconde fête de la Pentecôte, par souvenir d'une maladie épidémique très-meurtrière en 1735, qui fut arrêtée subitement après un pélerinage à *Ville-en-Bray*.

Tous les tableaux relatifs à ces faits ont été détruits dans la révolution. Le pélerinage n'a pas cessé d'être fréquenté.

Seize maisons du hameau de *Lanlu*, situé sur la limite vers *Senantes*, dépendent de *Ville-en-Bray*.

La commune n'a aucune propriété.

Le cimetière, nouvellement fermé de murs, entoure l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On y trouve une carrière, un moulin à eau, une petite fabrique de molletons.

Contenance : Terres labourables, 336 h. 98,05. — Jardins, 2 h. 28,95. — Prés, 48 h. 79,75. — Herbages, 11 h. 32,45. — Bois, 53 h. 56,30. — Vergers, 20 h. 67. — Friches, 0 h. 31. — Places, rues et chemins, 7 h. 76,55. — Eaux, 0 h. 24,05. — Propriétés bâties, 3 h. 75,05. — Total, 485 hect. 68,95.

Distance de *Songeons*, 1 myr. — De Beauvais, 2 myr. — Marchés, Gournay, Beauvais, *Songeons*. — Bureau de poste, *Son-*

geons. — Population, 282. — Nombre de maisons, 67. — Revenus communaux, 99 fr. 17 c.

Villers-sur-Auchy ou sur *Auchi* (*Villare supra Auchiacum*), sur la limite méridionale, entre *Hannaches* au nord, *Senantes* à l'est, le canton du Coudray au midi, Ferrières (Seine-Inférieure) à l'ouest.

Cette commune fait partie du Bray, et le territoire descend même au midi dans la vallée. Le chef-lieu situé dans le haut Bray, forme un village dont les maisons sont espacées et ombragées par de nombreuses plantations.

La commune comprend les anciennes municipalités d'*Auchy-en-Bray* et de *Villers*, réunies par ordonnance du 26 juillet 1826.

La seigneurie de *Villers* appartenait à l'abbaye de saint Lucien. L'abbé de Saint-Quentin nommait à la cure. L'abbaye de Lannoy et le chapitre de *Gerberoy* avaient les dixmes.

La cure, aujourd'hui succursale, était sous l'invocation de saint Lucien.

Jean de Villers, abbé de saint Lucien fit reconstruire l'église en 1520; la nef qui était ruinée fut rebâtie en 1787 par les paroissiens et la révolution ne laissa pas le tems d'élever un clocher à la place de celui qu'on avait démoli. Le clocher actuel qui est sur la porte n'a été fait qu'en 1827. L'édifice est en moellon et la toiture en tuile. La charpente du chœur qui n'est pas voûté, est chargée de sculptures peintes et de pendantifs. Il y a quatre tableaux sur bois, peints des deux côtés.

Orsimont (*Ursimons*), hameau de soixante feux, est sur les pentes du haut Bray, près de la vallée. Ce lieu fut donné à l'abbaye de Lannoy en 1141, par les seigneurs de Roy et de Crevecœur. Il y avait une chapelle. Les anciens écarts d'*Hagron*, *Joyeux-repos* et *Bellevue*, tiennent maintenant à *Orsimont*.

La ferme de *Bois-Lévêque*, dans la vallée au midi d'*Orsimont*, a été réunie à la commune de *Villers*, par suite des opérations cadastrales.

Auchy-en-Bray, *Auchi-sur-Hannaches*, *Aussy* (*Auchiacum supra Hannachiæ*), est situé à l'est de *Villers*; ce village a quarante maisons.

La terre avait haute justice. Jean d'Auchi fut grand-aumônier de France et évêque de Langres en 1452.

L'évêque diocésain nommait à la cure placée sous l'invocation de saint Taurin.

L'église est petite, en moellon de grès; elle a été réédifiée presqu'en entier dans l'année 1735; le clocher est sur la nef.

Il y a un château construit vers 1760 en grès et briques, avec avenue, grille, cour, etc.

Le *Prélard* est une ferme isolée au midi d'*Auchy*, dans la vallée.

La commune possède un presbytère, une école, des terrains à l'état de marais.

Villers a un cimetière clos de murs, hors du village. Celui d'*Auchy* entoure l'église.

On trouve dans cette commune une sablonnière, un moulin à eau et un moulin à vent. On y prépare beaucoup de beurre.

Contenance : Terres labourables, 371 h. 50,45. — Jardins d'agrément, 1 h. 23,70. — Jardins potagers, 10 h. 25,90. — Prés, 106 h. 11,25. — Herbages, 254 h. 21,15. — Bois, 2 h. 71,35. — Marais, 86 h. 86,15. — Places, rues et chemins, 14 h. 74,65. — Eaux, 1 h. 17,15. — Propriétés bâties, 10 h. 66,70. — Total, 859 hect. 48,45.

Distance de *Songeons*, 8 kil. — De Beauvais, 2 myr. 8 kil. — Marchés, Gournay, *Songeons*. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 524. — Nombre de maisons, 149. — Revenus communaux, 979 fr. 14 c.

Vrocourt, *Wrocourt*, *Vurocourt* (*Ebrulficurtis*), dans la vallée du Thérain, entre *La Chapelle-sous-Gerberoy* à l'ouest, *Grémévillers* au nord, *Martincourt* à l'est, *Hanvoile* au midi.

Petite commune dont le territoire est divisé par des ravins qui descendent vers la rivière. Le village est sur la rive gauche du Thérain.

Vrocourt était compris dans le duché de Boufflers, et le fut aussi dans le marquisat de Saisseval après l'extinction du duché. La seigneurie relevait du comté de Clermont.

La cure, sous le titre de saint Martin, était dans le patronage de l'abbaye de Saint-Germer.

Cette commune était beaucoup plus considérable autrefois. On comptait dans *Vrocourt* seul deux cents habitans à la fin du treizième siècle, et pareil nombre dans un hameau nommé *Haverolles* qui n'existe plus.

Vrocourt fait partie de la succursale de *Martincourt*. Les deux communes avaient été réunies en une seule municipalité dans l'année 1826; on a rendu à chacune en 1832, son existence distincte.

La route départementale de Beauvais à Dieppe passe au nord de *Vrocourt*.

L'église a été bâtie en 1541; construite en silex, elle n'a rien de remarquable que sa petitesse.

La commune a un presbytère et quelques friches. Le cimetière bordé de grès entoure l'église.

On trouve dans l'étendue du territoire un moulin à vent et deux moulins à eau. La population s'occupe exclusivement de travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 353 h. 49,10. — Jardins, 2 h. 32,70. — Prés, 25 h. 26,05. — Herbages, 2 h. 59,50. — Bois, 30 h. 74,40. — Vergers et pépinières, 10 h. 56,90. — Friches, 3 h. 62,45. — Places, rues et chemins, 7 h. 56,80. — Eaux, 1 h. 56,65. — Propriétés bâties, 2 h. 21,15. — Total, 439 hect. 95.70.

Distance de *Songeons*, 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 2 kil. — Marchés, *Songeons*, Beauvais. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 132. — Nombre de maisons, 42. — Revenus communaux, 246 f. 50 c.

Wambez, *Vambez, Saint-Martin-de-Vambez, Vuambez, Wambé, Vambé* (*Vuambasium*), entre *Buicourt*, *Gerberoy* au nord, *La Chapelle* à l'est, *Hanvoile* au sud-est, *Senantes*, *Hannaches* au midi.

Le territoire de cette petite commune est formé de deux coteaux séparés par un ruisseau qui s'écoule vers la vallée du Thérain. Le village est divisé en deux groupes placés sur l'un et l'autre côté du ruisseau.

Wambez qui était compris dans le vidamé de *Gerberoy* servait, avant le onzième siècle, de paroisse aux habitans de cette ville qui n'était alors qu'une forteresse.

La cure, du nom de Saint-Martin, fut mise sous le patronage du chapitre; elle est annexée aujourd'hui à la succursale de *Gerberoy* ainsi que *Buicourt;* les baptêmes se font à *Gerberoy*.

La ferme de *La Havotière*, *La Hautière*, forme un écart à la limite occidentale vers *Buicourt*.

Le hameau des *Coutumes*, situé à l'extrémité opposée, comprend douze maisons.

Il y a du côté de *Gerberoy* un lieu dit le camp de la pierre, où était anciennement un monument druidique de l'espèce des dolmens.

L'église est petite, construite en grès et cailloux, couverte en tuiles. Le chœur a été bâti en 1757 par le chapitre de *Gerberoy*, et la nef en 1767 par la commune.

Il y a une école et quelques parcelles de terrains communaux à l'état de pâture sèche.

Le cimetière, demeuré autour de l'église, est clos par une haie et des bornes de grès.

La population est livrée aux travaux de l'agriculture.

Contenance : Terres labourables, 258 h. 99,95. — Jardins, 5 h.

52,10. — Prés, 31 h. 99,10. — Herbages, 50 h. 64,55. — Bois, 28 h. 85,85. — Vergers, 7 h. 20,40. — Friches, 13 h. 95,20. — Marais, 43 h. 63. — Places, rues et chemins, 8 h. 73. — Eaux, 0 h. 87,25. — Propriétés bâties, 3 h. 90,85. — Total, 454 hect. 31,25.

Distance de *Songeons*, 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 4 kil. — Marchés, *Songeons*, Gournay. — Bureau de poste, *Songeons*. — Population, 241. — Nombre de maisons, 71. — Revenus communaux, 102 f. 53 c.

Les établissemens ecclésiastiques du canton de *Songeons* comprenaient autrefois une collégiale, un prieuré, vingt-trois cures, huit vicariats, neuf chapellenies. Ils se composent aujourd'hui d'une seule cure, dix-neuf succursales, une chapelle vicariale et une chapelle particulière.

Les hameaux sont au nombre de trente-sept, et les écarts au nombre de vingt-trois; réunis aux vingt-huit chefs-lieux de commune, ils forment ensemble quatre-vingt-huit lieux distincts d'habitation.

La population moyenne, par commune, est de 447 habitans.

La superficie moyenne, par commune, est de 706 hectares.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme totale de 31,109 fr. 90 c., y compris la valeur de la prestation en nature, et des impositions spéciales relatives aux chemins.

Ces revenus sont composés des articles qui suivent :

Centimes additionnels aux contributions.	4,893f	40c
Produit des patentes.	482	77
Produit des amendes de police	238	83
Location de biens ruraux (à *Haucourt*, *Lhéraule*, *Loueuse*, *Martincourt*, *Vrocourt*).	765	40
Ventes d'herbes ou fruits (à *Morvillers*, *Vrocourt*).	70	»
Produit des coupes de bois (à *Gerberoy*)	2,885	92
Rentes sur l'Etat (à *Gerberoy*, *Hanvoile*, *Haucourt*, *Songeons*).	680	»
Produit de taxes sur les bestiaux (à *Buicourt*, *Senantes*, *Sully*, *Villers-sur-Auchy*).	834	»
Droits de places sur les foires et marchés (à *Crillon*, *Gerberoy*, *Songeons*)	4,671	»
Prestation et impositions spéciales pour l'entretien des chemins (dans vingt-deux communes)	15,588	58
	31,109	90

Le nombre des communes étant de vingt-huit, le revenu moyen de chacune est de 1,111 fr. 06 c., et déduction faite de la prestation en nature, de 554 fr. 33 c.

Si l'on distrait les revenus de *Gerberoy* et de *Songeons* qui sont hors de proportion avec les ressources des vingt-six autres communes, le revenu moyen de celles-ci n'est plus que de 277 f. 99 c.

Les dépenses communales comprennent les articles qui suivent :

Frais d'administration	3,122f	97c
Salaires des gardes-champêtres.	4,825	»
Contributions et entretien des biens communaux. .	4,624	28
Secours aux établissemens de charité.	610	»
Dépenses rélatives à l'exercice du culte.	2,204	»
——————— à l'instruction publique	6,230	»
——————— à la garde nationale	1,286	55
Dépenses imprévues, fêtes publiques.	1,558	28
Entretien des chemins.	15,688	58
Total.	40,149f	66c

La différence entre les recettes et les dépenses constitue un déficit de 10,028 fr. 60 c., auquel il est pourvu en partie par les secours accordés pour élever à deux cents francs au moins le traitement des instituteurs, et par des surimpositions annuellement reproduites.

Le déficit réel est même plus considérable, parce qu'on doit y ajouter une somme égale aux excédants de crédits que présentent les budgets de *Gerberoy* et de *Songeons*. Le chiffre est alors de 11,759 fr. 45 c., ou du 3.e 2/5 des recettes ordinaires.

Le tableau qui suit fait connaître, par série décroissante, la situation comparative des communes, sous le triple rapport de leur population, de leur étendue territoriale et de leurs revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Hanvoile.	Senantes.	Songeons.
2	Senantes.	Songeons.	Gerberoy.
3	Songeons.	Escames.	Villers-sur-Auchy.
4	Grémévillers.	Thérines.	Senantes.
5	Morvillers.	Saint-Quentin.	Crillon.
6	Escames.	Hannaches.	Martincourt.
7	Ernemont.	Ernemont.	Saint-Quentin.
8	Glatigny.	Crillon.	Lhéraule.
9	Villers-sur-Auchy.	Villers-sur-Auchy.	Escames.
10	Saint-Quentin.	Loueuse.	Hannaches.
11	Thérines.	Hécourt.	Haucourt.
12	Crillon.	Grémévillers.	Hanvoile.
13	Fontenay.	Fontenay.	Loueuse.
14	Loueuse.	Hanvoile.	Thérines.
15	Sully.	Martincourt.	Vrocourt.
16	Hannaches.	Morvillers.	Greméviller.
17	Hécourt.	La Chapelle.	Morvillers.
18	Buicourt.	Ville-en-Bray.	Sully.
19	Gerberoy.	Sully.	Ernemont.
20	Ville-en-Bray.	Saint-Deniscourt.	Hécourt.
21	Lhéraule.	Wambez.	Fontenay.
22	Saint-Deniscourt.	Gerberoy.	La Chapelle.
23	La Chapelle.	Vrocourt.	Saint-Deniscourt.
24	Wambez.	Haucourt.	Glatigny.
25	Bazancourt.	Glatigny.	Wambez.
26	Martincourt.	Buicourt.	Ville-en-Bray.
27	Haucourt.	Bazancourt.	Bazancourt.
28	Vrocourt.	Lhéraule.	Buicourt.

Il y a une mairie ou hôtel-de-ville, un presbytère et une maison d'école à *Gerberoy* et à *Songeons*. Les communes de *Bazancourt*, *Ernemont*, *Hanvoile*, *Haucourt*, *Saint-Quentin des-Prés*, *Senantes*, *Sully*, *Villers*, ont chacune un presbytère et une école. Celles de *Glatigny*, *Martincourt*, *Vrocourt*, ont un presbytère, et les communes de *Crillon*, *Escames*, *Fontenay*, *Grémévillers*, *Hécourt*, *Lhéraule*, *Loueuse*, *Morvillers*, *Saint-Deniscourt*, *Thérines*, *Wambez*, une école seulement. Celles de *Buicourt*, *Hannaches*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Ville-en-Bray*, n'ont aucune propriété bâtie.

On trouve dans tout le canton deux mairies, treize presbytères, vingt-une maisons d'écoles communales.

Les terrains communaux comprennent une superficie totale d'environ trois cent vingt-quatre hectares, savoir :

Terres labourables à *Haucourt*, *Martincourt*. . .	7 hect.	51
Jardins à *Crillon*	0	29
Bois à *Ernemont* appartenant à *Gerberoy*.	56	26
Pâtures à *Bazincourt*	25	74,02
Pâtures marécageuses dans la vallée de Bray à *Auchy*, *Villers*, *Senantes*, *Goulancourt*, *Corbeauval*.	124	44,17
Pâtures en herbage à *Sully*	4	51,04
Friches et pâtures sèches à *Buicourt*, *Gerberoy*, *Glatigny*, *Honvoile*, *Loueuse* (80 hectares), *Martincourt*, *Saint-Deniscourt*, *Sully*, *Thérines*, *Vrocourt*, *Wambez*	105	66,05
	324 hect.	41,28

La plupart des friches pourraient être utilement plantées, notamment à *Loueuse*. Une partie des pâtures du Bray est souvent inondée.

Il y a des argilières communales à *Gerberoy* et *Martincourt*.

La fabrique de *Bazancourt* a 300 fr. de rentes en terres et herbages; celle de *Fontenay* a un revenu de 70 fr. de même nature. Les églises d'*Escames*, de *Saint-Deniscourt*, de *Songeons*, possèdent quelques parties de terres labourables. Celle de *Loueuse* a un revenu de 200 fr. en terres et en rentes, que M. Vualon lui a léguées dans l'année 1812.

Le canton de *Songeons* a toujours fait partie de l'arrondissement électoral de Beauvais. Le nombre de ses électeurs fut de vingt-huit en 1817 et en 1820. — vingt en 1822. — vingt-deux en 1824. — seize en 1827. — vingt-deux en 1830. — cinquante-neuf à soixante depuis 1831.

Etablissemens de bienfaisance. Il n'y a pas d'hospice dans le canton; on y trouve cinq bureaux de bienfaisance.

La ville de *Gerberoy* n'a conservé de tous ses anciens établissemens charitables qu'une maison à laquelle on donne encore le nom d'Hôtel-Dieu, mais qui est louée au profit des pauvres; les malades sont soignés à domicile par un médecin que le bureau indemnise. On alloue en outre une gratification à l'instituteur primaire pour élever les enfans des familles indigentes. Les revenus de ce bureau, tant en prés affermés qu'en rentes et location de la maison, s'élèvent à six cent quarante-trois francs.

La Chapelle-sous-Gerberoy a, depuis une époque fort ancienne,

des revenus spéciaux destinés au soulagement des pauvres; ils consistent dans le produit de quelques prairies et de rentes sur l'état, dont l'ensemble s'élève à une centaine de francs. Le bureau paie un chirurgien chargé de soigner à domicile les malades indigens.

L'établissement charitable du bourg de *Songeons* a été fondé le 30 avril 1712 par le marquis de *Conflans*, seigneur du lieu, qui institua en faveur des pauvres une rente dont la valeur ne dépasse pas aujourd'hui quarante-cinq francs. M. *Barbier*, curé de Noailles, né à *Songeons*, a accru en 1832 cette fondation de quelques legs qui ne portent pas le revenu total au-delà de quatre-vingt-quinze francs; la commune supplée sur son budget à l'insuffisance du bureau.

Les hameaux du *Ply* et d'*Epaty*, commune de *Thérines*, jouissent de quelques revenus légués aux pauvres en 1788 par M.[lle] *d'Anglos d'Héronval*, qui possédait la seigneurie de ces lieux. Cette dame respectable dont la mémoire est justement en vénération à *Thérines*, constitua un capital de neuf mille livres sur le clergé, dont le produit fut destiné à secourir les malades indigens et à faire apprendre des métiers aux enfans des familles pauvres. Les événemens ont réduit le revenu de cette fondation à cent soixante francs de rentes sur l'état.

Gaspard-Hyacinthe de Caze, seigneur de *Ville-en-Bray*, constitua, au mois de décembre 1764, une rente sur l'hôtel-de-ville de Paris, en faveur des pauvres de cette paroisse. Le produit n'est plus aujourd'hui que de cinquante-deux francs.

Routes et chemins. Le canton n'a point encore de route royale; mais la route n.° 30, dite de Rouen à La Capelle, doit le parcourir dans la direction du sud-ouest ou nord-est. Le décret du 16 décembre 1811 a fixé son tracé par Gournay-en-Bray, *Gerberoy*, Marseille; elle traversera donc le territoire d'*Hannaches*, celui de *Gerberoy*, le village de *La Chapelle*, les territoires de *Songeons* et de *Grémévillers*.

On y trouve deux routes départementales.

La route n.° 3, de Beauvais à Dieppe, suit, en remontant, la rive gauche du Thérain; elle pénètre, en sortant du canton de Marseille, sur la limite du territoire de *Crillon*, traverse ce bourg, passe au nord de *Martincourt*, *Vrocourt*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, parcourt le bourg de *Songeons* dans une étendue de mille mètres environ; de là elle s'élève sur le plateau septentrional, sans s'éloigner beaucoup de la vallée, à travers les territoires d'*Es-*

cames, *Sully*, *Fontenay*, et près du hameau de *Bécauvent* après lequel elle entre dans le canton de Formerie. Sa longueur totale est de quatorze mille six cent vingt-neuf mètres, sa largeur de dix mètres entre les fossés, et de huit mètres seulement dans la traverse de *Songeons*. Quatre cents mètres environ de cette traverse sont en chaussée de grès, tout le reste en cailloutis de silex.

Cette route dont la direction générale est rectiligne, décrit une courbe pour franchir un ravin vis-à-vis *Viocourt*, et une ligne brisée aux approches de *Bécauvent*. La traverse de *Crillon* qui est longue de cinq cent soixante mètres, a une pente de huit centimètres pendant un trajet de cent vingt mètres. La côte de *Largenterie*, en face de *La Chapelle*, a une autre pente de soixante-huit millimètres sur une étendue de deux cent cinquante mètres. Il y a dans *Songeons* même une inclinaison de huit centimètres pendant deux cents mètres environ de longueur.

Elle est garnie de pommiers à cidre dans toute son étendue.

La section qui est comprise entre le canton de Marseille et la sortie du bourg de *Crillon*, faisait partie de l'ancien grand chemin de Beauvais à Dieppe par Formerie. On l'abandonna vers 1812, et l'on entreprit l'établissement de celle-ci par *Songeons* et Gaillefontaine, renonçant à un autre tracé suivant lequel la route aurait été de *Songeons* à Formerie : ces diverses directions furent balancées pendant vingt-cinq ans, car dès 1785 il était question d'ouvrir un grand chemin dans toute la longueur de la vallée du Thérain.

On établit même en 1789 la chaussée de la montagne de *Largenterie* sur une longueur de cinq cent quatre-vingt-quatre mètres, et une section de près de deux mille mètres entre *Crillon* et *Martincourt*; mais l'administration du département retira cette route de l'état d'entretien en 1791, depuis *Crillon* jusqu'à *Songeons*. La section comprise entre *Songeons* et la limite occidentale du canton, a été construite depuis dix ans.

La route départementale n.° 13, de *Songeons* à *Gournay-en-Bray*, est un ancien chemin que les besoins du commerce ont fait ouvrir dès long-tems et qui a été classé comme route départementale dans l'année 1826. Elle s'embranche sur la précédente dans le bourg de *Songeons*, traverse le Thérain pour s'élever par un lacet sur la montagne blanche, et pénètrer dans le bois de Caumont; elle arrive ensuite aux tuileries de *Buicourt*, et de là dans le haut Bray, d'où elle court au sud-ouest vers Gournay; elle franchit une rampe rapide au lieu dit la Tête-Noire, et redescend légèrement vis-à-vis *Haincourt* pour remonter encore. Cette route dont le tracé sinueux pourrait être aisément rectifié, laisse à l'est le vallon d'*Hannaches*, à l'ouest celui d'*Hécourt*, courant sur la

croupe qui sépare les deux vallées; elle traverse les territoires de *Gerberoy*, *Buicourt*, *Hécourt*, *Saint-Quentin-des-Prés*, *Mothois*, et atteint le département de la Seine-Inférieure après un trajet de neuf mille deux cent soixante-cinq mètres. Sa largeur moyenne est de huit mètres; elle est construite et entretenue avec les moellons de calcaire compacte marneux qui abondent sur place, mais qui ne donnent que des matériaux médiocres.

Trois chemins de grande communication sont construits ou classés dans l'étendue du canton.

Le chemin dit de *Crillon* à Formerie par *Morvillers* est une ancienne grande route de Paris à Dieppe par Beauvais, connue autrefois sous le nom de chemin de la mer. Elle existait comme route ou chemin royal sous le règne de Louis XIII; elle était en 1790 au nombre des routes de deuxième classe, et n'a cessé de l'être qu'à l'époque du décret de 1811 qui détermina un nouveau classement de la grande voirie; ce chemin a l'importance d'une route départementale; c'est du nord au midi l'unique débouché du canton de Formerie et de la partie septentrionale de celui de *Songeons*. Il quitte la route départementale n.° 3 à la sortie de *Crillon*, allant en ligne droite au nord-nord-ouest, et parcourant les territoires de *Martincourt*, *Vrocourt*, servant de limite à ceux de *La Chapelle* et de *Grémévillers*, se dirigeant à l'ouest de ce village et de *Frétoy*; il traverse ensuite l'ancien bourg de *Morvillers*, et déviant un peu au nord-ouest, passe à l'est de *Loueuse* et dans les friches de cette commune après laquelle il entre dans le canton de Formerie. Ce chemin qui est bien assis en plaine, a dix mètres de largeur et treize mille cent vingt mètres de longueur. La chaussée, large de quatre mètres, est en cailloux-silex; de vieilles plantations de pommiers bordent les fossés.

Un autre chemin dit de Beauvais à Gournay, doit traverser le canton en passant par *Ville-en-Bray*, *Senantes* et *Bellefontaine*, mais sa construction dans le canton de *Songeons* n'est pas commencée. Il paraît qu'il existait sous Louis XIV comme grande route depuis Savignies jusqu'à *Senantes*, et de là vers Gournay par *Villers* et *Auchy*. On avait proposé en 1790 de le conduire de Savignies, canton de Beauvais, par le Détroit, *Lhéraule*, *Laplace* et le haut Bray, jusqu'au vallon d'*Hannaches*. Son rétablissement exige des travaux d'art dont les frais dépasseraient de beaucoup les ressources que les communes peuvent y consacrer; son utilité est incontestable.

Le chemin d'Aumale à Gournay par Formerie, *Bazancourt* et *Mothois*, est aussi un ancien chemin royal, ou une ancienne com-

munication dès long-tems abandonnée qui est cependant indiquée comme grande route dans les premiers procès-verbaux de l'assemblée départementale en 1790. Classé dans l'année 1826 au nombre des communications importantes, son exécution paraît ajournée à cause des difficultés que la nature du sol oppose, et de l'incertitude de son tracé dans la Seine-Inférieure.

Les chemins communaux ordinaires, classés par l'administration au nombre de cent soixante-seize, ont une longueur totale de trois cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-deux mètres : ce développement, réuni à celui des routes départementales et cantonnales, forme une ligne de trois cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize mètres, ou quatre-vingt-huit lieues et demie, pour l'ensemble des communications reconnues par l'autorité.

Les chemins, assez bien entretenus dans la partie septentrionale du canton, sont l'objet de soins périodiques auxquels la population se prête avec un zèle intelligent; les silex qui sont les seuls matériaux employés, se trouvent presque partout et leur abondance permet d'exécuter à peu de frais des travaux considérables. Les chemins vicinaux de la commune de *Songeons* ont l'aspect et la solidité des grandes routes : ceux de *Gerberoy*, de *Crillon*, d'*Haucourt*, de *Morvillers*, ne sont pas en moins bon état.

Les villages du Bray s'occupent aussi de l'amélioration de leurs communications vicinales, mais la nature et la disposition du sol opposent ici de bien grands obstacles aux efforts de la population. Les bons matériaux manquent et l'on ne fait usage que de pierres calcaires qui se décomposent par l'action combinée de l'humidité et du frottement; la surface des roches qui forment le sol et le sous-sol se décompose aisément elle-même dans la mauvaise saison, et couvre tout le pays d'une boue argileuse qui empêche les gros transports; on ne peut guère voyager qu'à cheval en hiver dans le haut Bray; les pentes et tous les inconvéniens produits par les accidens de terrain, apportent des difficultés invincibles, dans l'état actuel de la législation, à l'établissement de bons chemins vicinaux. Plusieurs communes, parmi lesquelles on doit citer *Bazancourt*, *Saint-Quentin*, *Hannaches*, *Villers-sur-Auchy*, ont cependant exécuté des travaux considérables, mais qui n'ont pu dompter qu'en partie les obstacles naturels provenant de la constitution physique du pays. La police de la voirie municipale ne peut être exercée que d'une manière incomplète; les chemins sont bordés de plantations d'arbres fruitiers ou de haies épaisses qui forment la clôture des herbages, et qui empêchent l'action de la chaleur; l'intérêt particulier et surtout l'usage s'opposent à toute mesure qui changerait l'état actuel des choses.

Les anciens chemins se reconnaissent à leurs grandes dimen-

sions et aux vieilles plantations dont ils sont toujours accompagnés.

Au nombre des communications remarquables par leur ancienneté ou leur utilité, on peut citer :

1.° Le chemin de Dampierre (Seine-Inférieure) à *Gerberoy*, par *Froméricourt*, *Renicourt* et *La Havotière*.

2.° Le chemin de *Gerberoy* à Beauvais, par *Wambez*, *Hanvoile*, *Lhéraule*, La Neuville-sur-le-Vault (canton de Marseille), etc., par lequel on communiquait de Beauvais dans la vallée du Thérain, avant l'établissement de la route actuelle. On le répara encore généralement en 1792.

3.° Le chemin de Chaumont à *Gerberoy*, ancienne route qu'on appelle aussi le chemin des rouliers, qui passe à *Ville-en-Bray*, à la fontaine d'Eclonde, entre *Grocourt* et *Boisaubert*, et à *Wambez*.

4.° Le chemin de Saint-Germer à *Gerberoy*, allant à *Corbeauval*, à l'ouest de *Senantes*, à *Boisaubert* et *Wambez*.

5.° Le chemin ou ancienne route de Gournay à *Gerberoy*, par la vallée d'*Hannaches*; il passe entre *Bazincourt* et *Mousseux*, dans les pâtures du Mondevau, entre *La Havotière* et *Wambez*; il se continue vers Marseille en traversant *La Chapelle*, courant au midi de *Balleu*, au nord de *Frétoy* et dans *Choqueuse*. Ce chemin était au moyen-âge une des routes de Picardie en Normandie; il était parcouru par des voitures publiques.

Toutes ces communications attestent l'ancienne importance de la ville de *Gerberoy*.

6.° Le chemin de *Songeons* à *Bazancourt* par *Buicourt*, *Hévécourt*; il se dirige après *Bazancourt* vers Doudeauville (Seine-Inférieure).

7.° Le chemin de Savignies à Gournay, partant de Laplace, canton du Coudray, courant sur la sommité du Bray, entre Evaux et *Glatigny*, passant à *Lanlu*, au nord de *Montperthuis* et de *Boisaubert*, allant rejoindre la route départementale de *Songeons* à Gournay.

8.° Le chemin de Gournay à Milly, partant de la même route, se dirigeant à l'ouest de *Bellefontaine*, de là dans *Epluques*, au midi de *Boisaubert*, de *Montperthuis*, au nord de *Lanlu*, à *Glatigny* et *Lhéraule*. Un embranchement de cet ancien chemin descend de *Montperthuis* à *Hanvoile*.

9.° Le chemin de *Longuavesne* à *La Chaussée*, traversant le bois de Forestel, passant au bout de la *Rue de Beaumont*, et au village de *La Chaussée*, puis dans le canton de Formerie; c'est une voie romaine enfouie dont on ne retrouve pas le tracé après *Longuavesne*, mais qui se dirigeait vers la ville des Muguets au-dessus de *Songeons*.

10.° Le chemin de *Songeons* à Grandvilliers par *Morvillers* et *Thérines*.

11.° La voie romaine qui va de Marseille à Sarcus, passant à la

limite du territoire de *Thérines* et dans un autre village du nom de *La Chaussée*.

12.° Le chemin de *Songeons* à Formerie par *Riffin* et *Ernemont-Boutavent*.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature perçues dans le canton de *Songeons*, et les dépenses payées, se composent des articles ci-dessous détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1833.

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière. . . . . 132,709f 93c Person.lle et mobre 21,717 96 Portes et fenêtres. 13,197 47 Patentes 4,949 62		172,574f	98c
Formules de patentes (580).			725	»
Frais d'avertissement.			475	50
Frais de rôles spéciaux pour dépenses imprévues			1,941	»
Frais des rôles spéciaux, relatifs à l'instruction primaire			118	89
Produit de la vérification des poids et mesures.			114	95
Domaine et enregistrement			86,056	08
Contributions indirectes			58,811	34
Poste aux lettres			6,558	»
Produit de la prestation en nature et des impositions relatives aux chemins communaux			15,588	58
			322,964f	32c

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	6,905	35
——————— extraordinaires	9,233	58
Entretien des chemins communaux.	15,688	55
Remises des percepteurs	5,814	35
Frais d'avertissement et de poursuites	190	20
Attribution des communes dans le droit de patente.	529	38
Dépenses du clergé.	12,852	82
——— de la justice de paix	1,280	16
——— de la gendarmerie départementale .	6,193	92
Travaux des ponts et chaussées.	2,852	72
Pensions et rentes	11,692	»
Ordonnances de décharge pour non-valeurs ou cotes irrecouvrables	513	42
Frais des domaines et de l'enregistrement. . .	3,363	60
—— des contributions indirectes.	2,547	58
—— de la poste aux lettres.	4,524	»
	84,181f	63c

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	322,964f	32c
Sommes payées dans le canton	84,181	63
Somme versée au trésor royal ou à la caisse du département	238,782f	69c

Le contingent moyen payé par chaque individu, est de dix-neuf francs cinq centimes.

Les contributions payées dans le canton forment un peu plus de la trente-septième partie du contingent total du département.

Le canton de *Songeons* a été cadastré en 1826; voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables.	21,939h	42a	47c
Terres labourables plantées	1	98	25
Jardins potagers.	159	85	50
Bois.	2,256	51	11
Vergers et pépinières	537	07	50
Herbages	1,740	51	30
Prés.	1,160	65	12
Jardins d'agrément	6	79	05
Oseraies, aunaies, saussaies	3	03	15
Marais.	230	48	30
Friches	175	72	25
Eaux.	24	39	72
Routes, chemins et places	362	80	39
Superficie des propriétés bâties.	178	82	80
Total. . . .	19,778hect.	06	93

§. 4. *Agriculture.*

Les différences qui existent dans la constitution physique des deux régions du canton, le partagent en autant de zones nettement séparées, relativement à l'industrie agricole. Le plateau septentrional qui présente au jour le diluvium de la craie, est éminemment propre à la culture des céréales. Le pays de Bray dont le sol est formé d'une argile tenace et compacte, a été dans tous les tems, couvert d'herbages ou de pâtures grasses destinées à l'éducation des bestiaux : l'agriculture du Bray est réputée normande, tandis que celle de l'autre région est qualifiée de picarde : ainsi la distinction géognostique des deux pays fait sentir ses effets jusque dans le langage local.

Les terres du plateau septentrional sont d'autant meilleures, que le sol est plus rapproché de la ligne horizontale; mais comme elles sont en général mêlées de pierrailles et formées d'une argile remaniée qui a conservé en beaucoup de points trop de tenacité, ces

terres sont loin d'atteindre la force de production qu'on remarque sur les grands plateaux crayeux du département. Les meilleurs sols paraissent être aux environs de *Morvillers*, de *Loueuse*, de *Grémévillers ;* les terres d'*Ernemont*, *Longuavesne*, *Bécauvent*, *Songeons*, *La Chapelle*, sont réputées médiocres; les autres sols appartenant presque tous aux pentes des ravins qui sillonnent le pays, sont d'une culture difficile et peu productive; les silex y abondent et augmentent leur aridité.

Les terres sont calcaires sur les deux versans de la vallée du Thérain et argileuses dans le pays plat, ainsi que dans le fond des ravins, lorsque ceux-ci sont assez larges pour avoir conservé les provenances amenées par les eaux des terrains supérieurs.

La profondeur moyenne de l'humus est seulement de quatre à cinq pouces dans les sols argileux, et de six dans les sols calcaires qui ne sont pas très-inclinés; on trouve jusqu'à un pied de terre végétale dans certains ravins.

Les terres consacrées aux céréales dans le pays de Bray, sont sablonneuses lorsqu'elles reposent sur le grès vert, et calcaires sur les autres roches; dépourvues de fond et de liaison elles sont souvent mêlées de moellons qui augmentent à l'excès leur sécheresse naturelle pendant l'été, sans empêcher qu'elles ne deviennent extrêmement fortes dans les tems humides.

Mode de culture. Presque toutes les terres sont tenues en grande culture et labourées à la charrue; il n'y a pas un trentième des terres labourables cultivées autrement; mais la tendance au morcellement a été très-sensible depuis quarante années sur le plateau septentrional; beaucoup de propriétés ont été partagées, soit par l'effet des ventes nationales, soit par suite de l'égalité des successions.

Cette tendance est bien moins forte et les terres sont moins divisées dans le Bray où la culture en herbages clos, oppose au morcellement une résistance qui a passé depuis long-tems dans les habitudes de la population. Avant la révolution, on constituait des aînés dans les familles des cultivateurs du Bray comme dans la classe noble, afin de maintenir l'intégrité des herbages qui forment la richesse du pays.

Le nombre total des individus imposés à la contribution foncière est de 8798; il y en a seize cent vingt environ qui ne paient pas plus de vingt francs de contribution, mais une certaine quantité de côtes doit être considérée comme appartenant à un nombre moindre de propriétaires, parce que beaucoup d'individus sont imposés à la fois dans plusieurs communes. Quatre cent deux individus

paient de vingt à trente francs; trois cent cinquante, de trente à cinquante francs; deux cent cinquante-six, de cinquante à cent francs; cent quatre-vingt-quatorze, de cent francs à cinq cents; vingt seulement de cinq cents à mille, et sept au-delà de mille francs.

Le nombre des parcelles dépasse cinquante-neuf mille.

La proportion des terres affermées avec la masse totale varie du tiers au quart; elle est plus considérable en général dans le Bray que sur le plateau du nord.

Presque tous les fermages comprennent à la fois des terres labourables et des herbages, dont la quantité est souvent plus forte que celle des terres.

Les principales exploitations sont : la ferme de *Fromêricourt* qui comprend cent soixante-dix hectares; — celle d'*Haucourt*, forte d'environ cent trente hectares; — la ferme d'*Hécourt* qui en compte cent quatorze; — celle de *Balleu*, forte de cent dix hectares; — les fermes de *Grémévillers*, d'*Auchy-en-Bray*, de *Mothois*, de *Boutavent*, des hospices de Beauvais à *Wambez*, comprenant chacune une centaine d'hectares. — Au-dessous de celles-ci on indique comme ayant chacune de quatre-vingt à quatre-vingt-dix hectares, les fermes de *Morvillers*, *Esquenes* à *Saint-Quentin*, *Songeons*, *Limermont*, deux autres fermes à *Wambez*, une à *Mothois*. — On signale pour une contenance de soixante à quatre-vingts hectares les fermes de *Crillon*, *Loueuse*, *Beaulieu*, *Le Pty*, et une troisième à *Mothois*. On trouve ensuite dans une contenance moindre, les exploitations de *Godefroi* et *Beaudoin* à *Bazancourt*, Le Quesnoy près *Escames*, *Torcy*, les fermes normande et picarde à *Sully*, l'une de cinquante-quatre, l'autre de cinquante-six hectares, celles de *Largenterie*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, de *Roty* et du *Mesnil* à *Saint-Quentin-des-Prés*, etc.

Le nombre des baux de fermage est évalué à sept cent quatre-vingts.

Les baux sont partout de neuf années, et on ne connaît pas encore d'exception à cette ancienne règle peu favorable au développement de l'art agricole. Les contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont à la charge des fermiers. La division de la terre en trois soles est toujours stipulée, ainsi que le maintien des jachères; mais les progrès du tems, la force de l'exemple, ont fait déroger à la rigueur de ce principe. L'ensemencement des fourrages artificiels sur les jachères n'est plus considéré comme un dessolement; néanmoins l'usage de rendre à la fin du bail un tiers de l'exploitation en jachère subsiste dans beaucoup de communes. Les menues réparations des bâtimens sont supportées par le fer-

mier, ainsi que l'entretien des haies, fossés et autres clôtures. On afferme très-peu de bois, et l'on coupe le taillis et les haies une fois seulement pendant la durée du bail : cependant dans le Bray où la conservation des clôtures vives est très-importante, on a contracté depuis quelque tems l'usage de tondre les haies ou plutôt de les élaguer de leurs grandes branches tous les six ans, l'expérience ayant appris qu'après ce terme les troncs étaient épuisés par la vigueur des pousses. La pratique du marnage qui est loin d'être générale, est réglée par les baux dans sa quantité proportionnelle au sol. Le fermier est tenu de convertir en engrais tous les chaumes provenant de l'exploitation, de fumer trois fois au moins dans le cours du bail, et de laisser à sa sortie toutes les pailles. Il est chargé de la conservation des plantations et du remplacement des pieds morts; les branches lui appartiennent, tandis que le tronc reste au propriétaire qui se réserve d'ailleurs la faculté d'accroître le nombre des arbres. Telles sont les principales stipulations des baux de fermage.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal, le seul qui soit encore pratiqué, est ainsi réglé : Première année, blé, seigle ou méteil; deuxième année, avoine, orge ou menus grains; troisième année, jachère ou fourrages artificiels. L'introduction de cette dernière culture a diminué la masse des jachères d'un tiers environ sur le plateau septentrional, des deux tiers à *Crillon* et lieux voisins; on n'en voit plus du tout autour de *Songeons*.

Dans le Bray, au lieu de jachères on laisse une partie des terres pousser pendant trois ans en pâture naturelle; on retourne ensuite ce gazon pour y semer des céréales, et l'on en agit ainsi successivement sur toute l'étendue de la ferme; on se loue de ce genre de rotation, mais il n'influe probablement pas sur la production des grains, et n'a d'autre effet que d'augmenter la quantité des pâtures, dont les bénéfices sont plus certains que ceux des terres arables.

On donne généralement quatre labours et deux hersages aux terres réservées pour la première année de l'assolement, ou destinées à la production du blé et du seigle; celles qui sont chargées en avoine ou orge ne reçoivent que deux labours et autant de hersages, ou bien un labour et trois hersages. Il y a quelques variations selon les localités; ainsi certaines parties du sol de *Crillon* sont labourées cinq fois; les terres calcaires ont au contraire assez de trois façons. Le blé semé sur trèfle n'en réclame qu'une. Les menus grains exigent deux labours et deux hersages. On ne donne que trois labours dans le pays de Bray.

La charrue commune à tourne-oreille est la seule en usage; on substitue généralement aux jantes en bois des roues, des cercles de fer étroits, afin que le travail soit moins pénible. On attèle ordinairement trois chevaux; il n'en faut que deux dans la petite quantité des terres légères du plateau septentrional, et l'on est obligé d'en employer quatre dans tout le Bray, surtout lorsque la sécheresse a rendu les terres argileuses trop compactes.

Une charrue peut faire valoir de vingt à vingt-cinq hectares sur le plateau crayeux, quinze sur les terrains inclinés de la vallée de Thérain, et neuf ou dix seulement dans le Bray. La culture de *Grémévillers* est difficile à cause des roches qu'on rencontre sous le sol; une charrue y suffit à peine pour douze hectares.

On évalue à trois cent quatre le nombre total des charrues du pays.

Les instrumens aratoires perfectionnés ne sont pas encore répandus dans le canton; tout le progrès s'est borné jusqu'à présent à l'introduction de la herse à dents de fer.

Engrais. Le *fumier* est employé partout, mais de préférence sur les terres à blé, dans la proportion commune de quatorze voitures à quatre chevaux par hectare. Les terres calcaires et sablonneuses en reçoivent un huitième de plus. Les fumiers de cheval et de mouton sont réservés pour les terres humides. On y ajoute les boues retirées des mares.

L'usage de *marner* n'est pas général; il s'est répandu depuis trente ans sur le plateau crayeux autour de *Grémévillers*, *Morvillers*, *Loueuse*, où les terres sont bieffeuses, c'est-à-dire trop argileuses. Les baux autorisent à mettre de la marne sur un tiers ou un quart du fermage, à raison de douze à quatorze cents mesures par hectare; on se sert de craie tendre et compacte qu'on extrait sur place par des puits souvent très-profonds. On marne aussi autour de *Crillon*. Cet amendement n'est pas employé dans le haut Bray.

Le *parcage* des moutons est pratiqué de préférence sur les terres froides ou légères, sur les jachères et défrichés de trèfle. La quantité de bêtes nécessaires pour fumer un hectare dans un jour, varie entre deux et trois mille; le parc a lieu soit avant, soit après les semailles.

L'usage du *plâtre* s'est répandu depuis trente années en même tems que la culture des fourrages artificiels; on l'emploie sur les

terres froides dans la proportion de trois hectolitres trente litres par hectare : on achète cette substance dans les magasins qui se sont établis à Beauvais, Gournay-en-Bray, *Songeons*, *Crillon*; les marchands de volaille en apportent aussi à leur retour de la capitale, et les gros fermiers en vont chercher eux-mêmes dans les plâtrières de Grisy, Cormeille-en-Vexin, Prêle et La Cave, département de Seine-et-Oise.

On emploie des *cendres végétatives* provenant des usines vitrioliques des environs de Beauvais; on en fait usage de préférence sur les terres calcaires et mêlées de cailloux. On se sert aussi de *cendres de tourbe* dans la proportion de quatre hectolitres par hectare : cependant ces amendemens sont peu répandus.

La *poulée*, la *colombine*, ne sont pas des engrais assez abondans pour être employés ailleurs que dans les jardins potagers : on les jette quelquefois comme étant très-stimulans sur les terres à blé dont la végétation a été retardée par les mauvais tems.

L'*urate*, la *poudrette*, les *composts* sont à peu près inconnus.

Semailles, *moissons*, etc. On sème le seigle à la fin de septembre, le blé méteil au commencement d'octobre, et le blé pur aussitôt après.

L'avoine est semée à la fin de février sur les défrichés de luzerne, et dans le mois de mars sur les terres à blé, l'orge et les menus grains au mois de mai.

La vesce d'hiver est semée depuis la fin de septembre jusqu'au commencement d'octobre, et celle d'été dans le mois de mai.

Quant aux fourrages, le sainfoin est semé en avril et mai; le trèfle et la minette pendant les mêmes mois dans l'avoine, quelquefois en hersant; la luzerne dans l'orge jusqu'à la fin de juin. Ces époques ne varient dans l'étendue du canton que par l'effet des circonstances atmosphériques.

La floraison a lieu, pour le seigle, dans les premiers jours de juin; pour le blé, à la fin du même mois ou au commencement de juillet; pour l'orge et l'avoine, en juillet. Les fourrages et menus grains légumineux développent leurs fleurs entre le vingt-cinq mai et le cinq juin.

On indique comme plantes spécialement nuisibles aux céréales : la bouvrande (*ononis*), l'ivraie, le chardon (*serratula arvensis*), le chiendent, la senvre (*sinapis*), le jaunet ou pipon (*chrysanthemum segetum*), la salouche (*polygonum incanum*), le mouron (*veronica*), le mahon ou coquelicot, la parelle (*rumex*), la rougeole (*melam-*

pyrum) dans les sols calcaires; l'éguillette (*scandix pecten*), le persu (*ranunculus reptans*) et la renoncule bulbeuse, communes toutes deux sur les terres argileuses; diverses légumineuses à petites fleurs nommées vesseron et pois gras, plusieurs *bromus* et *aira* qu'on appelle faux-blé. La cuscule ou teigne attaque souvent les luzernières. Les moyens de destruction, toujours insuffisans, se bornent au hersage et à l'extirpation manuelle.

La nielle et le blé noir se développent assez communément, ainsi que la rouille. On ne connaît pas de préservatif direct contre ces parasites. Certains cultivateurs emploient des semences récoltées dans d'autres communes, lorsque celles provenant de leurs terres dégénèrent plusieurs fois de suite en blé noir. Quelques-uns pensent que cet accident provient surtout de la négligence apportée dans le nettoyage de la semence.

Le chaulage qui est pratiqué partout, est fait avec de l'eau de roussie dans laquelle on jette de la chaux vive et du sel; on répand ce mélange sur le grain mis en tas qu'on remue et qu'on laisse ensuite reposer pendant vingt-quatre heures. Quelques personnes font bouillir l'eau; d'autres opèrent le chaulage par immersion des grains dans l'eau froide, et y jettent aussi une espèce de *chenopodium*, qu'ils appelent *cuirasse* ou *cuirache*, à laquelle on attribue la propriété d'empêcher l'apparition du blé noir.

Il faut seize litres d'eau et trois litres de chaux pour enchauler un hectolitre de semence. Plusieurs cultivateurs ont soin de ne se livrer à cette opération qu'après le coucher du soleil, prétendant que l'obscurité rend son application plus énergique.

Le *mulot* cause, dans les hivers secs, des dommages considérables, en détruisant les semences et les racines des jeunes plantes. Cet animal multiplie surtout dans la région du nord; les grandes pluies, les neiges suivies d'un dégel subit, peuvent seules le faire périr et l'on a essayé vainement d'arriver au même but en jetant dans les galeries souterraines qu'il creuse du chenevis imprégné de miel ou d'arsenic. Les taupes nuisent aussi par leur abondance, et on prétend user de secrets pour saisir ces animaux; on rencontre çà et là des arbres dont les branches sont chargées de taupes qui ont été prises la plupart, par des individus ambulans exercés à ce genre de service. Le ver blanc ou larve du hanneton et le vermanteau qui est une espèce de puceron, causent, dans les années pluvieuses, de fortes diminutions dans la quantité des récoltes. On dit généralement que le vermenteau est produit par les brouillards, ce qui indique seulement une multiplication plus grande de cet insecte, sous l'influence d'une atmosphère humide.

La moisson a lieu, pour le seigle, à la fin de juillet; celle du blé commence dans la première quinzaine d'août et finit vers le douze septembre. Les avoines et orges sont fauchées depuis la fin d'août jusqu'au vingt septembre.

Les moissonneurs sont payés en nature et reçoivent, pour le blé, deux quartiers par mine, ce qui revient à un hectolitre par hectare; ils ont un cinquième en sus dans le Bray. Pour le seigle et les autres grains, on donne une quantité semblable, mais moitié en blé et moitié en seigle. On distribue en outre à chaque ouvrier une pinte ou un litre quarante centilitres de cidre par jour, ou bien soixante litres en totalité.

Le fauchage de l'avoine est payé cinq francs et six litres de cidre par hectare.

Les habitans du pays suffisent, sans le secours d'étrangers, aux travaux de la moisson. On a essayé sur le plateau septentrional, de saper le blé; mais ce procédé, imité de la Flandre et sans doute mal pratiqué, a causé une perte qui a fait revenir à l'usage de la faucille. Quelques cultivateurs d'*Ernemont* ont l'habitude de faucher les seigles.

La récolte a lieu selon la volonté des propriétaires, sans règle générale; elle est d'autant plus rapide que les exploitations sont plus considérables.

Le glanage est permis lorsque la récolte est en dizeaux, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; toutefois, ces limites sont mal observées.

Grains. Les terres labourables, contenant douze mille neuf cent quarante hectares à-peu-près, occupent les deux tiers de la superficie totale; mais cette quantité n'est pas également répartie entre les deux zones agricoles. Le pays de Bray, dont la superficie dans le canton est d'environ dix mille six cents hectares, en a seulement six mille quatre cents, ou trois cinquièmes, en céréales, encore une partie est-elle tenue alternativement en herbages, comme on l'a dit plus haut, tandis que la région crayeuse a deux tiers environ de sa contenance en terres labourables qu'on ne dessole jamais.

La culture du blé s'étend sur environ dix-huit cent quarante hectares, formant un septième de la contenance des terres labourables, partagé presqu'également entre les deux régions. On cultive en général le blé blanc sans barbe, qui est la céréale ordinaire du pays crayeux, et le blé roux qui paraît être préféré dans le Bray parce qu'il ne verse pas, et qu'on voit aussi autour de *Songeons*. Il y a quelques parcelles de blé barbu qu'on regarde comme donnant une farine de qualité inférieure. La quantité moyenne de la semence, par hectare, est de deux hectolitres quarante litres

dans le Bray, deux hectolitres trente litres sur le plateau crayeux, deux hectolitres cinquante litres aux approches de la vallée de Thérain. La semence est reproduite de cinq à six fois en général, et jusqu'à huit dans quelques terres des environs de *Songeons* et de *Grémévillers*.

Le poids moyen d'un hectolitre de froment est de soixante-quinze kilogrammes; on le dit un peu plus fort dans le Bray que dans la zone crayeuse.

La composition du *méteil* présente quelques variations; elle comprend dans le Bray trois parties de blé contre une partie de seigle, deux tiers de blé et un tiers de seigle dans la région septentrionale, et un sixième seulement de seigle aux environs de *Songeons*. La culture de ce mélange s'étend sur quatorze cent quatre-vingts hectares, ou un neuvième à peu près des terres labourables, mais elle est inégalement distribuée. Il y a plus de méteil que de froment dans les communes d'*Ernemont*, *Gerberoy*, *Glatigny*, *Grémévillers*, *Hannaches*, *Hancoile*, *Haucoart*, *Martincourt*, *Morvillers*, *Saint-Deniscourt*, *Songeons*, *Ville-en-Bray*; le contraire a lieu dans les autres communes, et à peine voit-on quelques hectares de méteil autour de *Bazancourt*, *Fontenay*, *Wambez*. La semence est répandue dans la même proportion que le blé, et elle est reproduite sept fois environ. L'hectolitre pèse de soixante-dix à soixante-douze kilogrammes.

Le *seigle* ne paraît pas occuper plus de cinq cent quatre-vingts hectares, ou la vingt-deuxième partie des terres labourables. Cette plante vient surtout dans les sols calcaireo-sableux du grès vert à *Senantes*, *Villers*, *Auchy*, *Hanvoile*, *Hévécourt*. Elle est moins abondante sur le terrain crayeux. On en sème dans le Bray un hectolitre quatre-vingts litres par hectare, et ailleurs deux hectolitres; elle rend sept fois, terme moyen, la semence, et pèse soixante-dix kilogrammes l'hectolitre.

L'*orge* est plus répandue que le seigle, car elle couvre une superficie de huit cent trente hectares environ, dépendant la plupart, des territoires d'*Escames*, *Hannaches*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Martincourt*, *Senantes*, *Songeons*, *Auchy*, *Villers*, *Sully*. Cette plante qu'on réserve pour les terres inférieures, exige par hectare un hectolitre cinquante à quatre-vingts litres de semence qu'elle reproduit six à huit fois. Son poids égale à peu près celui du seigle.

On évalue à deux mille huit cent quatre hectares l'étendue du

sol consacré à la culture de l'*avoine.* Cette graminée occupe surtout une grande partie des territoires de *Crillon*, *Ernemont*, *Hannaches*, *Hanvoile*, *Haucourt*, *Martincourt*, *Senantes*, *Songeons*, *Thérines*, *Villers*. On ne cultive guère que l'avoine commune, dont on sème près de trois hectolitres par hectare dans le Bray, et deux hectolitres quarante à cinquante litres sur les autres terres. Elle reproduit dix à douze fois la graine, et ne pèse pas au-delà de quarante-cinq kilogrammes l'hectolitre.

Tous les grains sont battus au fléau; on les nettoie au moyen du van à main, du moulin et du crible ou cylindre en fil de fer.

Le tableau qui suit fait connaître par commune le produit moyen annuel de chaque espèce de céréale.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Bazancourt	704h	112h	126h	280h	1157h	2379h
Buicourt	615	285	105	255	776	2036
Crillon	1472	918	450	930	4305	8075
Ernemont-Boutavent	506	1246	630	"	4272	6654
Escames	2370	1350	345	1065	3375	8505
Fontenay-Torcy	1149	44	42	280	2082	3597
Gerberoy	240	416	98	225	750	1729
Glatigny	352	432	108	551	1488	2931
Grémévillers	1905	1140	135	49	4225	7454
Hannaches	1216	1824	684	1520	3952	9196
Hanvoile	768	864	288	551	2990	5461
Haucourt	208	330	132	288	1300	2258
Hécourt	612	142	45	174	1149	2122
La Chapelle s.-Gerberoy	1420	750	135	885	2390	5580
Lhéraule	54	170	72	126	650	1072
Loueuse	1265	604	224	84	2808	4985
Martincourt	480	1035	240	466	2212	4433
Morvillers	196	1426	221	"	1056	2899
Saint-Deniscourt	460	1022	98	42	1872	3494
Saint-Quentin-des-Prés	1312	352	198	400	2470	4732
Senantes	3024	1408	1536	1602	10680	18250
Songeons	1725	2912	571	1649	5925	12782
Sully	764	418	84	490	1656	3412
Thérines	2312	756	336	280	5654	9338
Ville-en-Bray	750	600	240	800	1875	4265
Villers-sur-Auchy	782	662	263	892	2152	4751
Vrocourt	420	885	195	346	1704	3550
Wambez	1125	92	80	422	1425	3144
TOTAUX	28,206	22,195	7,681	14,652	76,350	149,084

La consommation des grains comprend principalement la nourriture et la semence.

La nourriture par individu varie de deux hectolitres environ dans l'étendue du canton; elle s'élève à six hectolitres et au-delà dans les communes les plus productives en céréales, telles que *Grémévillers*, *Loueuse*, *Thérines*, tandis qu'elle se réduit à quatre hectolitres dans les pays peu fertiles en grains, et ceux dont les habitans sont pauvres, comme *Glatigny*, *Crillon*, etc. La consommation du Bray est moindre, non seulement à cause de la qualité inférieure des terres, mais parce que la population qui élève des bestiaux mange beaucoup plus de viande. Il y a sous ce rapport une différence d'un cinquième entre les deux régions principales du canton : du reste, la consommation moyenne par tête peut être évaluée à cinq hectolitres pour tout le pays, savoir : un hectolitre cinquante litres de froment, deux hectolitres de méteil, un hectolitre de seigle, et cinquante litres d'orge.

D'après cette donnée, la consommation intérieure comprend :

1.° Pour le blé, la semence calculée à raison de deux hectol. trente litres par hectare, terme moyen : pour 1840 hectares	4,232[h]	»
La nourriture à raison d'un hectolitre et demi . .	18,799	50
	23,031[h]	50
2.° La semence du méteil évaluée pour 1480 h. à raison de deux hectolitres trente litres	3,404[h]	»
La nourriture à raison de deux hectol. par tête. .	25,066	»
	28,470[h]	»
3.° La semence du seigle évaluée, terme moyen, à un hectolitre quatre-vingt-dix litres par hectare : pour 580 hectares	1,102[h]	»
La nourriture, à raison d'un hectol. par tête . . .	12,533	»
	13,635[h]	»
4.° La semence de l'orge évaluée, terme moyen, à un hectolitre soixante-cinq litres par hectare : pour 830 hectares.	1,369[h]	50
La nourriture emporte, à raison de cinquante litres par tête.	6,266	50
	7,636[h]	»

	Comparaison de la *Production*	à la *Consommation.*	Différence.	
Blé	28,206^{h}	23,031^{h} 50	5,174^{h} »	en plus.
Méteil . . .	22,195	28,470 »	6,275 »	en moins.
Seigle . . .	7,681	13,635 »	5,954 »	en moins.
Orge . . .	14,656	7,636 »	7,020 »	en plus.
	72,738^{h}	72,772^{h} 50	12,194^{h} »	en plus,
et en déduisant le déficit du méteil et du seigle.			12.229	
			35^{h} »	en moins.

Les communes du Bray ne récoltent pas assez de grains pour subvenir à la nourriture de la population; celles du plateau crayeux vendent leurs récoltes sur les marchés voisins, de sorte qu'il n'y a pas de compensation opérée dans l'intérieur du canton entre les excédans et les déficits.

La consommation de l'avoine comprend :

1.° L'ensemencement, calculé à raison de deux hectolitres soixante litres par hectare : pour 2804 hectares . . . 7,290^{h} 40

2.° La nourriture, à raison de vingt-cinq hectol. par tête : pour 1986 chevaux. . . . . 49,650 »

56,940^{h} 40

La différence en plus de la production à la consommation est de 19,409 hectol. 60.

La comparaison du produit des céréales à la population donne pour chaque individu une quantité moyenne de 2 hectol. 25 en blé. — 1 h. 77 en méteil. — o h. 61 en seigle. — 1. h. 17 en orge. — 5 h. 80 en tout.

Menus grains. La culture de la *vesce*, des *pois* et des *lentilles* occupe environ dix-sept cents hectares sur la seconde partie de l'assolement. La *vesce d'hiver* qui est souvent mêlée au seigle, est plus commune que la vesce d'été; le *pois* ou *bisaille* l'est moins que les deux variétés de vesce; la *lentille* est réservée pour les terres calcaires. Le *sarrazin* qui pourrait réussir dans les parties sablonneuses du pays, n'y est pas connu.

Pommes de terre. L'introduction des pommes de terre dans le canton a eu lieu vers l'année 1790, et c'est à M. *de Songeons* qu'on doit les premiers essais de culture de cette racine précieuse, dont ses soins persévérans ont ensuite assuré l'utile propagation : cependant elle n'a occupé une place considérable qu'après la cherté des grains qui marqua les années 1815 et 1816. On plante les pommes

de terre à la charrue sur les terres légères qu'on fume fortement. Les cultivateurs évitent d'en mettre dans les bonnes terres à blé, prétendant que la production abondante de cette racine nuit à celle des grains. On donne trois façons, on sarcle et l'on butte à la houe vers la fin de juin. Les petites parcelles sont labourées à la main. On cultive communément les variétés jaune et rouge; celle dite rognon de coq ou cornichon, est réservée pour les jardins.

Autres cultures. M. *de Songeons* a cultivé pendant quelque tems le *topinambourg*. M. *Chenaux*, de *Mothois*, a introduit la *betterave* dans cette partie du canton; ses tentatives, quoique satisfaisantes, ont été peu imitées jusqu'à ce moment.

On voit à peine quelques parcelles de *colza* et de *navette*.

Le *chanvre* est cultivé de longue date dans plusieurs lieux du Bray, tels que *Buicourt*, *Hévècourt*, *Hannaches*, *Senantes*, *Ville-en-Bray*, *Villers-sur-Auchy*, mais il n'occupe que des parcelles disséminées dont l'ensemble ne comprend pas plus de dix hectares. Cette plante exige des soins particuliers; il lui faut une terre légère et substantielle, ameublie à la bêche et fortement mêlée de fumier de mouton bien consommé. On sème environ neuf hectolitres de grains du pays sur un hectare qui produit six cent cinquante kilogrammes de chanvre. Les pucerons nuisent souvent aux jeunes pousses, qu'il faut d'ailleurs dégager des mauvaises herbes. On récolte d'abord les tiges à étamines, qu'on qualifie de chanvre femelle, et trois semaines après les tiges fructifères, improprement appelées chanvre mâle. On les réunit par petits faisceaux qu'on laisse sécher à l'air. On opère généralement le rouissage par immersion dans l'eau dormante, partout où ce moyen est praticable; on a recours à l'exposition à la rosée dans les pays secs, et ce procédé donne des brins moins blancs, mais plus tenaces. La broie mécanique, connue sous le nom de machoire, et le peigne commun servent à préparer la filasse qui est convertie en grosse toile pour l'usage du pays.

Il y a quelques parcelles de *lin* à *Orsimont*, *Hannaches*, *Buicourt*, *Senantes*, *Ville-en-Bray*. Cette culture n'a aucune importance.

On trouve des *oseraies* dans la vallée du Thérain, depuis *Martincourt* jusqu'à *Sully*, ainsi qu'à *Hanvoile* et *Saint-Quentin*; elles n'occupent pas ensemble plus de quatre hectares. On plante de préférence de l'osier jaune, mais on voit aussi un peu d'osier rouge.

La *vigne* a entièrement disparu du canton, toutefois l'existence

d'anciens vignobles est conservée par la tradition et par les appellations de certains lieux. On lit dans l'histoire de *Gerberoy* que les pentes du coteau entre cette ville et *Wambez* produisaient autrefois du vin ; il y a près d'*Epluques* un quartier dit le Camp de la Vigne ; on en connaît de semblables près de *Songeons ;* un chemin qui se dirige de *Choqueuse* vers le canton de Marseille, porte encore le nom de chemin de la Vigne. Les derniers vignobles sont détruits depuis plus de cent vingt ans.

La consommation moyenne du vin ne paraît pas comprendre par année plus de cinq cent cinq hectolitres. Le bourg de *Songeons* entre dans cette quantité pour cent quarante hectolitres, *Crillon* pour cinquante-deux, *Gerberoy* et *Hanvoile* réunis pour soixante-treize. Ce sont des vins provenant du Maconnais, des environs d'Orléans, de Paris et de Beauvais.

Arbres fruitiers. La culture des arbres à cidre est très-répandue dans tout le canton, et elle forme une partie de la richesse du pays de Bray, qui est dans l'usage de vendre des fruits ou du cidre aux cantons voisins ; on vient, dans les mauvaises années, en chercher des arrondissemens de Clermont, de Compiègne et de Senlis. Les pommiers sont disposés en quinconces et bordent les chemins sur le plateau septentrional ; ils occupent une partie des herbages du Bray. Il y a un grand nombre de variétés qui se croisant par la culture produisent des sous-variétés multipliées : on distingue surtout, 1.° la pomme d'*orgueil* ou de *roquet*, qui fournit le meilleur cidre et fleurit en juin ; le fruit est rouge, les branches sont disposées en tête ; 2.° le *barbari* gris, blanc et à glane ; 3.° la pomme blanche ; 4.° la *rougette*, à fruit doux ; 5.° la *malingre* et la *morgenne*, qui fleurissent à la mi-mai ; 6.° le *vert-chambret* ; 7.° le *muscadin*. Ces dernières variétés employées seules ne donnent qu'une liqueur de médiocre qualité et qui se conserve peu.

Les poiriers, moins nombreux, sont remplacés graduellement par des pommiers, dont la production est meilleure et plus certaine à cause de la floraison trop précoce des premiers. On indique parmi les principales espèces de poires, les *carisi* vert et gris, le *gros carisi jaune*, le *ganet* ou poire à glane qu'on regarde comme excellente, le *gros romain* ou *catillard*, le *fusé*. On fait peu de de poiré, l'usage étant de mêler les poires avec les pommes pour la fabrication du cidre. La petite quantité de poiré qui est préparée pure se vend aux environs de Clermont, de Creil et de Pont-Sainte-Maxence ; sa grande ressemblance avec le vin de Champagne en facilite le débit.

On fabrique le cidre avec l'ancien pressoir à auge circulaire et à roue de bois mue par un cheval; il y a aussi un certain nombre de pressoirs à bras, à charnières mobiles engrainantes, qui confectionnent, dit-on, une liqueur plus fine.

La quantité de la production est extrêmement variable d'un lieu à un autre, et d'une année à la suivante : on compte d'ordinaire deux bonnes années pour une mauvaise. La commune d'*Hanvoile* est la seule dont le territoire ne produise pas assez de cidre pour la consommation locale; toutes les autres en fournissent au commerce, et cette spéculation est considérable à *Senantes*, *Villers-sur-Auchy*, *Hannaches*, *Buicourt*, ainsi que sur le plateau septentrional.

La consommation intérieure varie selon la quantité de la récolte et la richesse des pays; elle peut être évaluée, terme moyen, de six à sept hectolitres par tête, et en totalité à quatre-vingt mille deux cents hectolitres.

Bois. Le sol forestier, dont la contenance totale est de deux mille deux cent cinquante-six hectares environ, occupe à-peu-près la neuvième partie de la superficie générale.

L'agglomération principale est le bois domanial de Caumont, situé sur le territoire de *Gerberoy*, au sud-ouest de *Songeons*, appartenant autrefois à l'évêché de Beauvais; il est assis sur un plateau et sur la déclivité de la vallée de Thérain; sa contenance est de deux cent vingt-quatre hectares, compris la section dite du Chapitre ou du Croquet, qui y est attenante. Le sol est un mélange productif d'argile, de marne et de silex. Ce bois est tout entier en taillis surmonté de baliveaux : on y compte environ quinze mille chênes, trois mille six cents hêtres ou charmes, et beaucoup de bois blanc. L'exploitation, qui était divisée depuis 1737 en vingt-cinq coupes égales, a été mise en dix-huit vers 1792. Sa production annuelle, par hectare, peut être évaluée à soixante-treize stères de bois de chauffage ou de charbon, dix stères de bois de service et six cent vingt bourrées ou fagots, ce qui donne une quantité totale d'environ neuf cent vingt stères et huit mille fagots.

Le bois de Sapagny, soumis comme le précédent au régime forestier, situé sur le territoire d'*Ernemont-Bontavent*, et appartenant à la ville de *Gerberoy*, a une contenance de cinquante-six hectares peuplée principalement en chêne. Il a beaucoup d'analogie avec le bois de Caumont. Son aménagement a été réglé en 1789 par vingt-cinq coupes de vingt-cinq ans. Il donne chaque année environ cent soixante-quatre stères et quatorze cents bourrées. Ce bois

était divisé en neuf coupes dans le dix-septième siècle, et, par décision de 1634, l'assemblée de la ville en affecta les produits à l'entretien des murs, portes et puits communaux. On fut obligé de faire trois coupes en 1719 pour réparer les murs qui tombaient en ruines, et de ce moment l'aménagement fut dérangé.

Le bois dit de la Cure, à *Escames*, comprend soixante hectares presque tous peuplés en bouleaux; les coupes ont lieu à volonté.

Le bois de la Hostière, situé sur le territoire de *Gerberoy*, appartenant aux hospices de Beauvais, est seulement de quatre hectares, dont l'aménagement décennal était divisé en 1783 par cinq coupes biennales; on y a introduit des coupes annuelles de dix-huit ans; il est peuplé de bouleaux comme le précédent.

Les autres bouquets principaux dont l'exploitation est libre, comprennent les bois de Forval, qui tiennent à ceux de Sapagny, et qui ont une contenance de soixante-treize hectares;

Celui de Forestel, à *Ernemont*, qui en compte-six;

De la Haie-Heudier, dans la même commune, fort de trente-neuf hectares;

Les bois du Fil, à *Fontenay*, ayant vingt-hectares;

De Monsure, à *Morvillers*, vingt-quatre;

De Rubilly trente-un, de Fontaine trente-cinq, de Forestel seize hectares, tous trois sur le territoire de *Songeons*;

De *Goulancourt*, soixante-cinq hectares;

De *Ville-en-Bray*, ayant cinquante sept hectares peuplés de chênes;

D'*Orsimont*; provenant de l'abbaye de Lannoy, ayant vingt-sept hectares;

Des Corneillois, à *Vrocourt*, vingt-cinq hectares;

De *Saint-Deniscourt*, soixante-douze hectares;

Cocquelin, à *Mothois*, neuf hectares;

De Surmontier, près de *Sully*, huit hectares;

De la Garenne, à *Thérines*, cinquante hectares;

De Cagny, à *Crillon*, cinquante-cinq hectares;

De la Chenoye, à *Crillon*, trente-quatre hectares;

Le bois Payen, à *Crillon*, quinze hectares;

Le bois de la grande Vauchelle, à *Crillon*, soixante-neuf hect.;

Le parc de Crillon, trente-trois hectares;

Le bois de Moréval, à *Martincourt*, dix-neuf hectares;

De *Haucourt*, trente-six hectares;

De Milly, à *Haucourt*, treize hectares;

Des Demoiselles, à *Haucourt*, trente-deux hectares;

De Crêne à *Lhéraule* et *Glatigny*, cent hectares.

Tous ces bois en général sont peuplés de chêne pour deux cin-

quièmes, de hêtre et de charme pour deux autres cinquièmes, et de coudrier, bouleau, cornouiller, tremble, érable, merisier, saule, pour le reste; on y rencontre aussi quelques châtaigniers. On coupe les taillis à dix-huit ans dans les grandes exploitations, et à neuf ou douze ans dans les autres. On estime qu'un hectare donne, terme moyen, soixante-six stères de bois de corde, tant dur que blanc, et cinq cents fagots, et que la production annuelle de tout le canton peut être évaluée à dix mille stères et soixante-quinze mille bourrées.

Cette quantité est consommée presqu'en entier dans l'intérieur du pays où l'on brûle peu de tourbe; l'excédant est vendu dans les villes de Beauvais et de Gournay-en-Bray; une partie est façonnée en planches dans le village de *Morvillers*.

Les plantations faites depuis cinquante années ont eu pour objet principal la multiplication des arbres à cidre; on estime que leur nombre s'est accru de plus de moitié dans cet intervalle, notamment aux environs de *Songeons*, d'*Hannaches*, de *Saint-Quentin*.

On a planté aussi, depuis une vingtaine d'années, une quantité considérable de peupliers dans les terrains humides; la vallée du Thérain en est couverte depuis *Songeons* jusqu'à *Fontenay*; le peuplier d'Italie, le noir et le grisard, sont les essences préférées. MM. *de Songeons*, *de Crillon*, *Lescuyer*, ont fait à cet égard des spéculations avantageuses et d'un bon exemple pour le pays. On a multiplié de même les bois blancs dans le vallon d'*Hécourt* et dans la vallée de Bray vers *Goulancourt*, *Corbeauval*: ces produits accroissent l'aisance intérieure de la population, et il n'y a guère de terrain marécageux dont la valeur n'ait été ainsi augmentée.

D'un autre côté, une portion du terrain occupé par les bois de *Goulancourt* et de *Montperthuis*, a été défrichée et livrée à l'agriculture.

Il existe encore des terrains à l'état naturel, abandonnés à la pâture commune, et qui pourraient être, en tout ou en partie, rendus à la culture. De ce nombre sont les friches calcaires de *Loueuse* dont il a déjà été parlé, et d'autres friches situées de même sur les pentes de collines crayeuses à *Bécauvent*, *Longuavesne*, *Gerberoy* et *Thérines*; elles forment ensemble une centaine d'hectares qu'on pourrait garnir de plantations. Quatre-vingts hectares de terrain sablonneux et marécageux de la vallée de Bray, qui ne donnent qu'un mauvais pâturage, seraient aisément améliorés autour d'*Amuchy*, *Goulancourt*, *Corbeauval*, *Villers* et *Auchy*, en facilitant l'écoulement des eaux stagnantes, et en rigolant les pâtures sèches; les plantations essayées près de *Villers* prou-

vent que le bois blanc y pousse bien : les parties les plus sablonneuses, connues sous le nom de *Costrepes*, seraient fertilisées au moyen de l'écobuage. Il y a à *Bazincourt*, et au lieu dit le Forfait près de *Lanlu*, des pâtures humides qui pourraient être plantées sans cesser de servir à la dépaissance des troupeaux. L'ensemble de tous ces terrains est d'environ deux cents hectares; on en comptait au moins sept cents au commencement du siècle.

Prairies et pâturages. Les prairies naturelles formant la dix-septième partie de l'étendue du canton, occupent une superficie totale de onze cent soixante hectares : sur cette quantité, vingt-six hectares appartiennent à la vallée du Thérinet, et deux cent soixante-dix, ou un quart, à la vallée du Thérain. Le reste est dans le pays de Bray, où les territoires de *Senantes*, *Saint-Quentin des-Prés* et *Villers-sur-Auchy* en ont ensemble près de quatre cent cinquante hectares. Les prairies du pays de Bray situées sur des terrains inclinés, donnent de bonnes herbes; les autres formant le fond des vallées, sont souvent exposées à un excès d'humidité qui altère la qualité des produits, tout en augmentant leur quantité : cependant on récolte d'excellent foin autour de *Songeons*.

On porte la production des prairies à douze cents bottes par hectare dans la vallée du Thérinet, à mille bottes dans la vallée du Thérain, excepté à *Songeons* où la quantité va jusqu'à treize cents; à sept cent cinquante bottes aux environs de *Saint-Quentin*, et à cinq cents seulement autour de *Senantes*. La masse totale de la récolte annuelle est évaluée à quatre millions cent cinquante mille kilogrammes.

L'exemple de la culture des fourrages artificiels a été donné par M. *de Songeons*, à l'influence duquel on est d'ailleurs redevable de l'impulsion imprimée à toutes les branches de l'art agricole. C'est vers 1785 que les premiers essais furent tentés, ils n'eurent guère d'imitateurs qu'après la tourmente révolutionnaire, et, dans les années qui s'écoulèrent entre 1795 et 1806 MM. *Camus* de *Senantes*, *Langlet* de *Mothois* et *Langlet* d'*Haucourt*, introduisirent sur leurs exploitations les nouvelles plantes légumineuses dont la propagation n'a cessé de s'étendre depuis. On a dit plus haut qu'elles avaient diminué les jachères d'un à deux tiers dans toute l'étendue du canton.

On fait un grand usage du *trèfle rouge* dont on sème environ douze à quatorze kilogrammes par hectare, et qui rapporte à peu près mille bottes. On sème aussi le *trèfle blanc*, mais il occupe bien

moins d'étendue; on n'a tenté jusqu'à ce moment que des essais pour la culture du *trèfle incarnat* ou anglais.

La *luzerne* est très-répandue ; elle produit d'abord beaucoup, mais a peu de durée; les luzernières sont presque toujours couvertes de taches ou espaces vides; il faut vingt-cinq ou vingt-six kilogrammes de graines pour un hectare qui rapporte de mille à douze cents bottes.

Le *sainfoin* qui réussit surtout dans la région septentrionale, réclame quatre hectolitres et demi de graine pour un hectare qui rend huit cents à mille bottes.

La *minette*, plus commune que le sainfoin, exige vingt kilogrammes de semence par hectare pour produire cinq à six cents bottes.

Toutes ces plantes donnent deux coupes, l'une de la fin de juin au quinze juillet, la seconde du quinze août au quinze septembre. Cependant on ne fait guère qu'une coupe de minette dans le Bray.

Animaux ruraux. Le cheval est le seul animal employé aux travaux agricoles, mais il paraît qu'il n'en a pas toujours été ainsi ; il y a près de *Balleu* une ancienne voirie qu'on appelle le chemin des bœufs, et d'autres indications locales semblent prouver que les animaux de l'espèce bovine ont servi au labourage dans les tems reculés.

On emploie des jumens de race boulonnaise et normande qu'on achète sur les marchés de Beauvais, Grandvilliers, *Songeons*. Plusieurs fermiers vont chercher dans le Boulonnais des poulains âgés de quinze à dix-huit mois, qu'ils mettent en liberté pendant un an sur les pâtures : cette méthode est très-propre à les fortifier et à les acclimater. On fait aussi quelques élèves dans les villages d'*Hannaches*, *Hémécourt*, *Martincourt*, *Saint-Quentin*, *Sully*, *Villers*, *Wambez*; ce sont toutes bêtes communes, et les essais tentés par MM. *de Songeons* et *Duparc* pour avoir des poulains de race, ont trouvé obstacle dans l'humidité trop grande des vallons.

Les petits propriétaires élèvent habituellement des poulains pour remplacer les vieilles jumens : tous ces produits du canton sont vendus à l'âge de trois mois sur la foire de *Gerberoy*.

On trouve d'ailleurs dans chaque exploitation un cheval de monture ou bidet, qu'on achète à six ans, et qu'on soigne de manière à le conserver plusieurs années.

Les animaux nés dans le pays ont une prédisposition sensible aux affections scrophuleuses.

Leur nourriture varie selon le degré d'aisance du propriétaire ;

elle contient une proportion d'avoine plus abondante que dans d'autres cantons.

Le nombre actuel des chevaux est de sept cent quarante-trois, et celui des jumens de douze cent quarante-trois : en tout dix-neuf cent quarante-six. Il y a dans ce nombre environ deux cents jumens poulinières et une vingtaine d'étalons.

On ne comptait que treize cents chevaux vers l'année 1800.

Les meuniers ont des *mulets* d'origine normande; on en fait, dans le pays, quelques-uns qui sont remarquables par leur vigueur.

Il y a peu de *baudets;* la plupart appartiennent aux petits cultivateurs qui les emploient comme monture; les gros herbagers ont aussi un ou deux ânes pour transporter le laitage. On achète ces animaux à Beauvais et dans les foires de Normandie. Des étalons de forte race parcourent d'ailleurs les moulins où ils engendrent des mulets.

Le nombre actuel des bêtes à grosses cornes peut être évalué à six mille sept cents; on n'en comptait pas plus de quatre mille cinq cents vers 1813.

Il n'y a point de *bœuf;* le nombre des taureaux est de cinquante-trois, dont la moitié existe dans les quatre communes d'*Hécourt*, *Saint-Quentin*, *Villers-sur-Auchy*, *Senantes*. Le nombre des vaches est de quatre mille neuf cents à peu près et celui des veaux de dix-sept cent cinquante. Un tiers seulement des bêtes bovines habite le plateau crayeux, et tout le reste, le pays de Bray.

Les vaches de la zone septentrionale appartiennent à la race picarde; celles du pays de Bray sont des normandes reconnaissables à leur robe divisée en larges taches blanches et brunes; il y a aussi un assez grand nombre de bêtes de moyenne stature croisées des race normande et flamande.

M. *de Songeons* a élevé pendant quelque tems des vaches sans cornes ou de race écossaise.

L'éducation des vaches et la production du beurre forment la branche principale de l'agriculture dans le Bray.

On élève et on engraisse ces animaux dans des pâtures encloses, connues sous le nom d'herbages. Ces pâtures sont entourées de tous côtés de haies très-fortes, plantées d'arbres, dont l'ensemble donne au pays un aspect couvert. On les distingue en herbages proprement dits, qui sont garnis d'arbres à fruits, et en bouveries, dépourvues de plantations et produisant par ce motif une herbe de meilleure qualité : cependant l'étendue des herbages est plus considérable que celle des bouveries. Ce genre de culture qui

a prospéré de tout tems dans le Bray, s'est développé depuis quelques années dans plusieurs communes de la vallée du Thérain, et même jusqu'à *Ernemont* et *Loueuse*. Il occupe dans le canton une superficie de dix-sept cent quarante hectares, égale à la onzième partie de la contenance générale, et supérieure à celle des prairies.

Le plus grand soin préside au choix et à l'appropriation du terrain pour l'établissement des herbages. Il faut un sol assez compacte pour demeurer constamment humide, et cependant assez perméable pour que la stagnation des eaux soit impossible; les marnes argileuses du Bray réunissent précisément ces deux conditions contraires en apparence, et c'est ce qui établit la supériorité incontestable des pâturages de cette contrée sur ceux des pays voisins : le limon argileux qui recouvre la craie est trop tenace lorsqu'il forme ce qu'on nomme le bief, ou trop meuble lorsqu'il est mêlé de cailloux et de moellons, pour favoriser la végétation des prairies : aussi les herbages assis sur le sol crayeux coûtent-ils plus cher à créer et donnent-ils des produits moins estimés.

On arrange la superficie des herbages de manière à assurer un écoulement régulier des eaux de pluie, soit par des rigoles, soit par une inclinaison que la disposition naturelle des lieux fournit et facilite d'ordinaire. On a soin d'extirper les mauvaises herbes au nombre desquelles on compte les carex, les joncs, les roseaux et autres plantes marécageuses; on ameublit le sol et on l'engraisse par un fumage très-fort; on y sème ensuite de la minette ou du trèfle blanc; quelques personnes ont même employé le rays grass, mais cette sorte de graminée a promptement dégénéré; il faut répéter ces soins plusieurs fois, et ce n'est guère qu'après dix années qu'un herbage peut être abandonné à lui-même. Ceux de *Bazancourt*, *Saint-Quentin-des-Prés* et *Villers-sur-Auchy*, sont réputés les meilleurs du pays de Bray, et après eux ceux d'*Hannaches*, *Hécourt*, *Torcy*, *Wambez*. Les herbages ont, à qualité égale, un prix supérieur à celui des terres à blé.

Les vaches sont laissées dans l'enclos depuis le quinze avril jusqu'au quinze novembre, à moins que l'état de la saison n'oblige d'abréger cet intervalle. En hiver, on les nourrit avec de la paille et du foin au premier repas, du son et du foin de deuxième coupe au second, du foin au troisième, des regains de fourrages naturels ou artificiels et de la paille pour le quatrième repas et la nuit. On les tient à l'étable avec la plus grande propreté.

Ces animaux commencent à produire dès l'âge de deux ans, et on tâche de les conserver jusqu'à douze; mais un tiers au plus arrive à cet âge, très-peu pouvant porter régulièrement chaque année.

On garde comme élèves les femelles dont l'apparence donne lieu de croire qu'elles deviendront bonnes laitières; toutefois, la plus grande partie des vaches est renouvelée par des achats sur le marché de Gournay et en basse Normandie. Les bêtes vieilles sont livrées au commerce de la boucherie.

On estime qu'il faut cinquante ares d'herbage de bon fond pour nourrir une vache laitière pendant six mois.

Elle donne du lait pendant neuf mois; la quantité moyenne est celle nécessaire à la fabrication de deux kilogrammes de beurre par semaine.

On évalue le nombre des vaches laitières à trois mille cinq cents, et la production totale du beurre par année, à deux cent quatre-vingt mille kilogrammes.

La qualité du beurre dépend essentiellement de celle des herbages, car la manipulation à laquelle du reste doit présider la plus grande propreté, est à peu près sans influence sur la valeur de cette denrée. Les meilleurs beurres sont préparés à *Bazancourt*, *Hannaches*, *Hécourt*, *Saint-Quentin*, *Villers-sur-Auchy*. La fabrication la plus considérable a lieu entre les mois de mars et de juillet; elle s'accroît d'ailleurs d'année en année.

On sait que le beurre du pays de Bray est transporté sur le marché de Gournay, et de là réexpédié en majeure partie sur la capitale. Plusieurs fermiers font depuis quelque tems des envois directs à la halle de Paris.

On fabrique aussi des fromages dits de *foin* qui sont vendus à Gournay; mais cette production accessoire est très-variable dans sa quantité.

Les veaux sont de médiocre qualité; une partie est élevée et livrée ensuite au commerce de la boucherie à Beauvais, Gournay, *Songeons*; une autre partie est enlevée par des cultivateurs des cantons de Formerie, Grandvilliers, etc. qui les engraissent. Une certaine quantité est expédiée, dès la naissance, sur Gisors et Beaumont, et concourt à former ce qu'on appelle les veaux de Pontoise : c'est surtout à *Fontenay*, *Sully* et *Villers* qu'on s'occupe de cette spéculation.

On évalue à six cents vaches et à cinq cents veaux le nombre de ces animaux détruits chaque année pour la nourriture locale, ce qui donne une consommation moyenne d'une vache pour vingt personnes et d'un veau pour vingt-cinq.

Le nombre des bêtes à laine est de treize mille deux cent quatre, y compris cinquante béliers et deux mille six cents agneaux. M. *de Songeons* possède un troupeau de trois cents moutons espagnols et

de cent métis; on en trouve un autre de deux cent trente têtes dans la commune de *Wambez.* Ce sont les seules bêtes fines qui existent dans le canton; tout le reste appartient à la race picarde commune qui se renouvelle et se perpétue à l'intérieur de chaque troupeau. On achète aussi quelques moutons et on en revend sur les marchés de Formerie, *Songeons*, Marseille, Grandvilliers, Gournay, Beauvais. Leur nombre total a augmenté d'un tiers environ depuis quarante années.

Ils sont sujets à des inflammations de l'appareil respiratoire, qu'ils contractent en couchant à l'air après avoir pris une nourriture trop abondante; ces accidens mal soignés dégénèrent en phtisie, et causent souvent des pertes considérables. Beaucoup de petits propriétaires attribuent leur ruine au sort jeté ou à la contagion, au lieu d'en trouver l'explication dans leur insouciance ou dans les conseils des empyriques.

Les moutons sont nourris à l'étable avec les regains des prairies naturelles et artificielles, des pailles d'avoine et d'orge, des provendes de menues pailles et grains. On les envoie sur les jachères pendant tout l'été; les fermiers font des semis précoces de légumineuses, de seigle et d'orge qu'ils leur laissent manger en vert.

Les troupeaux communs sont mal tenus; leur force moyenne est de deux cents têtes.

Le poids moyen d'une toison commune est de trois kilogrammes; les métis pèsent un tiers en sus.

On évalue à dix-sept cent soixante le nombre de moutons et agneaux consommés pour la nourriture des habitans.

Les étables et les bergeries anciennes sont très-mal bâties, sales et insalubres; les nouvelles constructions sont mieux appropriées à leur destination.

Il y a une assez grande quantité de porcs élevés dans l'étendue du canton; les uns sont vendus à l'âge de six semaines ou deux mois pour l'approvisionnement des pays voisins; d'autres sont engraissés avec du laitage mêlé de grains, et livrés au commerce lorsqu'ils pèsent quarante à cinquante kilogrammes. On les vend à la foire de *Gerberoy* et sur les marchés de *Songeons*, Gournay, Grandvilliers. On achète aussi à Formerie de jeunes porcs qu'on élève dans le pays de Bray, et que des marchands ambulans enlèvent ensuite pour la capitale : ce genre de spéculation s'accorde bien avec la fabrication du beurre qui laisse beaucoup de résidus propres à la nourriture des porcs.

On évalue à quatorze cents le nombre de ces animaux détruits chaque année pour la nourriture locale.

Il y a cinquante-six chèvres ou chevreaux dans tout le pays; la commune d'*Hanvoile* seule en compte vingt.

Le pays n'a aucune disposition spéciale aux épizooties, quoique les troupeaux éprouvent quelquefois de grands accidens par le défaut de soins convenables.

On élève un nombre considérable de *volailles*, notamment des canards et des dindons, dont une partie est vendue sur le marché de Gournay pour Paris, et l'autre approvisionne la ville de Beauvais.

Il y a à *Ernemont-Boutavent* quinze marchands de comestibles qui achètent tous les œufs des pays situés entre Aumale, Grandvilliers et la vallée du Thérain, et qui les transportent le mardi de chaque semaine à Paris, au nombre de cent cinquante à deux cent mille. Ce genre de commerce répand une certaine aisance parmi les petits cultivateurs.

Le nombre des *pigeons* est peu considérable.

Il existe dans chaque village un petit nombre de ruches à miel.

On voit par cet exposé que l'agriculture du canton de *Songeons* a reçu dans plusieurs de ses branches d'utiles améliorations. On doit mettre en première ligne l'accroissement de produit déterminé par la propagation des prairies artificielles, et une diminution considérable dans l'étendue des jachères, qui en est la conséquence naturelle. Le premier exemple en est dû à M. *de Songeons*, ainsi que la persévérance dans les essais, sans laquelle le succès des meilleures choses demeure incertain. Cet habile agronome a tenté d'ailleurs presque toutes les innovations que l'état du pays et les ressources de la population permettaient d'introduire; c'est ainsi qu'on lui est redevable de la propagation des pommes de terre, de la grande multiplication des arbres à cidre, de l'établissement d'herbages sur le terrain crayeux, de l'introduction des bêtes à laine espagnoles, de soins donnés à l'élève des chevaux, et des bestiaux de race normande. Ces travaux valurent à M. *de Songeons* l'une des trente médailles décernées sous l'empire aux agriculteurs les plus distingués de France, et ils ont eu une grande influence sur la population agricole. Le pays recevra sans doute par la suite d'autres perfectionnemens non moins désirables, tels que l'adoption des nouveaux instrumens aratoires dont l'emploi serait si utile sur un sol difficile, la culture des plantes oléagineuses et des racines tubéreuses, une amélioration plus générale des bêtes à laine, la suppression de l'assolement triennal, des changemens essentiels dans la durée et les conditions des baux : ces modifica-

tions seront graduellement amenées, si un morcellement excessif des terres ne les rend pas impossibles. Le pays de Bray dont l'agriculture, déterminée forcément par la nature du sol, est uniformément productive, paraît susceptible de progrès moins variés; sa tendance principale doit être vers le perfectionnement de la race bovine par le choix des taureaux, et surtout par les soins d'une hygiène éclairée : les exemples déjà suivis que cette partie du canton reçoit de la Normandie dont elle est voisine, lui assurent dans l'avenir une masse plus considérable de produits et un accroissement certain de richesse.

§. 5. *Industrie.*

Les établissemens industriels comprennent un petit nombre de carrières et ateliers de terre cuite, situés, la plupart, dans le pays de Bray, et quelques fabriques diverses qui appartiennent en majeure partie au plateau septentrional.

Carrières. Les bancs les plus durs de la formation du grès vert fournissent de bons matériaux qu'on ne peut employer néanmoins qu'à l'état de moellons, ou de pierres simplement équarries. L'une des principales extractions est placée sur le territoire de *Glatigny*, à la limite du canton. Il y a trois ou quatre bancs épais de vingt à trente centimètres, dont la tranche présente une entaille de quatre ou cinq mètres; on en tire une sorte de pierre plate propre aux constructions qui exigent des matériaux à l'épreuve de l'humidité; ces produits sont répandus dans tous les cantons voisins du pays de Bray. Les carrières de *Glatigny* emploient une dixaine d'individus qui gagnent un salaire journalier d'un franc cinquante centimes à deux francs. On en extrait annuellement douze à quinze cents mètres de pierre.

Il existe entre *Senantes* et *Villers*, au-dessus d'*Hanvoile*, à *Hécourt*, *Torcy*, *Mothois*, d'autres ateliers exactement semblables à ceux de *Glatigny*, quant à la nature et la quantité des produits. On peut évaluer à huit mille mètres cubes la masse totale des matériaux qui en sont extraits chaque année. Les carrières d'*Hanvoile* fournissent les pièces de la plus grande dimension.

Quelques bancs sont assez durs pour qu'on y puisse creuser des auges et en faire des dalles à garnir les rues.

Les marbres lumachelles des environs d'*Hécourt*, de *Saint-Quentin*, de *Monperthuis*, sont utilisés comme moellons dans la construction des édifices.

M. *Rançon*, de Beauvais, essaya, vers l'année 1820, de faire

polir pour l'usage des arts, des marbres extraits dans les plaines de *Monperthuis* et de *Buicourt*. Des tentatives semblables ont été faites et suivies avec plus de persévérance par M. *Langlois-Letailleur*, qui a pu livrer au commerce des cheminées, tables, etc., en marbre grisâtre et jaunâtre provenant du vallon d'*Hécourt;* les échantillons de ses produits obtinrent une mention honorable à l'exposition industrielle de 1823; ces marbres ont une grande analogie avec ceux connus sous le nom de Sainte-Anne, et il n'est pas douteux qu'ils pourraient devenir l'objet d'une spéculation utile; mais la difficulté des transports paraît s'être opposée, jusqu'à présent, au développement d'une exploitation un peu considérable.

Il n'y a pas de carrière dans la région crayeuse du canton; on pratique des marnières, selon le besoin, dans tous les lieux où la roche est assez près du sol pour pouvoir être facilement extraite.

Les grès quartzeux épars sur le plateau septentrional sont, depuis plus de deux cents ans, exploités dans l'intérêt des travaux publics : les fouilles qui ont lieu surtout autour de *Frétoy* et de *Grémévillers*, s'étendent aussi dans la plaine de *Crillon*, près du bois Payen, de *Choqueuse*, ainsi qu'à *Beaulieu* et *Morvillers;* ces grézières consistent en fosses d'une grandeur variable, creusées à trois ou quatre mètres dans les lieux où un sondage préalable indique la présence des blocs : on sait que ceux-ci ne se montrent pas en bancs continus, mais qu'ils forment des amas irréguliers inégalement espacés; on détache les parties exploitables à l'aide de grosses massues de fer, et de manière à laisser sur place les déchets et fragmens défectueux; lorsqu'un gite est épuisé, on rejette dans l'excavation tous les déblais, et le terrain nivelé est rendu à l'agriculture; l'exploitation a lieu, en général, sur les jachères seulement, vers le mois d'octobre, pour ne pas empêcher les façons d'automne.

On distingue les matériaux en *grès franc* qui est blanc et très-dur, et en *grès bis* plus tendre et moins bon que le premier. Le grès franc se tire principalement aux environs de *Crillon*, et il sert à la confection des pavés de grandes routes; le grès bis, bien plus abondant, est employé dans les constructions.

Presque toutes les églises du canton et des pays voisins sont bâties en grès; les embasemens des châteaux, les murs de clôture, sont de la même matière qui sert aussi à fabriquer des bancs, des marches, des auges, etc.

Les villes de Beauvais, d'Aumale, de Gournay-en-Bray, la route de Paris à Calais et plusieurs autres, sont pavées en grès de *Frétoy*.

Il y a trois ou quatre maîtres gréziers qui emploient soixante à quatre-vingts individus auxquels ils donnent un salaire moyen d'un franc par jour, depuis le mois d'octobre jusqu'en juillet.

La masse de la production qui a varié dans tous les tems, est subordonnée aux besoins immédiats de la consommation, les maîtres ne travaillant guère que sur commande. Le pays absorbe par an une quantité qui est égale à cinq mille pavés d'échantillon. Il y a tendance vers la diminution par la rareté croissante de la matière première qui commence à s'épuiser.

On trouve des sablonnières à *Hanvoile*, *Buicourt*, *Villers-sur-Auchy*, et des argilières près de *Loueuse*, *Martincourt*, *Thérines*.

Fours à chaux. On en compte trois dans l'étendue du canton. Le plus ancien a été établi vers 1791 par M. *Bocquet* à *Crillon*, sur le chemin de *Gerberoy;* il prépare environ mille hectolitres de chaux par an.

Un autre a été bâti depuis vingt ans près des tuileries de *Buicourt* par M. *Beaurain-Petit;* il fabrique dix-huit cents hectolitres de chaux par année : cet atelier a remplacé un autre four qui existait à la sortie du bois de Caumont.

Le troisième est une usine appartenant à M. *de Songeons* et servant à l'utilité personnelle du propriétaire. Ces trois fours emploient pour matière première des moellons de craie tendre recueillis sur place, et dont l'extraction a donné lieu à l'ouverture de petites carrières en galeries.

Tuileries et briqueteries. On en trouve quatre dans l'étendue du pays.

Une briqueterie récemment établie à *Loueuse* fabrique environ quarante mille briques par année.

Le maréchal de Boufflers fonda au dix-septième siècle, dans le bourg de *Crillon*, une tuilerie que ses successeurs dans la propriété du château, ont toujours conservée. On y met en œuvre des argiles communes diluviennes tirées sur place, et des glaises rouges provenant du bois de Crêne, près de *Lhéraule*. Cette usine qui occupe six individus appartenant à la commune de Villers-sur-Bonnières, et dont le salaire journalier est de deux francs, produit chaque année douze mille briques, dix mille tuiles, mille carreaux. C'est la première qui ait été fondée dans la région septentrionale du Beauvaisis, et elle a eu par ce motif une grande importance que le tems et la création d'établissemens voisins lui ont fait perdre.

Le sieur *Houet* rétablit vers 1825 une briqueterie qui existait

anciennement près de *Songeons*, sur le chemin de *Limermont*. Cet atelier qui a pris quelque extension, occupe trois ouvriers, et met en œuvre, outre le limon argileux extrait sur place, des glaises rouges et du sable provenant de *Buicourt*; le prix de la journée varie entre un franc cinquante centimes et deux francs : il est supérieur d'un quart au salaire des travaux agricoles. On confectionne par an quatre-vingt mille briques, trente mille tuiles, douze mille carreaux, et environ quatre cents hectolitres de chaux qui trouvent un emploi assuré dans les villages voisins.

La quatrième usine dont l'importance est supérieure, de beaucoup, à celle des précédentes, est située sur le territoire de *Buicourt* au bord du bois de Caumont et de la route départementale de *Songeons* à Gournay. Son existence est déjà fort ancienne et l'on ne connaît plus la date certaine de sa création; les derniers propriétaires ont été successivement les sieurs *Humet*, *Delargillière*, *Eve*, et M. *Beaurain-Petit*, propriétaire actuel, qui a donné à la fabrication un grand développement, puisque la quantité des ouvriers s'est élevée sous son administration de trois ou quatre à quarante-deux, dont la moitié appartient à la commune de *Buicourt*, et le reste aux villages voisins. Les hommes, au nombre de vingt-quatre, gagnent deux francs cinquante centimes par jour; les femmes, au nombre de dix, un franc soixante-quinze centimes à deux francs, et les enfans un franc; ces salaires sont doubles de ceux des travaux agricoles; le propriétaire fait soigner gratuitement d'ailleurs, les ouvriers malades. La matière mise en œuvre est prise sur les lieux mêmes; elle consiste en limon argileux et en glaise rouge marbrée pour les carreaux. La production annuelle se compose de quatre cent mille briques, cinq cent mille tuiles, douze mille carreaux de toute espèce.

M. *Beaurain-Petit* a joint depuis 1829 à sa briqueterie une fabrique de *tuiles-pannes* dont les produits sont remarquables par leur excellente confection. Cette usine spéciale emploie six ouvriers venus de l'Artois et dont le salaire journalier s'élève à trois francs. On met en œuvre une argile gris-bleuâtre qu'on trouve sur place au-dessous des glaises rouges. La production annuelle est en ce moment de deux cent mille tuiles, mais elle s'accroît de jour en jour. Les établissemens de M. *Beaurain* qui jouissent d'une réputation justement méritée, expédient leurs produits en Picardie et en Normandie jusque dans les villes d'Amiens, d'Aumale, Dieppe et Rouen. La création d'une tuilerie de pannes est un véritable service rendu au pays qui avait ignoré jusque-là l'utilité incontestable de ce genre de couvertures.

Poteries. La fabrication de l'espèce de terre cuite connue sous le nom de grès, paraît avoir été, depuis plusieurs siècles, l'occupation principale de la population de *Lhéraule*, et il est probable même que ce village lui doit sa création. L'existence d'argiles de bonne qualité au milieu de bois considérables qui fournissaient abondamment du combustible, et empêchaient d'ailleurs la culture des terres, a dû déterminer ici la formation d'ateliers industriels et favoriser leur développement. L'origine des poteries de *Lhéraule*, comme de celles de Savignies, remonte très-loin dans le moyen-âge; mais on n'a aucun document qui puisse faire connaître, même par approximation, le moment de leur première activité : on les croit cependant postérieures à celles de Savignies.

Ces établissemens ont dû subir avec le tems plusieurs modifications, soit dans leur nombre, soit dans l'espèce de leurs produits. Ils comprennent actuellement deux fabriques de poterie simple, et trois de poterie vernissée, appelée plommure.

Les poteries simples emploient dix ouvriers; neuf suffisent pour les trois ateliers de plommure; ces individus qui travaillent à la tâche, gagnent deux à trois francs par jour; les enfans qui les aident, soixante-quinze centimes seulement. Une partie des terres est extraite dans le bois de Crêne; mais elle commence à s'épuiser, et l'on est obligé d'en faire venir une grande quantité de La Chapelle-aux-Pots (canton du Coudray); les procédés de fabrication sont restés ce qu'ils étaient il y a trois cents ans, et aucune amélioration n'a été introduite dans la disposition des fours.

Les deux poteries de MM. *Thuillier* et *Lefèvre* font ensemble quinze fournées par an. Les fabriques de plommure, appartenant à MM. *Godot* (*François*), *Godot* (*Louis-Claude*) et *Godin* (*Jean-Louis*), en produisent vingt-sept, comprenant surtout des plats, assiettes, jattes, etc. : quant aux objets de grès, leur nombre, leurs dimensions et leurs espèces offrent la plus grande variété, et chaque fournée contient de dix mille à quarante mille pièces. Tous ces articles sont vendus principalement à Paris, Amiens, Abbeville, Aumale, Soissons et Caen.

Lunetterie. L'industrie qui consiste à frotter les verres d'optique et à les monter en lunettes, a été introduite vers 1730 dans le canton, par le sieur *Pingard* et par *Jean Deshayes*, originaire de Campeaux. Elle ne s'exerce pas en manufacture, mais par des ouvriers isolés. Des marchands habitant *Songeons* reçoivent les verres de Paris, les distribuent aux frotteurs, et lorsqu'ils leur sont rendus dans un état suffisant de polissage, ils les font monter et livrent les lunettes au commerce. Il y a environ cent cinquante frotteurs de

verre, tant hommes que femmes et enfans, dont le plus grand nombre demeure à *Songeons*, et le reste dans les villages d'*Hémécourt*, *Sully*, *Fontenay*, *Escames*, *Ernemont*. Ils travaillent à leur compte et peuvent préparer par semaine douze douzaines de verres, pour chacune desquelles ils reçoivent environ cinquante centimes, ce qui leur donne un salaire journalier moyen d'un franc vingt-cinq centimes. Toutefois ces quantités sont très-variables, parce que le polissage exige à la fois de l'adresse, de la force et une longue habitude.

Les lunettes sont montées en acier, en argent et en écaille. On en fabriquait autrefois beaucoup de l'espèce dite pince-nez, en acier et en baleine, mais les lunettes à tempe les ont fait disparaître presqu'entièrement. Les montures en acier et en écaille sont préparées surtout à *Ernemont*.

MM. *Cozette-Patin* et *Lambert-Patin* qui sont les principaux négocians dans ce genre de produits, mettent chaque année en circulation environ huit cents grosses de verres communs, six cents grosses de verres demi-fins, quatre cents de verres fins, cent cinquante de verres à myopie, et cent autres de diverses variétés.

M. *Cozette* a établi depuis peu de tems, à *Songeons*, une petite fabrique qui occupe une douzaine d'ouvriers, et qui monte des lunettes en or et en argent; cette entreprise naissante donne de très-beaux produits.

On monte aussi beaucoup de lunettes sur branches de fer qu'on tire toutes façonnées du canton de Formerie, de la commune de *Buicourt* où l'on en prépare quinze cents douzaines par an, et d'*Ernemont* où l'on fabrique quatre mille cinq cents montures en écaille.

MM. *Courtin* et *Michel* avaient établi en 1834, dans la commune de *La Chapelle-sous-Gerberoy*, une mécanique à moteur hydraulique, destinée à remplacer le polissage à la main qui est encore pratiqué par tous les frotteurs. Cette tentative a rencontré les obstacles qu'éprouve partout l'introduction des machines lorsqu'elles doivent suppléer à un travail manuel. Les entrepreneurs ne trouvant pas d'ouvriers pour les seconder, ont dû céder devant la résistance calculée que l'intérêt personnel mal entendu leur opposait.

M. *Wallet*, d'*Ernemont*, a imaginé une machine à frotter qu'il nomme *mécanoptique* et qui est mue par une roue à bras; il prépare ainsi environ trois cents douzaines de verres périscopiques. M. *Derogy*, son beau-frère, emploie un procédé analogue pour apprêter une quantité égale de verres à télescopes. Leurs produits sont expédiés directement sur Paris.

Miroiterie. Il y a dans les communes de *Fontenay*, de *Sully* et d'*Ernemont* une soixantaine d'individus qui s'occupent, pendant l'hiver seulement, à polir des verres à miroir pour le compte des négocians de Campeaux et de Canny, canton de Formerie, lieux dans lesquels le commerce de miroiterie existe depuis environ deux cents années. On en trouve aussi quelques-uns à *Songeons*. Ils préparent des verres simples et des miroirs d'optique, des longues vues, des verres à fossettes, des grossisseurs, etc., de quatre à six pouces de diamètre. La fabrication annuelle comprend à-peu-près quatre mille trois cent cinquante douzaines. Le salaire journalier qui a subi une grande diminution, varie entre soixante-quinze centimes et un franc vingt-cinq centimes.

Un ouvrier de *Fontenay* se livre depuis quelque tems au polissage des prismes. On fabrique dans la même commune des cadres à miroir.

La miroiterie tend vers un accroissement qui paraît retardé par l'insuffisance de la matière première : ce genre d'occupation répand de l'aisance dans la population qu'il a accoutumée au travail industriel. La plus grande partie des produits est dirigée sur la capitale, mais on en expédie aussi à Rouen et à Lyon.

Mouture des grains. On compte actuellement neuf moulins à vent dans l'étendue du canton; ils sont placés sur les territoires de *Hanvoile*, *Loueuse*, *Morvillers*, *Mothois*, *Thèrines*, *Villers*, *Vrocourt*, *Boisaubert* et *Senantes*. Les moulins d'*Hanvoile* et de *Boisaubert* sont en pierre; celui de *Villers* est ruiné.

On évalue à quatre mille six cents hectolitres seulement la quantité de grains annuellement convertie en farine par ces usines.

Le nombre des moulins à eau est de vingt, savoir : sur le ruisseau d'*Hannaches* le moulin d'*Auchy-en-Bray* qui manque d'eau un tiers de l'année; sur le ruisseau d'Éclonde le moulin de *Ville-en-Bray*; sur le Thérinet quatre moulins à *Thèrines* et *Epaty*; sur le Thérain un à *Cleutin*, un à *Sully*, un à *Escames*, trois à *Hémécourt*, dont deux à double tournant, un à *Songeons*, deux à *La Chapelle-sous-Gerberoy*, dont un à deux tournans, le petit et le grand moulin à deux tournans de *Vrocourt*, deux autres à *Martincourt*, et un à *Crillon*.

La quantité des grains manutentionnés par ces vingt moulins est évaluée à cinquante deux mille hectolitres, ce qui, avec le produit des moulins à vent, donne un contingent de cinquante-six mille six cents hectolitres environ pour la manipulation intérieure du canton.

Il y avait autrefois sur l'Epte, à *Hyancourt*, un moulin qui a été détruit en 1827.

Aucune de ces usines n'a encore reçu les améliorations qui commencent à s'introduire dans plusieurs lieux du département.

Pressoirs. On compte dans le canton quatre-vingt-dix-neuf grands pressoirs à roue employés à la confection du cidre, savoir : onze à *Senantes*, sept à *Escames*, *Grèmévillers*, *Thérines*, six à *Fontenay* et à *Songeons*, cinq à *Hanvoile*, *La Chapelle-sous-Gerberoy*, *Loueuse*, *Morvillers*, *Wambez*, quatre à *Ville-en-Bray*, trois à *Buicourt*. *Crillon*, *Ernemont*, *Glatigny*, *Saint-Deniscourt*, *Sully*, *Vrocourt*, deux à *Gerberoy*, *Martincourt*, un à *Haucourt*. Il y a six pressoirs à bras à *Sully*, quatre à *Hanvoile*, un à *Ville-en-Bray*. Ces ateliers travaillent tous les deux ou trois ans, et seulement trois mois chaque fois. Ils préparent alors à peu près vingt-huit mille hectolitres de cidre.

Bonneterie de laine. La confection des bas et bonnets de laine occupe depuis deux cents années environ une partie de la population du plateau septentrional. La commune de *Morvillers* qui fut long-tems le centre de cette industrie, lui a dû une certaine richesse et le développement considérable de son chef-lieu. Toutefois, la fabrication a subi depuis quarante années une grande réduction. Les ouvriers qui travaillent isolément dans leur domicile pour le compte de maîtres, sont maintenant au nombre de cent vingt environ, dans les villages d'*Ernemont*, *Loueuse*, *Saint-Deniscourt* et *Thérines*; il faut y joindre cent quatre-vingts fileuses de laine qui habitent les mêmes villages, ce qui donne pour l'ensemble des individus occupés à cette fabrication un nombre total de trois cents personnes. Les fileuses ne gagnent pas plus de vingt à trente centimes par jour. Les badestamiers et bonnetiers travaillent à la pièce, et il est rare que leur salaire journalier dépasse un franc. La fabrication est suspendue pendant le tems de la moisson. On emploie des laines communes du pays et du département de la Somme.

La production annuelle comprend quatre mille deux cent cinquante douzaines de bas, et quinze cents douzaines de bonnets. Ces articles sont portés à l'état de toile ou loque sur le marché de Feuquières qui est un centre important du commerce de bonneterie, où les négocians les enlèvent pour leur donner les façons et l'apprêt convenables.

MM. *Carpentier* et *Derivière* de *Morvillers*, *Patte* de *Saint-Deniscourt*, *Dupont* et de *Saint-Aubin* de *Loueuse*; dont les maisons se

livrent depuis long-tems au commerce de la bonneterie, achètent des tricots à Feuquières, les font apprêter, coudre, fouler et les expédient ensuite sur la capitale et dans les départemens voisins jusqu'aux bords de la Loire. Ce travail n'emploie pas plus de dix personnes, parce qu'une partie de l'apprêt est donnée dans le canton de Formerie. La quantité d'articles expédiés ainsi chaque année hors du canton peut être évaluée à cinq mille douzaines de bas et deux mille douzaines de bonnets.

Etoffes de laine. La filature des laines et la confection des grosses étoffes ou serges connues sous le nom d'Hanvoile et d'articles de Beauvais, occupent, depuis une époque fort éloignée, un assez grand nombre de bras dans les communes de *Glatigny*, d'*Hanvoile* et de *Crillon*. On ignore la date précise du commencement de cette industrie et les circonstances qui ont déterminé ou favorisé son développement, mais il existe des titres du seizième siècle dans lesquels il est question des sergers de *Glatigny*; le nom que les étoffes dont il s'agit portaient dès le règne de Louis XIV, semble indiquer que le centre de la fabrication était à *Hanvoile* même, et l'on sait, par la tradition locale, que ce village a dû à une époque florissante du commerce des serges, l'étendue considérable qu'il présente encore aujourd'hui; il paraît néanmoins que les premiers tisserands qui s'établirent à *Hanvoile* étaient des habitans de Milly, échappés à la ruine de cette petite localité, presque détruite dans le quinzième siècle. Le travail de fabrique fut introduit à *Crillon* par le maréchal de Boufflers qui attira des ouvriers étrangers pour instruire la population, récompensa leurs essais et fit établir au chef-lieu de son duché-pairie, une halle où l'on vendit les matières premières et les étoffes.

Il paraît que cette industrie prit beaucoup de développement pendant tout le cours du dix-huitième siècle; elle a éprouvé plus tard des pertes considérables, parce que la fabrication n'ayant pas su se modifier selon les besoins et les goûts du tems, le bas prix auquel sont venus les draps plus fins a diminué graduellement les commandes : le travail d'ailleurs n'a jamais été exercé en manufacture, mais par des ouvriers ayant chacun un métier dans son domicile.

Des lettres-patentes du 22 juillet 1780 réglementèrent les étoffes d'*Hanvoile* et leur assignèrent trois largeurs.

On met en œuvre des laines venant des environs de Beauvais, d'Amiens, de Grandvilliers et de la Seine-Inférieure. Autrefois, ces laines étaient filées à la main dans tous les villages qui entourent les lieux de fabrication, mais l'introduction des filatures à

mécanique a beaucoup diminué le travail manuel. Une partie des fils est tirée des manufactures de Beauvais et des environs. Une autre partie est préparée à *Crillon*, par M. *Gourdain* qui depuis cinq années emploie une dixaine d'ouvriers, et file à peu près dix mille huit cents aunes par an. M. *Machue-Levasseur* a établi au mois de septembre 1830, à *Hanvoile*, une filature mécanique composée de deux mull-jennys et de deux paires de cardes; il occupe une douzaine de personnes qui confectionnent, terme moyen, quatorze mille sept cent soixante aunes. Les ouvriers travaillent à la pièce, et gagnent, selon leur âge, de soixante-quinze centimes à un franc cinquante centimes par jour. Outre ces deux manufactures, il y a dans les villages d'*Hanvoile*, *Montperthuis*, *Grocourt*, *Glatigny*, etc., environ cent cinquante femmes qui filent de la laine dans les momens laissés libres par leurs autres occupations. Tous ces produits divers sont vendus sur le marché de *Crillon*.

Les fabricans d'étoffes sont au nombre de quatre-vingt-dix dans la commune d'*Hanvoile*; ils emploient en ce moment cent quarante hommes, cent vingt femmes, cent quinze enfans, qui travaillent, terme moyen, huit mois par année. La commune de *Glatigny* a seize fabricans, et une grande partie de la population est occupée par eux, soit à la filature, soit au tissage, mais avec une sorte d'irrégularité provenant de ce que beaucoup d'ouvriers suspendent leurs travaux pendant la maison. Il y a, à *Montperthuis*, *Haucourt*, *Crillon et Martincourt*, six autres fabricans qui ne consacrent à la confection des étoffes que le tems laissé libre par les travaux agricoles. Les pièces ont des chaînes de laine peignée et des trames de laine filée.

On estime qu'un ouvrier fait par semaine une pièce de trente aunes et l'on évalue la production totale annuelle à neuf mille pièces. Cette quantité comprend environ trois huitièmes d'étoffes dites hanvoiles, larges de vingt-deux pouces; une moitié de sommières, dont la largeur est de dix-neuf pouces; un huitième de vestipolines dans les largeurs de vingt-six pouces, et de tordois dans celles de dix-huit à vingt pouces.

Ces étoffes sont transportées à *Crillon* et à Beauvais, d'où elles se répandent en Picardie, Normandie et pays voisins.

Les ouvriers travaillent à la pièce, et, vu la tendance vers la diminution de ce genre de produits, gagnent à peine quatre-vingt-dix centimes par jour; ainsi ils ne peuvent faire d'économies et deviennent tout-à-coup misérables dans les momens de stagnation.

La fabrique s'étendait anciennement jusqu'à *Wambez*, et la filature jusqu'à *Gerberoy*, où l'on comptait encore en 1812 cent ouvriers travaillant pour les tisserands d'*Hanvoile*. On fabriquait

aussi vers la même époque, à *Hanvoile*, des tricots, sorte d'étoffe large de 5/8; les travaux de cette commune occupaient alors six cents personnes toute l'année.

Deux moulins situés à *Crillon*, un autre à *Martincourt*, foulent en partie les produits de la fabrique.

Le moulin de *Martincourt* qui dépendait du marquisat d'*Hanvoile*, appartient à M. *Pillet* de *Crillon*, et apprête environ dix-huit cents pièces par an. L'un des moulins de *Crillon* provient du duché de Boufflers, l'autre appartient aussi à M. *Pillet*; ils apprêtent ensemble quatre mille pièces. L'argile à foulon est apportée d'*Hanvoile*.

On fabrique encore dans quelques communes l'espèce d'étoffe croisée connue sous le nom de molleton rayé qui a 5/8 de large, une chaîne de fil et une trame en bourre de laine qu'on tire des environs de Rouen, de Lizieux et de Louviers. Il y a un fabricant de molleton à *Crillon*, et un autre à *Senantes*. On trouve à *Hanvoile* onze petites fabriques qui emploient environ soixante-dix personnes, et c'est dans cette commune qu'un négociant, nommé *Mancel* (*Ovide*) donna en 1785 l'exemple de ce genre de fabrication. Il fut imité à *Ville-en-Bray* vers 1800 par M. *Lefevre*, dont le fils occupe en ce moment une trentaine d'individus. Le mode de travail et le salaire sont à peu près les mêmes que pour les hanvoiles. La production proportionnelle est un peu moindre, et il ne paraît pas qu'on confectionne par an plus de quatorze cents pièces de molleton rayé qui trouvent leur emploi dans les villages voisins, ainsi qu'à Beauvais et en Normandie. Ce genre de produit a une tendance marquée vers l'accroissement.

Commerce. Le canton exporte des grains, quoiqu'il produise à peine la quantité nécessaire à la consommation locale. Plusieurs communes du plateau septentrional vendent leur excédant sur les marchés de Formerie et de Grandvilliers, tandis que celles du pays de Bray s'approvisionnent au-dehors ou sur le marché de *Songeons* qui reçoit, outre les produits intérieurs, des provenances des cantons voisins. On exporte en outre des cidres ou pommes, des bois, des grès, des bestiaux, des porcs, des beurres, des étoffes de laine, des tuiles, des terres cuites, de la bonneterie, des articles de lunetterie et miroiterie.

L'importation comprend des grains, des laines, des tourbes, des chevaux, bestiaux et moutons, des verres et miroirs à frotter.

Il y a deux foires et deux marchés dans l'intérieur du canton.

La ville de *Gerberoy* avait de tout tems, le jour de Saint-Michel, une foire à laquelle le roi Charles V en ajouta au mois de mai 1360 deux autres qui furent fixées au premier lundi d'après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste et au premier mai. Louis XI accorda en 1470 une prolongation de trois jours aux deux dernières de ces foires qui furent d'ailleurs confirmées par lettres-patentes de décembre 1551 et de mai 1616. La même ville avait aussi un marché fondé vers 1015 par le roi Robert, mais ce dernier établissement éprouva de grandes vicissitudes dans le cours des guerres; plusieurs fois abandonné et rétabli, il disparut entièrement vers le seizième siècle par suite de la création d'un nouveau marché à *Songeons*. *Gerberoy* qui n'avait conservé au commencement de la révolution que la foire Saint-Michel, demanda en 1790 le rétablissement des deux autres et un nouveau marché le mercredi de chaque semaine; on lui accorda le 22 frimaire an 13 une foire qui devait avoir lieu le 3 juin, jour de Sainte-Clotilde, mais elle ne put se soutenir.

Il ne reste donc à *Gerberoy* que la foire de Saint-Michel, dont la durée a été fixée à deux jours par ordonnance du 14 octobre 1818, et dont l'importance est considérable. On y vend quantité de chevaux normands, de poulains du pays, de bestiaux, de draperie, lingerie, rouennerie et autres marchandises; il s'y fait surtout un grand commerce de porcs et de chevaux de culture. La population vient de dix lieues à la ronde à cette foire qui est l'une des plus fréquentées du département.

Le bourg de *Songeons* a, depuis le seizième siècle, quatre foires qui lui furent octroyées en 1526 par François I.er à la demande de Jean de Sarcus, seigneur du lieu; elles avaient été fixées au 22 janvier, 3 mai, 14 septembre et 30 novembre; mais dans la suite ces époques ont été successivement modifiées, de sorte que les réunions se tiennent maintenant les 2 février, 3 mai jour de la Sainte-Croix, 8 septembre, et 25 novembre jour de Sainte-Catherine; cette dernière est, de beaucoup la plus importante. On y vend des chevaux normands, des moutons, des vaches, des toiles, draperies, rouenneries et autres denrées pour la consommation locale.

Il y a dans le bourg de *Crillon* un marché dont le pays est redevable à l'amitié d'Henri IV pour Adrien de Boufflers, grand bailli de Beauvais; il fut établi en 1604. On y vend principalement les chaînes de laine qui forment la matière première des étoffes d'*Hanvoile*. Les communes de *Glatigny*, *Grémévillers*, *Hanvoile*, *Haucourt*, *Martincourt*, *Songeons*, *Vrocourt*, Bonnières, Milly, Vil-

lers-sur-Bonnières, achètent et vendent sur ce marché des œufs, du beurre, de la volaille et d'autres comestibles, dont une partie est ensuite transportée sur le marché de Beauvais. Les jours de vente ont subi quelques variations; on avait assigné pendant la révolution le huitième jour de chaque décade; mais la division hebdomadaire ayant été rétablie, un arrêté ministériel du 19 vendémiaire an 9, substitua aux octidi, les 7, 15, 22 et 29 de chaque mois. L'usage, plus fort que les réglemens, a maintenu ce marché au lundi qui était son ancien jour.

Le marché de *Songeons* a été institué en même tems que les foires, par lettres-patentes du mois de février 1526, obtenues sur la demande de Jean de Sarcus, nouveau seigneur de *Songeons* à cette époque, et chambellan de François I.er, Cet établissement a prospéré aux dépens de celui de *Gerberoy* que les guerres avaient presque détruit, et qui n'a pu se relever à cause de la concurrence. La réunion qui avait lieu de tout tems le jeudi, fut fixée aux 6, 14, 21, 28 de chaque mois, et au cinquième jour complémentaire par arrêté du 9 fructidor an 6, puis aux 7, 15, 22 et 29.e jour du mois par un autre arrêté du 19 vendémiaire an 9; mais ces fixations arbitraires n'ont pu l'emporter sur les habitudes du commerce, et le marché a continué de se tenir le jeudi.

Il est fréquenté par toutes les communes du canton, par celles des cantons de Formerie, Grandvilliers, Marseille, les plus rapprochées, par les marchands de Gournay et de Beauvais. On y vend annuellement environ cinq mille sept cents hectolitres de froment, douze mille huit cent quarante hectolitres de méteil, deux mille cent hectolitres d'orge et seigle, six mille quatre cent cinquante hectolitres d'avoine, et mille hectolitres de menus grains; il faut y ajouter des comestibles de toute sorte, du poisson de mer, des fromages de Neufchâtel, des légumes venant des environs de Gournay et de Beauvais. On vend en outre des chevaux et des bestiaux le jeudi qui précède le franc-marché de Beauvais. Les communes du Bray qui ne produisent pas assez de grains pour leur consommation locale, complètent leur approvisionnement sur le marché de *Songeons*.

Les autres marchés fréquentés par la population sont, selon la proximité des lieux, celui de *Gournay-en-Bray* pour le commerce de beurre, et ceux de Beauvais, Formerie, Grandvilliers.

Voici le tableau des poids et mesures qui étaient usités dans le canton avant l'adoption du système décimal:

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Mine de 52 perches ½, perche de 22 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à *Bazancourt, Escames, Grémévillers.*	22 ares 53,02
Mine de 60 verges, verge de 23 pieds ½, pied de 11 pouces. (*Mesure de Songeons.*)	En usage à *Bazancourt, Escames, Fontenay, Grémévillers, Songeons, Sully, Thérines.*	29 ares 37,97
Arpent forestier de 100 perches ou verges, verge de 24 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à *Auchy, Buicourt, Crillon, Gerberoy, Glatigny, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, La Chapelle, Lhéraule, Martincourt, Saint-Quentin, Senantes, Villers, Vrocourt, Wambez.*	51 ares 07,20
Mine de 60 verges, verge de 24 pieds, pied de 11 pouces. (*Mesure de Gerberoy.*)	En usage à *Auchy, Buicourt, Crillon, Gerberoy, Glatigny, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, La Chapelle, Lhéraule, Martincourt, Saint-Quentin, Senantes, Ville-en-Bray, Villers, Vrocourt, Wambez.*	30 ares 64,32
Mine de 60 verges, verge de 21 pieds 8 pouces.	En usage à *Ernemont, Loueuse, Morvillers, Saint-Deniscourt.*	29 ares 72,16
Mine de 57 perches ½, verge de 24 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à *Hannaches, Hécourt, Saint-Quentin, Senantes.*	29 ares 36,64

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 7 pieds 3 pouces sur 3 pieds 8 pouces, bois de 3 pieds 8 pouces. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Bazancourt, Ernemont, Escames, Fontenay, Grémévillers, Morvillers, Songeons, Sully.*	3 stères 37,95
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage à *Auchy, Buicourt, Crillon, Gerberoy, Glatigny, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, La Chapelle, Lhéraule, Martincourt, Saint-Quentin, Senantes, Ville-en-Bray, Villers, Vrocourt, Wambez.*	4 stères 38,75
Corde de 8 pieds sur 3 pieds 8 pouces, bois de 3 pieds 8 pouces. (*Mesure de Beauvais.*)	En usage à *Loueuse, Saint-Deniscourt, Thérines.*	3 stères 68,67

Anciennes mesures		*Nouvelles mesures*
MESURES POUR LES LIQUIDES.		
Muid de 42 veltes, velte de 8 pintes, pinte de Paris.	En usage à *Auchy*, *Bazancourt*, *Buicourt*, *Crillon*, *Ernemont*, *Escames*, *Fontenay*, *Gerberoy*, *Glatigny*, *Grémévillers*, *Hannaches*, *Hanvoile*, *Haucourt*, *Hécourt*, *La Chapelle*, *Lhéraule*, *Martincourt*, *Morvillers*, *Saint-Quentin*, *Senantes*, *Songeons*, *Sully*, *Villers*, *Vrocourt*, *Wambez*.	3 hectol. 12,92
Muid de 40 veltes, velte de 6 pintes ²/₃, pinte de Grandvilliers.	En usage à *Loueuse*, *Saint-Deniscourt*, *Thérines*.	2 hectol. 48,35
Muid de 40 veltes, velte de 8 pintes, pinte de 2 pots de Beauvais.	En usage à *Ville-en-Bray*.	2 hectol. 98,02
MESURES POUR LES GRAINS.		
Sac de 3 mines, mine de 2 boisseaux, boisseau de 2 quartiers. (*Mesure de Gournay-en-Bray.*)	En usage à *Auchy*, *Hannaches*, *Hanvoile*, *Hécourt*, *Saint-Quentin*, *Senantes*, *Ville-en-Bray*, *Villers*.	1 hectol. 93,36
Sac (1) de 3 mines, mine de 2 boisseaux, boisseau de 34 pintes ¹/₄ de Paris. (*Mesure de Gerberoy.*)	En usage à *Bazancourt*, *Buicourt*, *Crillon*, *Ernemont*, *Escames*, *Fontenay*, *Gerberoy*, *Grémévillers*, *Haucourt*, *La Chapelle*, *Loueuse*, *Martincourt*, *Morvillers*, *Saint-Deniscourt*, *Songeons*, *Sully*, *Thérines*, *Vrocourt*, *Wambez*.	1 hectol. 91,39
Sac de 6 mines, mine de 4 quartiers, quartier de 8 pintes ¹/₆ de Paris. (*Mesure de Beauvais.*)	En usage à *Glatigny*, *Lhéraule*.	1 hectol. 80,21

(1) Le sac d'avoine est divisé en 12 razeaux ; la mine comprend 7 razeaux. La valeur de la mesure de *Gerberoy* donna lieu, à différentes époques, à plusieurs contestations qui amenèrent des réglemens faits en 1600, 1602, 1653 et 1730. Par arrêt du 15 octobre 1653, le bailli du comté de Beauvais décida que le quartier à blé de *Gerberoy* était fixé à quinze pintes et un demi-setier, mesure de Paris, le boisseau (deux quartiers) à trente pintes et une chopine, la mine (deux boisseaux) à soixante-une pintes. Deux quartiers de *Gerberoy* devaient faire la mine de Beauvais, moins trois chopines. Cette décision ne fut pas observée, et en 1761 la mine de *Gerberoy* était évaluée de nouveau, dans la pratique, à soixante-trois pintes.

CARTE
DU CANTON DE SONGEONS.

Réduite d'après les plans du Cadastre

à l'Echelle de 1 à 50,000.



Gravé par A. Benitz.

